

2019-2021

# Pacte Territorial et Plan Départemental d'Insertion de la Marne



Marne  
LE DÉPARTEMENT





## ÉDITORIAL

La loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion a confié au Département la compétence et la responsabilité de la mise en œuvre du RSA et l'a ainsi conforté dans son **rôle de chef de file des politiques d'insertion**.

Cette responsabilité implique une vigilance toute particulière en termes de coordination des actions menées au profit de l'insertion sociale et professionnelle des publics par l'ensemble de ses partenaires.

Le dispositif RSA et la création de la prime d'activité à la suite de la réforme de 2016 ont élargi le champ des publics concernés initialement par le dispositif RMI. Ils y ont adjoint un public salarié souvent constitué de travailleurs précaires dont il était nécessaire de conforter la situation économique et sociale.

Le RSA est ainsi devenu un levier majeur de l'intervention sociale du Département en privilégiant chaque fois que possible l'incitation à l'activité et le retour vers l'emploi des publics ne présentant pas de freins sociaux majeurs. Le soutien du Département aux chantiers d'insertion et le déploiement des contrats aidés y trouvent notamment leurs fondements.

Afin de garantir que son action soit mise en œuvre en cohérence avec l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, le Département élabore un **Pacte Territorial d'Insertion (PTI)** dont l'objectif est de définir les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (article L.263-2 du CASF). Le PTI est ainsi un outil

de gouvernance qui a pour objet de coordonner les actions d'insertion dans le respect des prérogatives de chaque partenaire.

Il s'appuie à cet effet sur un **Programme Départemental d'Insertion (PDI)** dont l'objet est de définir sa politique d'accompagnement social et professionnel, de recenser les besoins et offres d'insertion locaux et de planifier les actions d'insertion correspondantes (article L.263-1 du CASF).

Au-delà de l'accompagnement effectif assuré par le Département et ses principaux partenaires, les enjeux que constituent l'accès aux droits et la pertinence de l'orientation impliquent l'élaboration d'une **convention d'orientation** prévue aux articles L262-27 à L262-29 du CASF.

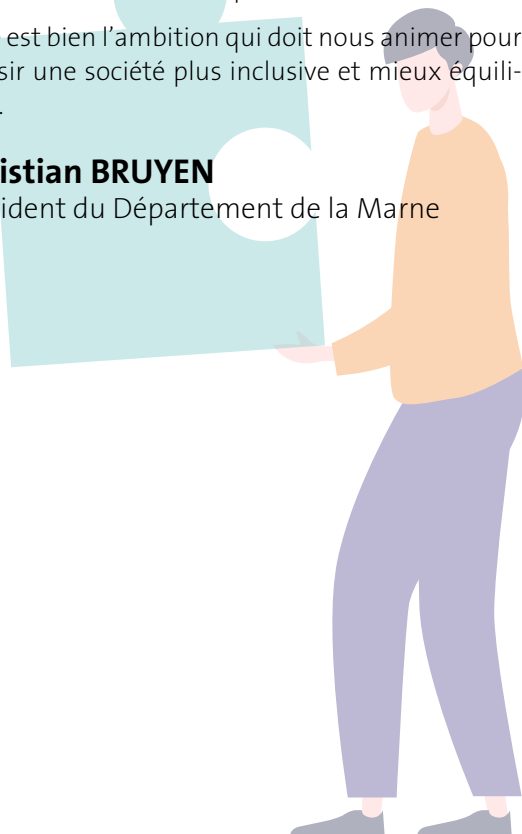
Le présent document élaboré en partenariat étroit avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle du département de la Marne répond à ces objectifs.

Nous sommes convaincus que la situation de non emploi n'est pas une fatalité pour une grande partie des personnes aujourd'hui bénéficiaires du RSA. Il nous faut ensemble favoriser les voies qui permettront une articulation des dispositifs portés par chaque acteur et celles que nous définissons dans ce nouveau Plan Départemental d'Insertion.

Telle est bien l'ambition qui doit nous animer pour réussir une société plus inclusive et mieux équilibrée.

**Christian BRUYEN**

Président du Département de la Marne



## SOMMAIRE

<b>Éditorial</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Le calendrier et les modalités d'élaboration de la nouvelle stratégie départementale d'insertion 2019-2021</b> .....	<b>5</b>
<b>2. Le bilan du Plan Départemental d'Insertion (PDI) 2013-2015</b> .....	<b>7</b>
Les grandes tendances et caractéristiques .....	8
<i>Pour la Marne</i> .....	8
<i>Pour les bassins d'emploi marnais</i> .....	12
L'évolution de la typologie des publics depuis 2013 .....	14
L'évaluation des dispositifs du précédent PDI .....	18
<b>3. Le contexte marnais en matière d'insertion en 2017-2018</b> .....	<b>21</b>
Les données socio-économiques et typologie des bénéficiaires du RSA .....	22
<i>Pour la Marne</i> .....	22
<i>Pour chaque bassin d'emploi</i> .....	26
La synthèse des principaux indicateurs du département et de ses bassins d'emploi .....	37
<b>4. Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2019-2021</b> .....	<b>41</b>
La gouvernance .....	42
Les conventions-cadres de partenariat .....	42
Les enjeux transversaux .....	43
Les cinq grandes orientations du PTI .....	45
<b>5. Le Plan Départemental d'Insertion (PDI) 2019-2021</b> .....	<b>51</b>
Axe 1 - Favoriser le retour à l'emploi .....	54
Axe 2 - Maintenir un rôle d'amortisseur social .....	77
Axe 3 - Garantir une gestion rigoureuse de l'allocation .....	89
Axe 4 - Améliorer la coordination des acteurs .....	91
Axe 5 - Améliorer l'observation des publics et l'évaluation des dispositifs .....	95
<b>6. La convention d'orientation</b> .....	<b>101</b>
<b>Lexique des abréviations utilisées</b> .....	<b>112</b>

# Le calendrier et les modalités d'élaboration de la nouvelle stratégie départementale d'insertion 2019-2021



Renforcer l'efficacité de la politique départementale d'insertion implique de fédérer l'ensemble des acteurs susceptibles de concourir à sa mise en œuvre et ce à chaque étape du parcours des publics, qu'ils soient confrontés à de lourdes difficultés d'insertion sociale ou qu'ils aient été provisoirement exclus du marché du travail.

Il s'agit par ailleurs d'appréhender les dynamiques en cours sur nos territoires, celles liées à leurs spécificités propres, mais aussi à un contexte national ou régional de nature économique, réglementaire ou démographique qui influe fortement sur l'efficacité ou la portée de la stratégie mise en œuvre.

Il est enfin déterminant que face à l'évolution rapide des typologies de difficultés rencontrées par les publics, nous soyons en mesure d'évaluer l'efficacité de notre stratégie afin d'adapter régulièrement le contenu des dispositifs qui y concourent et favoriser l'insertion sociale et professionnelle du plus grand nombre.

Pour répondre à cette ambition, nous avons souhaité initier une démarche de révision de notre stratégie départementale d'insertion en associant ses principaux acteurs à l'échelle du département puis de chaque bassin d'emploi.

Il s'agissait à la fois de mettre en perspective les principales évolutions constatées depuis la mise en œuvre du PDI 2013-2015, d'appréhender l'évolution des besoins des publics concernés et les réponses que chaque acteur tentait d'apporter et surtout de définir des orientations conjointes permettant durablement de mieux articuler les efforts réalisés par le Département et ses partenaires en matière d'insertion.

Cette stratégie s'est enfin appuyée sur le regard que portaient sur la politique départementale d'insertion les acteurs qui la mettent en œuvre au quotidien (travailleurs sociaux, référents RSA, prestataires) dans le souci de conforter leurs efforts et faciliter leurs missions.

### Calendrier des principales étapes d'élaboration du nouveau PTI/PDI

Réunion de lancement du nouveau PTI/PDI	<b>24 mai 2018</b>
Présentation aux élus départementaux de la 3 <sup>ème</sup> Commission	<b>25 juin 2018</b>
Réunion des bassins d'emploi de Châlons-en-Champagne, Reims, Sézanne, Vitry-le-François et Épernay	<b>du 4 juillet au 20 septembre 2018</b>
Réunion de présentation des orientations du nouveau PTI/PDI	<b>19 décembre 2018</b>
Présentation en Commission plénière du Conseil départemental	<b>8 février 2019</b>
Rédaction des PTI/PDI et convention d'orientation	<b>mars à mai 2019</b>
Consultation des partenaires signataires	<b>juin 2019</b>
Présentation et vote par l'assemblée du Conseil départemental	<b>28 juin 2019</b>
Signature des PTI/PDI	<b>décembre 2019</b>

# Le bilan du Plan Départemental d'Insertion (PDI) 2013-2015



## LES GRANDES TENDANCES ET CARACTÉRISTIQUES

### > Pour la Marne

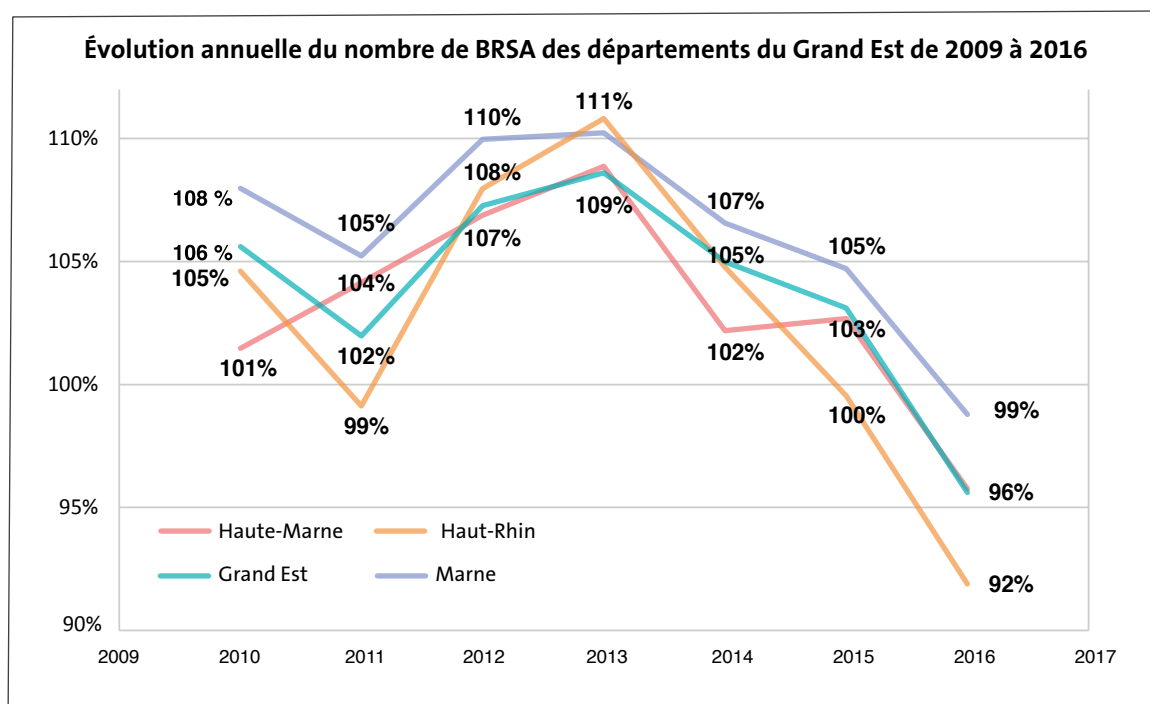
#### Une dynamique défavorable dans la durée

Bien que le département présente une part de sa population bénéficiaire du RSA inférieure à la moyenne régionale, on observe que sa situation tend cependant à se dégrader depuis quelques années.

En effet, la Marne affiche depuis 2010 des taux de progression supérieurs à ceux constatés dans les autres départements, se situant quasi systématiquement à 3 points au-dessus de la moyenne

régionale. Notre département rejoint désormais la moyenne nationale, après avoir été longtemps bien en deçà de celle-ci.

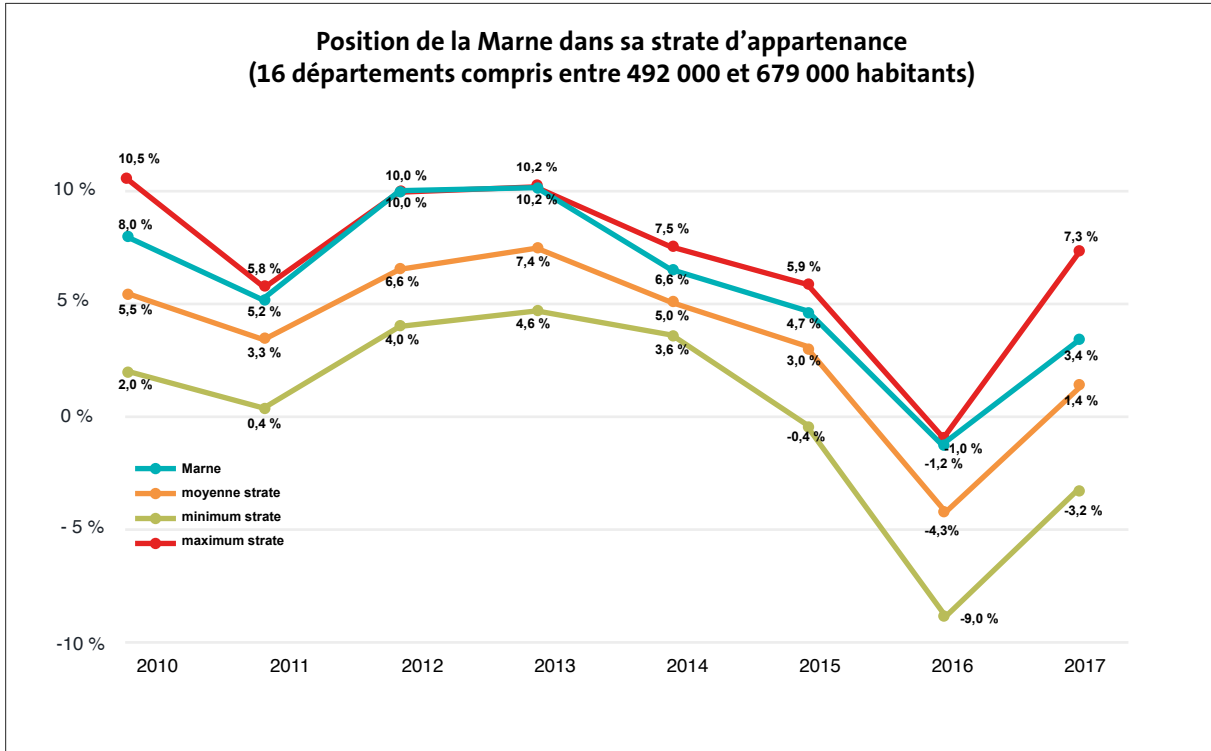
Le graphique ci-dessous illustre cette tendance en mettant en perspective l'évolution constatée dans le département de la Marne, la Région Grand Est et les deux départements présentant les plus grandes variations (Haute-Marne et Haut-Rhin).



Au-delà de la comparaison régionale, le benchmark avec les 16 autres départements de sa strate de population met en évidence une tendance similaire. La Marne enregistre en effet la

plus forte hausse en 2012 et 2013 et amorce une convergence progressive avec la moyenne des départements de sa strate en 2017.

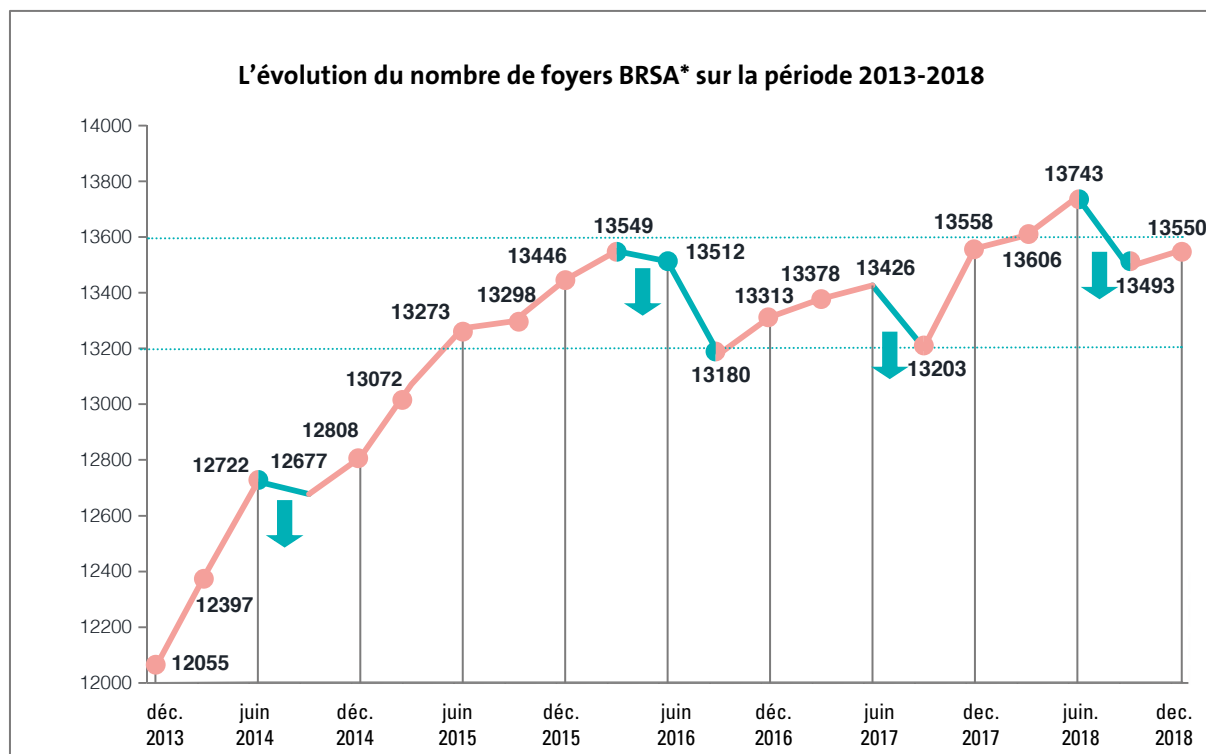




Sont pris en compte les départements du Loiret, du Puy de Dôme, de l'Ain, de la Charente-Maritime, de l'Indre-et-Loire, de l'Eure, des Cotes d'Armor, de la Somme, du Vaucluse, de la Sarthe, de la Saône et Loire, du Doubs, de la Côte d'Or, de l'Aisne, de la Drôme et de la Manche.



## Une augmentation très sensible du nombre de foyers bénéficiaires du RSA sur la période 2013-2018



\*Données CAF Elisa semi définitives

Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA entre décembre 2013 et décembre 2018 est passé de 12 055 à 13 550 soit une augmentation de 12,4 %.

Cette évolution s'inscrit cependant au cours de deux périodes relativement distinctes :

### 1. De décembre 2013 à juin 2015

Cette première période traduit une dégradation substantielle du contexte économique, conformément à la tendance nationale et à l'augmentation du taux de chômage. Elle marque une très forte accélération du nombre de foyers bénéficiaires qui franchissent pour la première fois la barre des 13 000 foyers, soit une hausse de 10,1 % en 18 mois.

### 2. De juin 2015 à décembre 2018

Cette seconde période, si elle marque un certain ralentissement, se traduit par une augmentation du nombre de foyers bénéficiaires du RSA alors même que le contexte économique se redresse

et que le taux de chômage s'infléchit. Oscillant entre 13 273 et 13 743 foyers bénéficiaires entre juin 2015 et juin 2018, cet effectif s'est stabilisé à 13 550 foyers en décembre 2018, soit une hausse limitée à 2,1 % en 42 mois, loin de la hausse très marquée constatée lors de la séquence précédente.

Cette période est en outre caractérisée par quatre trimestres de diminution du nombre de foyers bénéficiaires, reflétant un caractère régulier de baisse saisonnière au cours du 3<sup>e</sup> trimestre constatée chaque année en dehors de 2016.

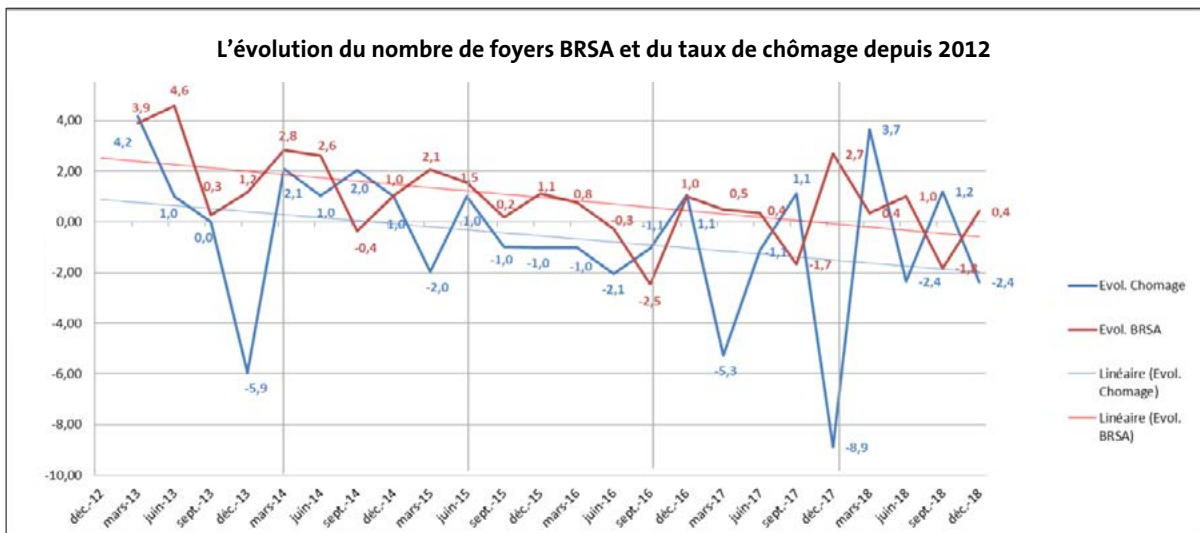
On doit enfin noter une augmentation substantielle fin 2017 liée à la mise en place de la télé-procédure destinée à améliorer l'accès aux droits.

## Une tendance globalement conforme à l'évolution du taux de chômage mais présentant des variations moins fortes.

Comme l'illustre le graphique ci-contre, les évolutions du taux de chômage et du nombre de bénéficiaires du RSA suivent une tendance relativement parallèle et un écart quasi constant sur l'ensemble de la période.

Toutefois, l'amplitude des baisses du taux de chômage est beaucoup plus sensible sur certains trimestres, tandis que l'impact de l'amélioration économique tarde structurellement à se faire ressentir pour les bénéficiaires du RSA, logiquement plus éloignés de l'emploi.

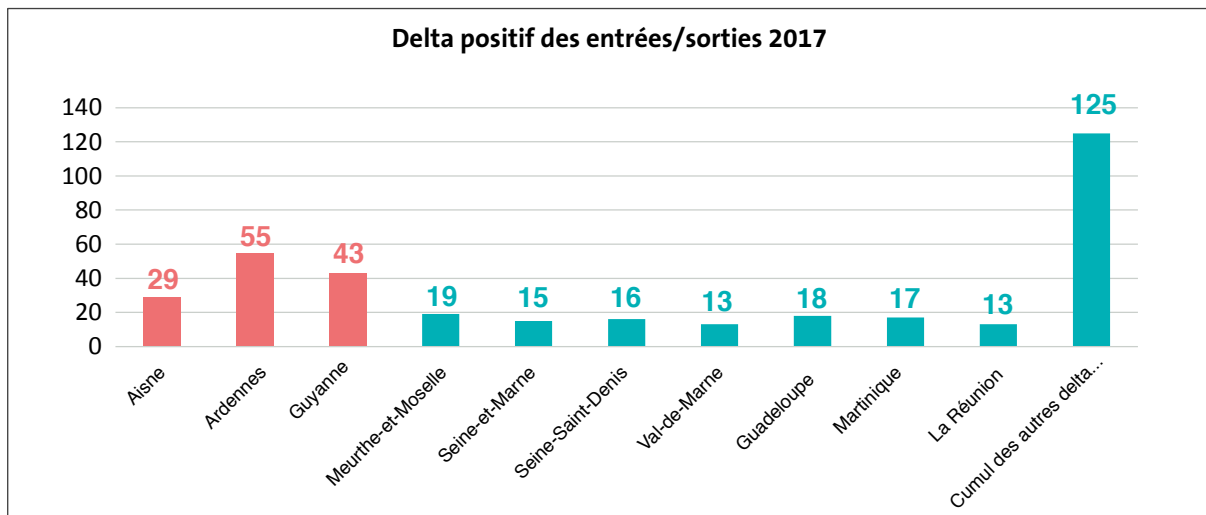
On enregistre en outre des périodes d'évolutions contradictoires comme au troisième trimestre 2014 et 2017 ou depuis mars 2018. Les baisses du nombre des bénéficiaires du RSA entre juin et septembre semblent s'inscrire dans une logique de reprise saisonnière liée peut être à des emplois de remplacement estivaux. Enfin, il est important de noter un resserrement flagrant de l'amplitude des écarts constatés entre évolution du chômage et nombre de bénéficiaires du RSA à partir de mars 2018.



## Une spécificité en partie due à une double attractivité du département

Les écarts constatés vis à vis d'autres départements trouvent pour partie leurs causes dans l'attractivité du département de la Marne, marquée par la facilité d'accès et l'attractivité économique de l'agglomération rémoise, ainsi que par la densité de son parc social qui attire un nombre important de publics demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA issus de départements voisins, voire d'outre-mer.

A titre d'illustration, en 2017, c'est un total de 955 ménages bénéficiaires du RSA qui ont été accueillis dans la Marne contre 678 ménages marnais quittant le département, soit un solde excédentaire de 277 ménages. Au final, le département de la Marne présentait un excédent migratoire avec 53 départements.



Si l'on s'attarde sur l'origine géographique de ces ménages, on observe que :

- 26 % de ces ménages étaient issus de départements adjacents (Aisne et Ardennes),
- 25 % venaient d'outre-mer,
- 17 % venaient d'Île de France,
- 8 % d'autres départements du Grand Est non limitrophes,
- 24 % d'autres départements métropolitains (33 départements).

**Au regard de ce contexte particulier, l'inflexion de la courbe du nombre de bénéficiaires du RSA dans la Marne passe donc par une politique très volontariste et ambitieuse de retour à l'emploi, seule à même de contenir ces éléments structurels.**

### > Pour les bassins d'emplois marnais

Au-delà des constats effectués à l'échelle départementale, se révèlent en outre des différences sensibles dans la répartition spatiale des bénéficiaires du RSA sur le territoire marnais et dans leur typologie.

Ainsi, au 31 décembre 2018, le bassin de Reims concentre près des deux tiers des bénéficiaires du RSA marnais, suivi par le bassin de Châlons-en-Champagne et, dans des proportions sensiblement moindres, par les bassins d'Épernay, Vitry-le-François et Sézanne.

Cette tendance forte à une concentration des bénéficiaires du département sur le bassin rémois répond à une tendance relativement constante entre 2013 et 2018 puisque ce bassin a connu une augmentation des bénéficiaires du

RSA sur la période de près de 14 %. Ce fort pourcentage d'augmentation appliqué à un nombre déjà conséquent de bénéficiaires sur ce territoire en 2013 l'a ainsi conduit à accentuer sa part prépondérante dans la géographie des bénéficiaires du département. Ce bassin est ainsi passé de 63 à 65 % sur la période.

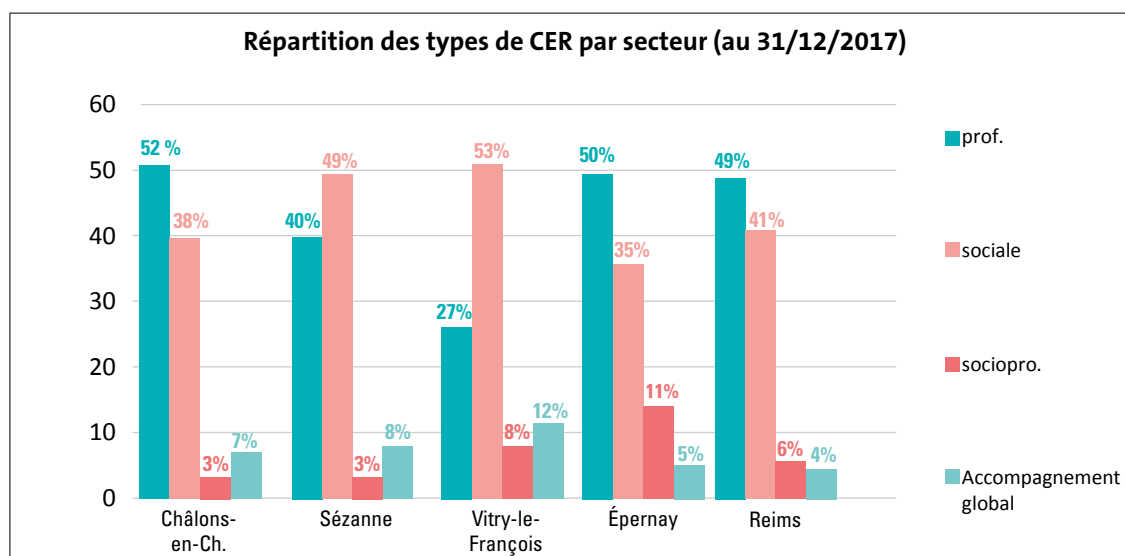
A l'inverse, le bassin de Vitry-le-François a vu sa proportion de bénéficiaires du RSA diminuer de près de 16 % sur la période.

Cette tendance à la concentration des bénéficiaires du RSA sur les bassins de Reims, Épernay et Châlons-en-Champagne, et leur décline ou stabilité relative sur les bassins de Sézanne et Vitry-le-François correspond pleinement à la tendance démographique des bassins concernés.

## Évolution du nombre de bénéficiaires du RSA de 2013 à 2018

	2013	2017	Décembre 2018	Evolution 2013/2018	Evolution 2017/2018
<b>Vitry-le-François</b>	1 149	1 036	1 079	↘ - 6 %	↗ + 4 %
<b>Reims</b>	8 406	9 527	9 624	↗ + 14 %	↗ + 1 %
<b>Sézanne</b>	578	579	602	↗ + 4 %	↗ + 4 %
<b>Châlons-en-Champagne</b>	2 202	2 458	2 468	↗ + 12 %	+ 0 %
<b>Épernay</b>	1 014	1 147	1 139	↗ + 12 %	↘ - 1 %
<b>Total</b>	13 349	14 747	14 912	↗ + 12 %	↗ + 1,1 %

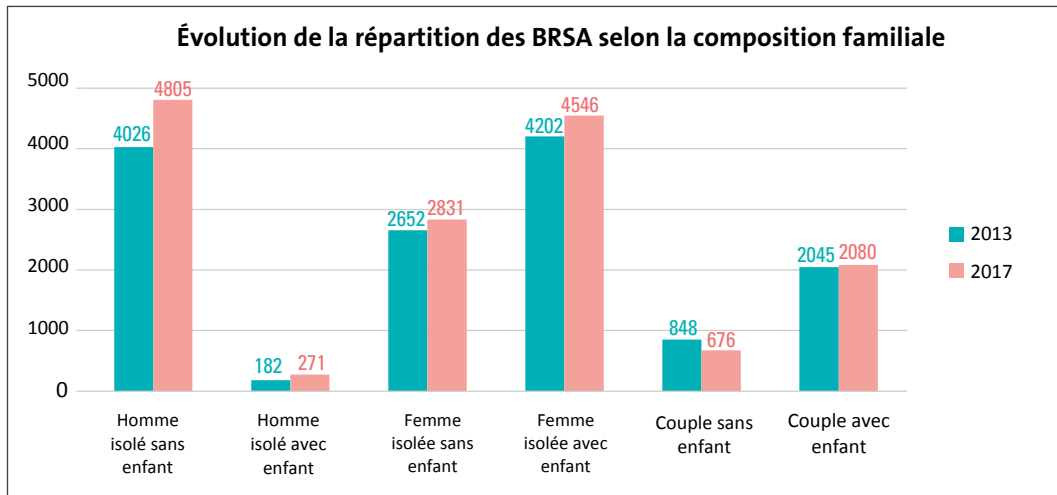
Parallèlement à ces évolutions de nature quantitative, on observe des tendances opposées entre les bassins d'emploi de Reims, Épernay et Châlons-en-Champagne et ceux de Vitry-le-François et Sézanne en terme de typologie de Contrats d'Engagements Réciproques et donc de freins à l'insertion constatés.



Cette différenciation met en évidence une tendance de fond dans la caractérisation des problématiques rencontrées selon les bassins.

## L'ÉVOLUTION DE LA TYPOLOGIE DES PUBLICS DEPUIS 2013

### La typologie des ménages

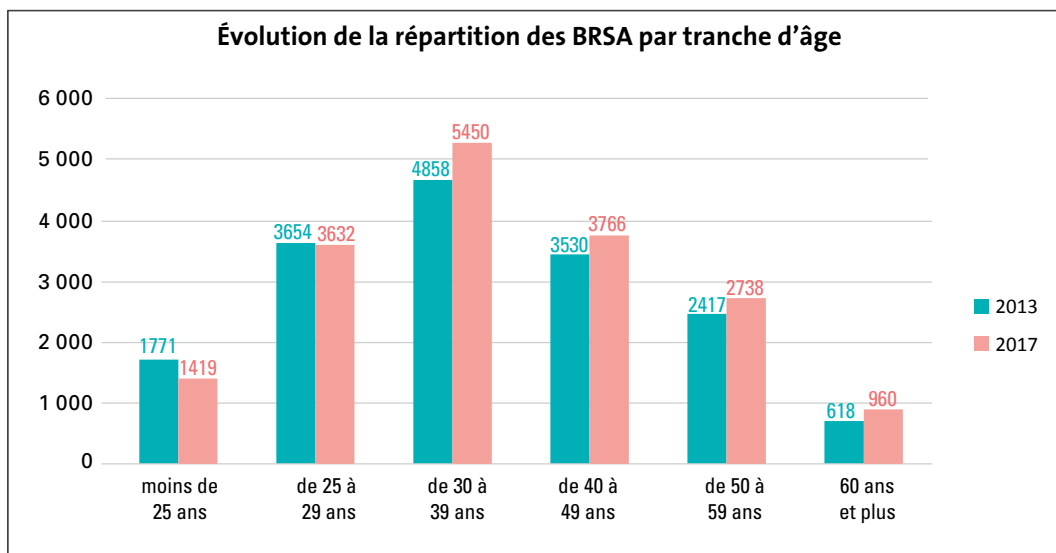


En 2017, la ventilation des ménages marnais bénéficiaires du RSA fait apparaître très nettement deux grandes typologies : les hommes isolés sans enfant et les femmes isolées avec enfants qui représentent respectivement 32 % et 30 % des foyers ; les 38 % des ménages restants étant répartis entre quatre typologies.

La part des hommes isolés a particulièrement augmenté dans une proportion très sensible puisqu'elle est en hausse de plus de 19 % entre 2013 et 2017.

On doit en outre noter la baisse sensible des foyers bénéficiaires du RSA composés d'un couple avec enfants (moins 20 % sur la période).

### Répartition des allocataires par âge

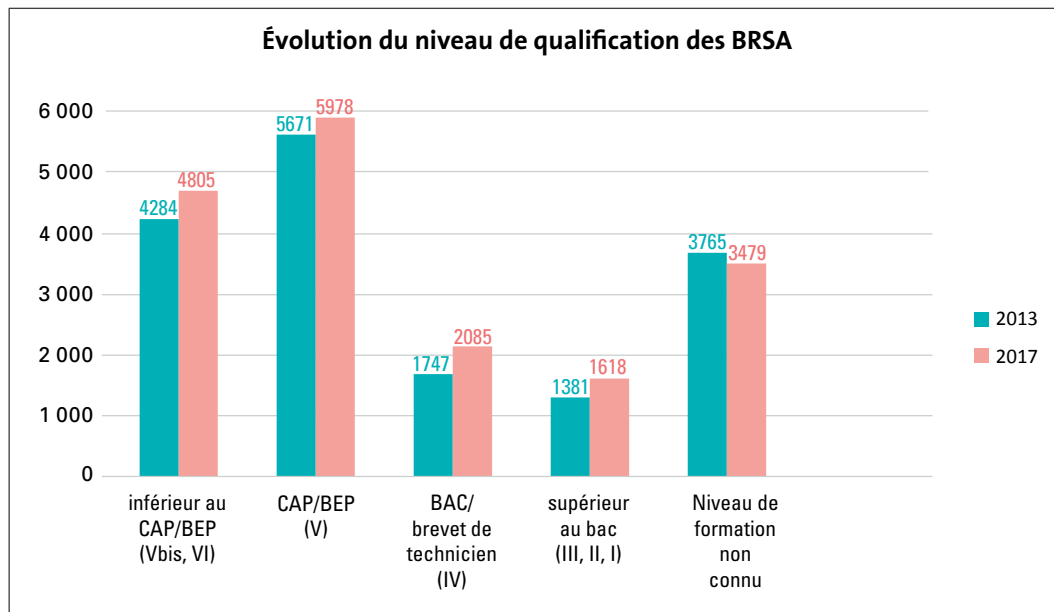


L'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA constatée depuis 2013 ne se traduit pas de manière uniforme pour l'ensemble des classes d'âge. On constate en effet une césure franche entre la population âgée de moins de 30 ans qui tend statistiquement à diminuer sur la période de 7 %, baisse atteignant 20 % pour les moins

de 25 ans et la population âgée de plus de 30 ans qui a cru en moyenne de 13 % sur la période.

Cette hausse est particulièrement significative pour les bénéficiaires de plus de 60 ans (plus 55 %) et ceux âgés de 30 à 39 ans (plus 22 %) et suppose pour le public âgé une approche spécifique.

## Niveau de qualification des allocataires

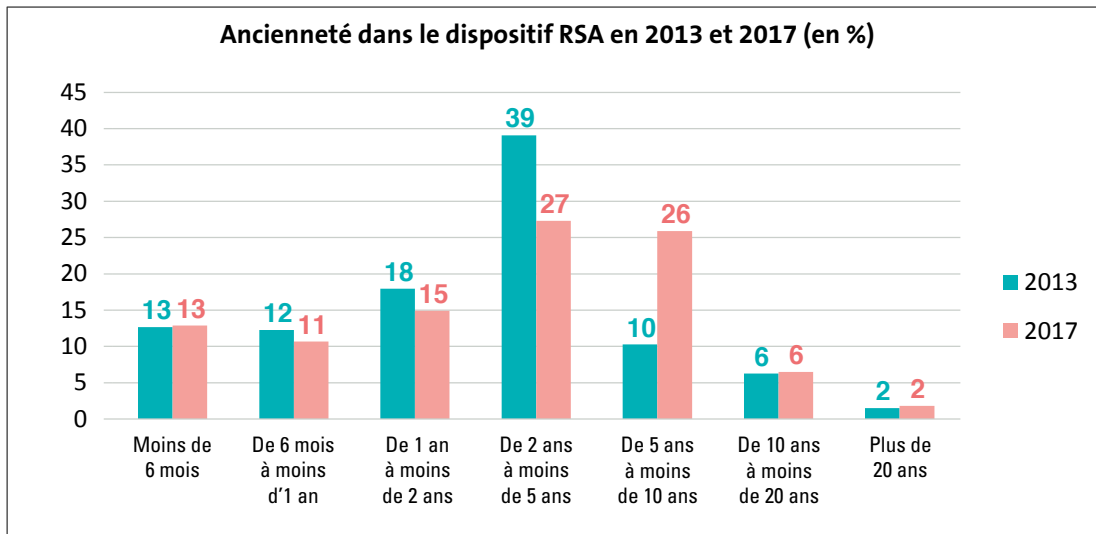


De manière générale, on observe une hausse du nombre de bénéficiaires du RSA quel que soit leur niveau de qualification depuis 2013. On doit particulièrement souligner la part de plus en plus importante de bénéficiaires d'un niveau supérieur au baccalauréat, étant précisé qu'au 31 décembre 2017, 1 057 bénéficiaires disposaient d'un diplôme bac + 2. La création d'actions spécifiques pour ces publics, initiée dans le cadre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion, sera, nous le verrons, l'un des vecteurs d'individualisa-

tion des dispositifs d'accompagnement du PDI.

On doit par ailleurs noter que bien qu'elle se soit améliorée, la connaissance du niveau de qualification des publics constitue un axe de progrès nécessaire. Il importe en effet de mieux appréhender ce type de données afin de créer ou d'adapter les dispositifs d'accompagnement des publics concernés et leur accès à des formations correspondant à leur cursus individuel.

## L'ancienneté dans le dispositif RSA en 2013 et 2017 (en %)



L'ancienneté dans le dispositif RSA est un révélateur de la précarisation des situations et du potentiel de retour rapide à l'emploi.

De manière générale, on observe une baisse relative de la part des bénéficiaires du RSA dont l'ancienneté est inférieure à 5 ans. Ce constat est le révélateur de différents facteurs probables :

- une plus grande difficulté d'accès à l'emploi pour les publics les plus âgés à l'instar des tendances constatées pour les chômeurs de longue durée,

- la difficulté à remobiliser une partie des publics étant depuis longtemps confrontés à des problématiques sociales et ayant abandonné la perspective d'une remobilisation professionnelle,

- le caractère parfois ponctuel ou partiel des expériences professionnelles dont l'intensité ou le niveau de rémunération n'a pas permis aux intéressés de quitter le RSA, mais plutôt d'opérer un cumul entre ce dernier, revenu et prime d'activité.





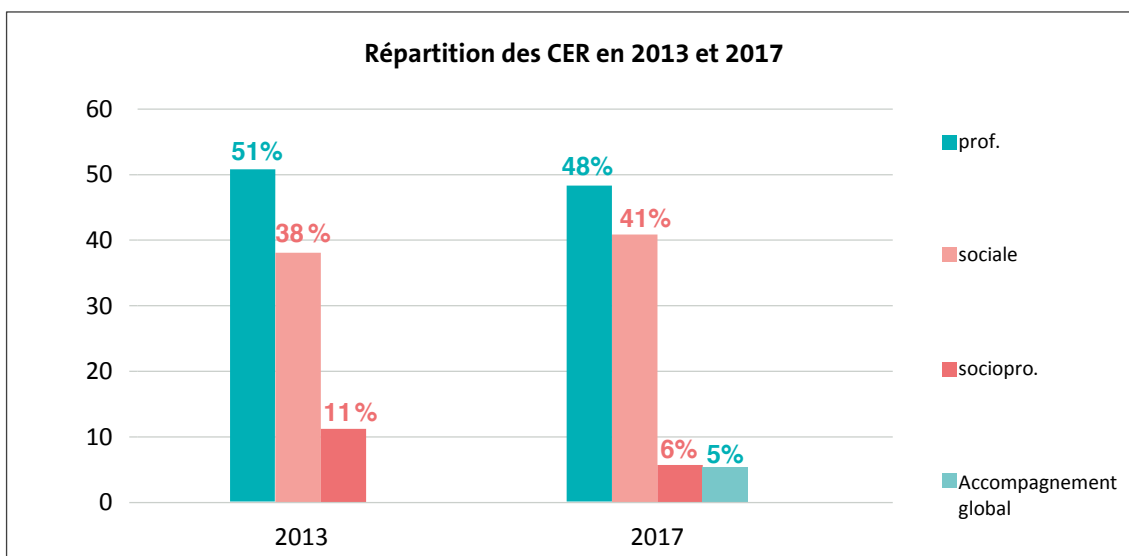
## Évolution dans la typologie des CER entre 2013 et 2017

A l'échelle départementale, on peut noter une relative dégradation en ce qui concerne l'employabilité des publics bénéficiaires du RSA entre 2013 et 2017. En effet, la part des bénéficiaires du RSA a baissé de 3 %. Cette baisse s'est principalement reportée sur la typologie de Contrats d'Engagements Réciproques de nature sociale.

Parallèlement à cette baisse relative, le volume global de bénéficiaires ayant très sensiblement augmenté sur la période (plus 10 %), cette dégra-

datation est encore plus importante qu'elle n'y paraît et s'avère très hétérogène selon les bassins d'emploi du département.

On doit enfin noter la proportion stable de la part des Contrats d'Engagements Réciproques de nature socioprofessionnelle (11 %) qui regroupent en 2017 ces derniers contrats stricto sensu et les parcours en accompagnement global qui eux aussi mêlent accompagnement vers l'emploi et levée des freins sociaux.



## L'ÉVALUATION DES DISPOSITIFS DU PRÉCÉDENT PDI

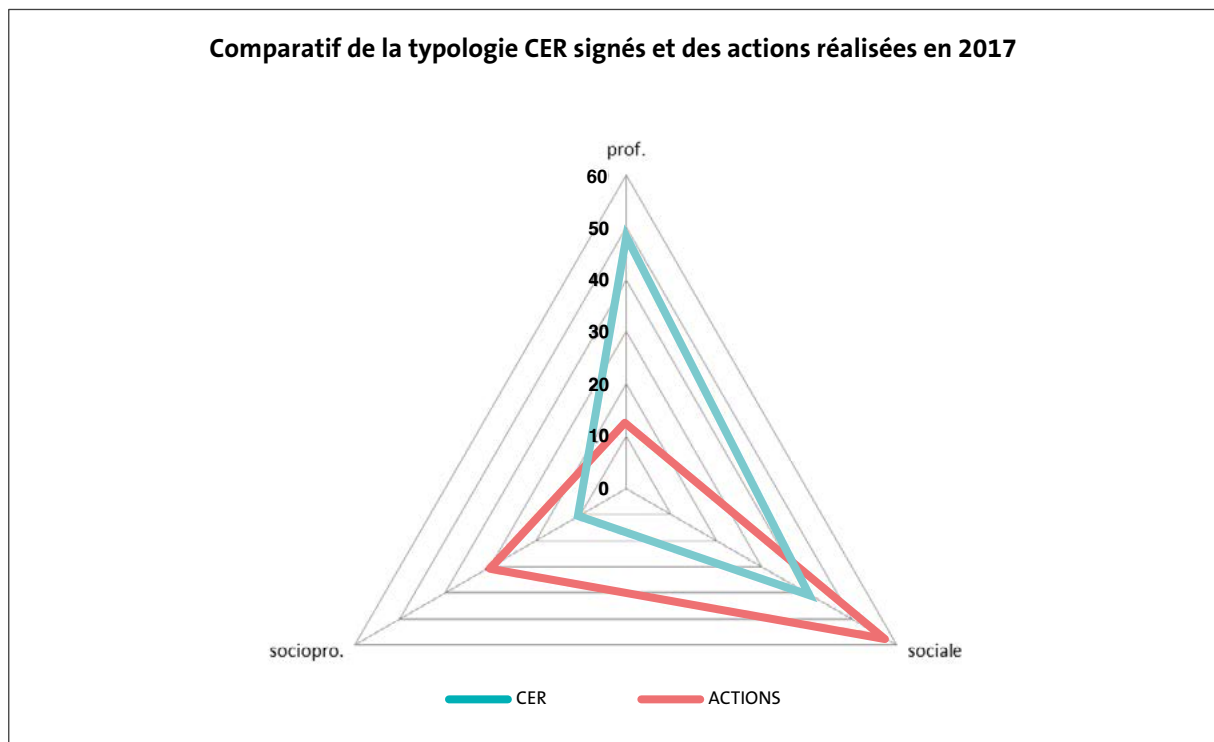
Le PDI 2013-2015 a mis en œuvre un grand nombre de dispositifs majoritairement axés vers la levée des freins sociaux au profit d'un public bénéficiaire relevant de Contrats d'Engagements Réciproques à vocation sociale et socio-professionnelle.

Cette offre, si elle a porté pour partie ses fruits et répond à des besoins identifiés par les publics,

nécessite d'être réinterrogée, rééquilibrée afin de s'ajuster à l'évolution des publics et leur volumétrie.

Il s'agit à la fois de déterminer le juste équilibre du PDI dans sa proportion d'actions destinées à un retour à l'emploi ou à lever des freins sociaux, mais aussi d'apprécier qualitativement le contenu et l'efficacité des principaux dispositifs afin de les adapter aux enjeux rencontrés.

### L'équilibre du PDI 2013-2015: adéquation entre profils et offre d'accompagnement



Après avoir été très impliqué sur le champ professionnel jusqu'en 2008, la mise en place du RSA a conduit le Département à se recentrer sur des missions plus sociales et de formation, laissant la responsabilité exclusive du champ professionnel à l'Etat et au Service Public de l'Emploi.

De ce fait, le PDI 2013-2015 présentait une très forte proportion de mesures à vocation sociale,

s'inscrivant dans la logique des compétences du Département et en cohérence avec l'analyse macro-économique de la période. Ainsi, près de 60% des actions du PDI avaient une vocation sociale, suivies par des mesures socio-professionnelles (30%), les mesures à vocation professionnelle ne représentant que 10% de l'ensemble des mesures.

Les référents d'insertion étaient donc lors du précédent PDI en grande partie démunis face à cette typologie de publics cumulant freins sociaux et des besoins relevant de la mise à niveau de leur compétence, l'amélioration de leur savoir-être ou la mise en place de solutions de mobilité...

Ce constat général préside au rééquilibrage de l'offre du PDI amorcée en 2018 par les expérimentations du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (coaching, partenariat intérim,...) et à l'émergence d'actif51 destiné à amplifier les perspectives de retour à l'emploi de ces publics

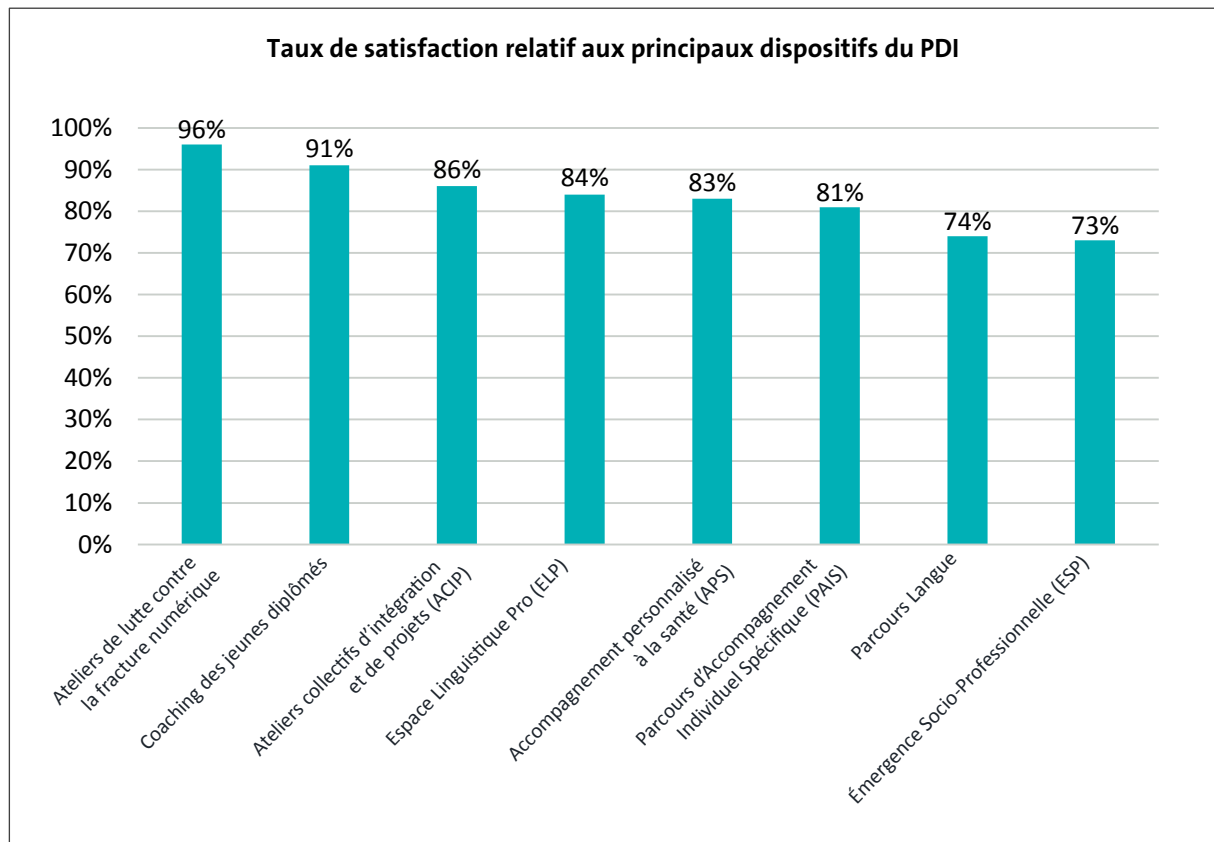
en confortant leurs recherches ou leur posture et en constituant un espace privilégié qui leur est exclusivement dédié.

L'axe social majoritaire du PDI 2013-2015 a par ailleurs commencé à s'infléchir avec la mise en place en 2016 de l'accompagnement global en partenariat avec Pôle Emploi, qui a permis à un public proche de l'emploi de mobiliser des leviers de nature sociale et de conjuguer un double accompagnement social et professionnel.

### L'évaluation des dispositifs par ses principaux acteurs (référents d'insertion et prestataires)

Afin d'appréhender la pertinence du cahier des charges des principaux dispositifs du précédent PDI, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des référents d'insertion du Département, de la CAF, des CCAS et CIAS, ainsi qu'aux prestataires chargés de les mettre en œuvre. Près de 80 %

des interrogés y ont répondu. Ce questionnaire a intégré de nouveaux dispositifs récemment expérimentés dans le cadre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (ateliers numériques, Espace Linguistique Pro, coaching), afin de valider la pertinence de leur intégration au présent PDI.



## Les ajustements sollicités

L'analyse qualitative des questionnaires collectés démontre la pertinence des récentes expérimentations initiées dans le cadre du FAPI (ateliers numériques et coaching des jeunes diplômés) au titre desquelles les seules remarques portent sur le souhait de leur généralisation, ce qui est désormais acquis.

Parmi les dispositifs dont le besoin de places est croissant, figurent sans surprise ceux destinés à améliorer l'accès aux soins (PAIS en particulier) et ceux visant à améliorer le niveau de maîtrise du français, comme le Parcours Langue ou l'Espace Linguistique Pro, récemment créé.

Au-delà de la question du volume, c'est aussi l'hétérogénéité des profils à accompagner qui milite pour une plus grande spécialisation des cohortes. Ainsi, la distinction entre locuteurs européens, non européens ou français de langue maternelle apparaît nécessaire afin de permettre aux groupes constitués de progresser de manière plus homogène et, donc le cas échéant, plus rapide.

## La création de nouveaux dispositifs

Les questionnaires mettent en perspective par ailleurs le souhait des référents d'élargir le panel des dispositifs à de nouvelles actions comme :

- la création d'actions collectives liées aux consommations d'énergie,
- le développement de partenariats avec les crèches locales afin de favoriser l'entrée des personnes isolées avec enfant sur des actions d'insertion,

Enfin, l'établissement de passerelles avec le monde de l'entreprise ou associatif au travers d'immersions est plébiscité par les référents qui y voient un accélérateur dans la motivation et l'employabilité des personnes accompagnées. Cette observation est à la fois valable pour l'action Parcours Langue, mais aussi pour les ACIP (Ateliers Collectifs d'Intégration et de Projet) désormais intitulés Ateliers d'Intégration, qui au-delà de leur objectif de socialisation pourraient constituer une première marche vers la remobilisation professionnelle du public.

Enfin, le dispositif d'Émergence Socio-Professionnelle dont le public cible est très proche de celui de l'accompagnement global mis en œuvre en partenariat avec Pôle Emploi par le Département ou d'Objectif Compétences de Bases (OCB) porté par la Région nécessite une refonte pour en mieux garantir l'articulation et l'efficacité.

- l'amplification des actions d'accompagnement à la création d'entreprise et de validation de projet,
- l'accentuation autant que possible de l'accompagnement vers les métiers saisonniers (vendanges...).

Toutes ces propositions ont été retenues au titre de ce nouveau PDI.

# Le contexte marnais en matière d'insertion en 2017-2018

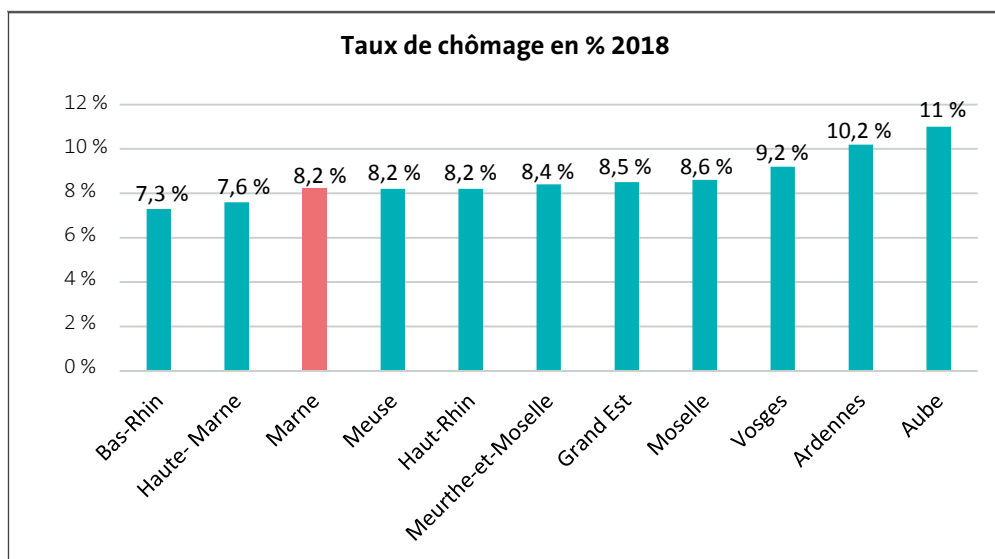


## LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET TYPOLOGIES DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

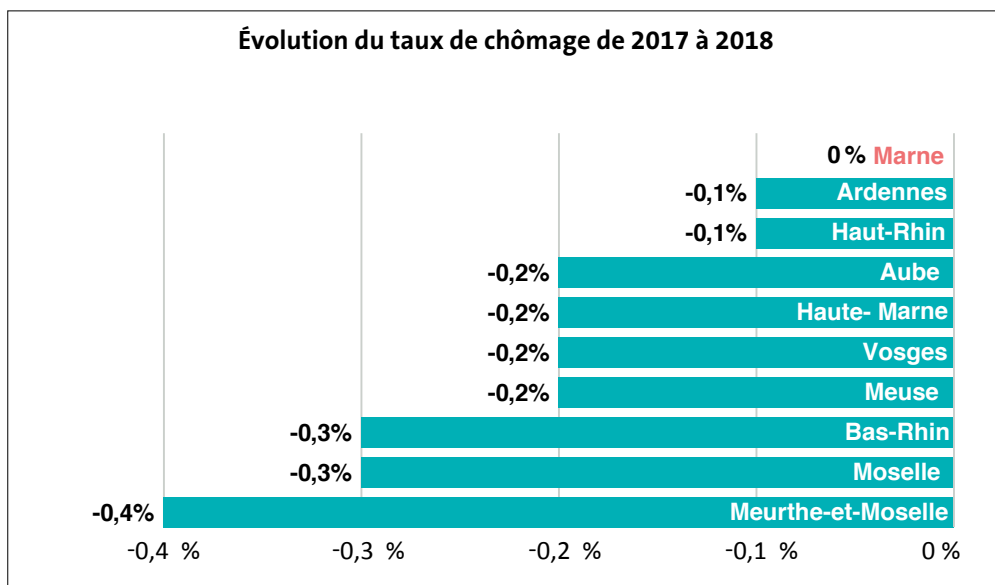
### > Pour la Marne

#### Des indicateurs socio-économiques encourageants

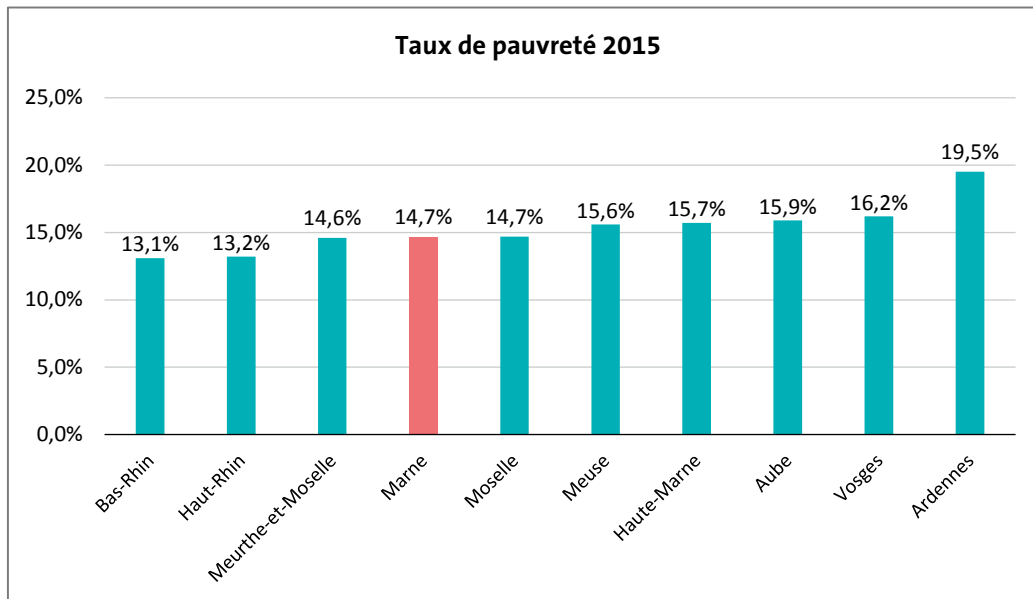
Avec un taux de chômage de 8,2 % en 2018, le département de la Marne apparaît comme l'un des départements les plus dynamiques économiquement au sein de la région Grand Est. Il figure ainsi avec le Haut-Rhin et la Meuse au 3<sup>e</sup> rang régional derrière le Bas-Rhin et la Haute-Marne.



Cette tendance relativement favorable marque cependant une stagnation comparativement à 2017, contrairement aux autres départements de la région Grand Est.



Ce dynamisme économique s'illustre par ailleurs par un taux de pauvreté relativement plus favorable que celui des autres départements de la région. Il est cependant légèrement supérieur au taux de pauvreté national qui s'établit à 14,2 %.

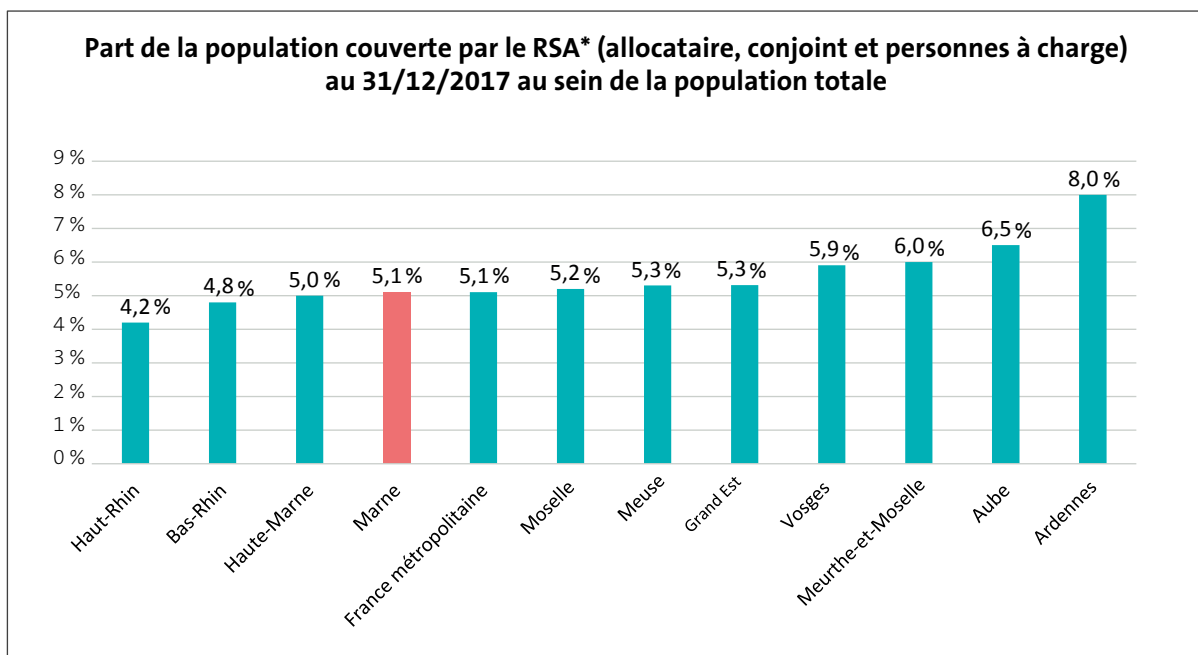


Dernières données disponibles (référence au seuil à 60 % du revenu disponible national médian, soit 1015 euros par mois)

### Une proportion de bénéficiaires du RSA au sein de la population départementale relativement satisfaisante mais qui tend à augmenter

Avec 5,1 % de sa population couverte par le RSA (allocataire, conjoint et personnes à charge), la Marne affiche une proportion identique à la moyenne nationale et légèrement inférieure à la

moyenne régionale : elle figure au 40<sup>e</sup> rang national des départements ayant la plus forte proportion de leur population couverte par le RSA.



## La répartition des bénéficiaires du RSA par bassin d'emploi

Près de deux tiers des bénéficiaires du RSA marnais se concentrent sur le bassin d'emploi de Reims, dont 92 % d'entre eux sur la seule commune de Reims. Cette tendance à la concentration n'a cessé de croître depuis 2013, le bassin de Reims absorbant 77 % de la hausse du nombre d'allocataires enregistrée depuis cette date.

La dynamique économique du bassin (5<sup>e</sup> bassin d'emploi de la région), son positionnement à proximité de départements plus fragiles économiquement (Aisne, Ardennes,...) ou sous tension démographique eu égard à leur parc de logements sociaux (départements d'Île de France) expliquent en grande partie ce phénomène, tout comme le maintien dans cette ville, d'étudiants tardant à trouver durablement le chemin de l'emploi.

Fait important, un bénéficiaire du RSA du département de la Marne sur quatre est domicilié dans un quartier « politique de la ville » de Reims.

Le bassin d'emploi de Châlons-en-Champagne constitue le deuxième grand pôle de concentration des bénéficiaires du RSA avec près de 17 % d'entre eux qui y sont domiciliés. Là aussi, une hausse conséquente du nombre de bénéficiaires

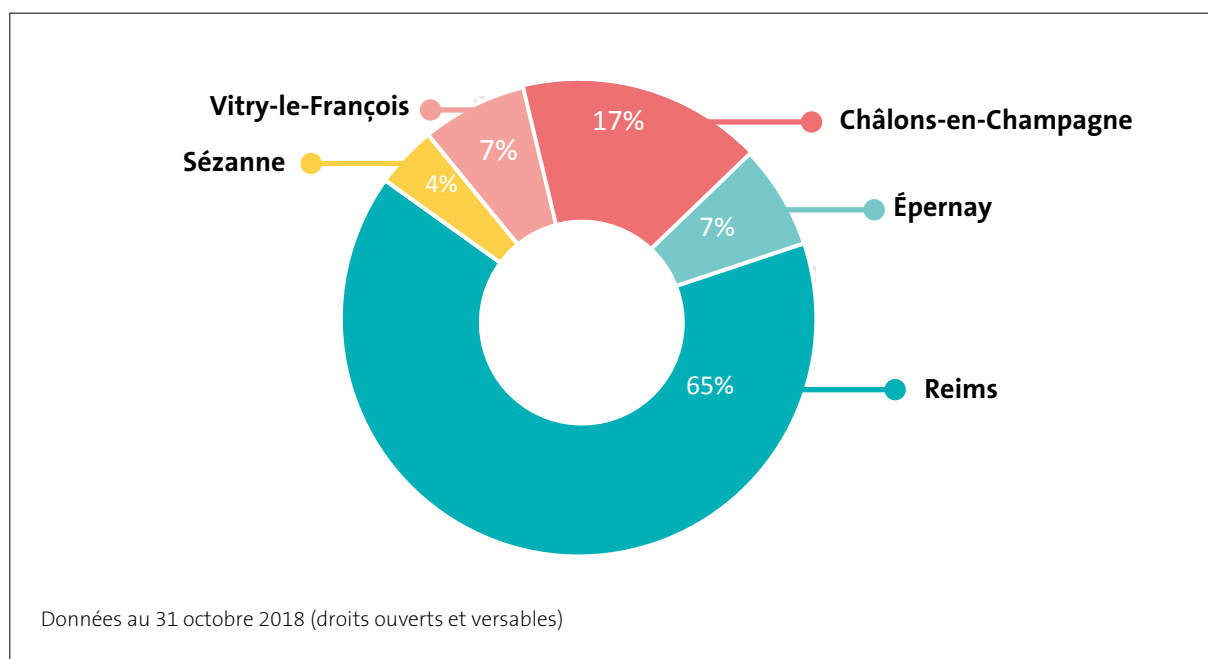
a pu être constatée depuis 2013, dans des proportions légèrement moindres que celles constatées dans le bassin rémois (plus 11 % contre plus 13 %).

Le bassin d'Épernay a lui aussi subi une hausse de son nombre d'allocataires sur la période 2013-2017, mais, reflet de son dynamisme économique, tend à enregistrer une baisse substantielle depuis le début de l'année 2018 (-9 %), revenant à un niveau proche de celui constaté vers 2015.

Enfin, en écho à leur évolution démographique, les bassins d'emploi de Sézanne et de Vitry-le-François ont eux rencontré des dynamiques contraires aux autres bassins du département, Sézanne ne faisant l'objet d'aucune variation statistique et Vitry-le-François rencontrant même une baisse de 10 % du nombre de ses allocataires sur la période.

Toutefois, derrière ces éléments favorables se cache une précarisation accrue des situations des bénéficiaires du RSA concernés, ces bassins étant de plus en plus fragilisés économiquement et les bénéficiaires souffrant de freins sociaux dans des proportions plus importantes qu'ailleurs.

Répartition par bassin d'emploi des bénéficiaires du RSA





## Les principales problématiques identifiées au sein des CER socio-professionnels et professionnels

Si l'on observe les freins sociaux auxquels sont confrontés les bénéficiaires du RSA du département de la Marne, on constate la prégnance des difficultés liées à la santé qui représentent 44 % des freins identifiés dans les Contrats d'Engagements Réciproques signés en 2017.

Cette problématique apparaît cependant dans des proportions très variables d'un bassin d'emploi à un autre, atteignant 48 % au sein du bassin de Reims contre 38 % pour les bassins d'Épernay et Châlons-en-Champagne.

La deuxième problématique apparaissant fréquemment porte sur les freins liés à la parentalité (garde d'enfants, séparation...) qui concernent 12 % des situations du département. Cette proportion reste là aussi variable d'un bassin à un

autre, ne représentant que 10 % des situations sur Reims contre 15 % sur les bassins de Châlons-en-Champagne, Épernay et Vitry-le-François. L'importance de cette problématique est l'un des reflets de la part importante des femmes isolées avec enfants dans la typologie des ménages bénéficiaires du RSA dans la Marne.

S'agissant des freins de nature socioprofessionnelle : la définition d'un projet professionnel et les problèmes de mobilité représentent 12 % des situations, contre 5 % pour celles liées aux savoirs de base. Là aussi, les écarts constatés d'un bassin à l'autre peuvent être très importants, le bassin d'Épernay voyant les freins de nature pré-professionnelle représenter 19 % des CER examinés contre 11 % sur Reims.

	Bassin de Châlons-en-Ch.	Bassin d'Épernay	Bassin de Sézanne	Bassin de Vitry-le-François	Bassin de Reims	Marne
<b>Médical</b> (bilan de santé, accès aux soins, handicap)	38 %	38 %	37 %	47 %	48 %	44 %
<b>Social</b> (ACIP)	12 %	11 %	9 %	8 %	14 %	12 %
<b>Famille</b> (parentalité, garde d'enfants, séparation...)	15 %	15 %	13 %	15 %	10 %	12 %
<b>Logement</b> (accès et maintien)	9 %	5 %	13 %	5 %	6 %	7 %
<b>Budget</b> (surendettement, mesures de protection, accompagnement)	4 %	2 %	9 %	3 %	3 %	3 %
<b>Jeunes</b> (chantiers éducatifs, MILO, E2C)	5 %	5 %	4 %	3 %	3 %	4 %
<b>Pré-professionnel</b> (Esp, mobilité, droit du travail)	13 %	19 %	14 %	14 %	11 %	12 %
<b>Savoirs</b> (Compétence de bases, formation, scolarité, linguistique)	4 %	5 %	1 %	5 %	6 %	5 %

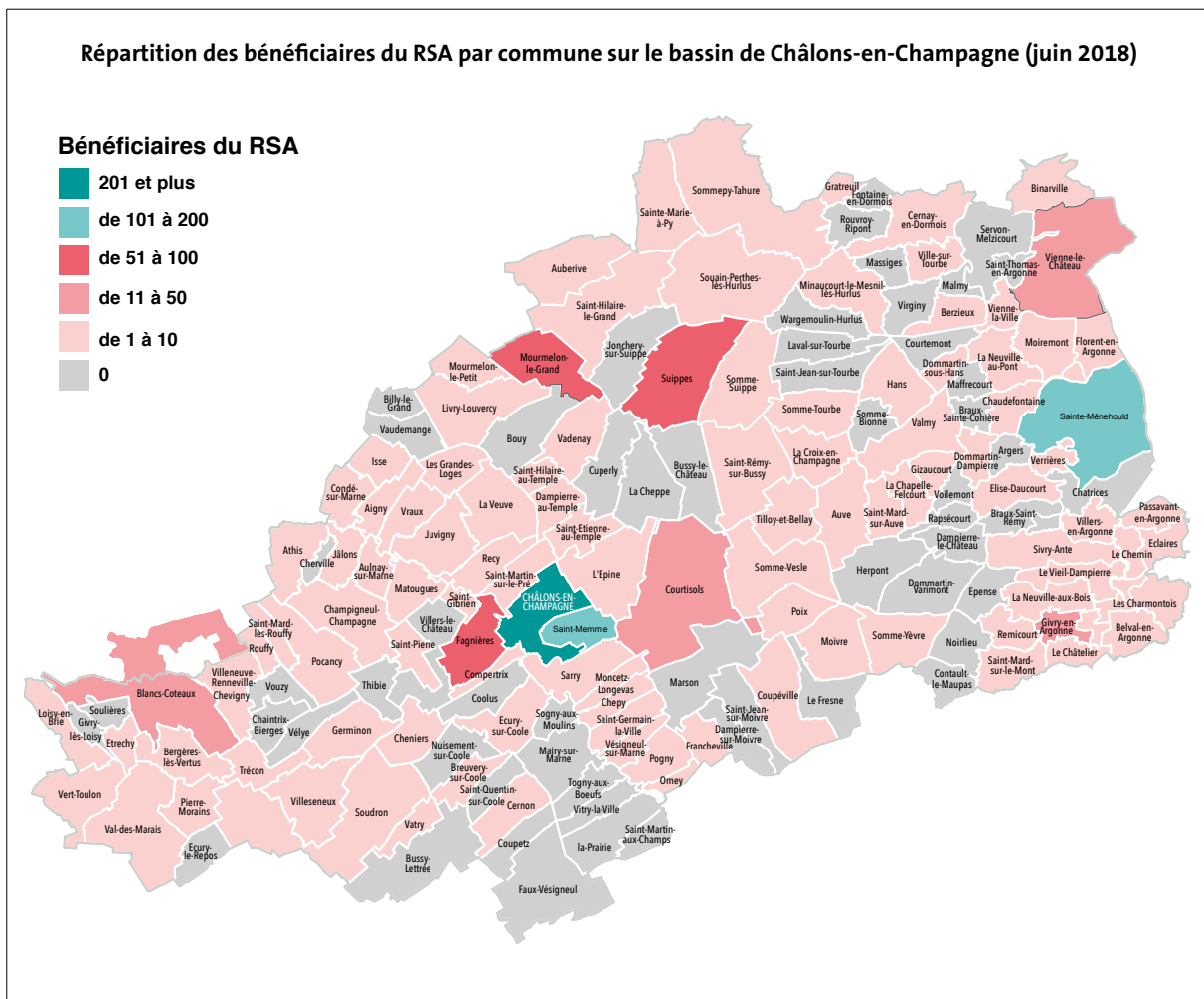
> Pour chaque bassin d'emploi

1 • Le bassin d'emploi de Châlons-en-Champagne

a. La répartition géographique au sein du bassin

Le bassin d'emploi de Châlons-en-Champagne constitue numériquement le second bassin d'emploi marnais en terme de foyers bénéficiaires du RSA de la Marne. Il concentre ainsi fin octobre

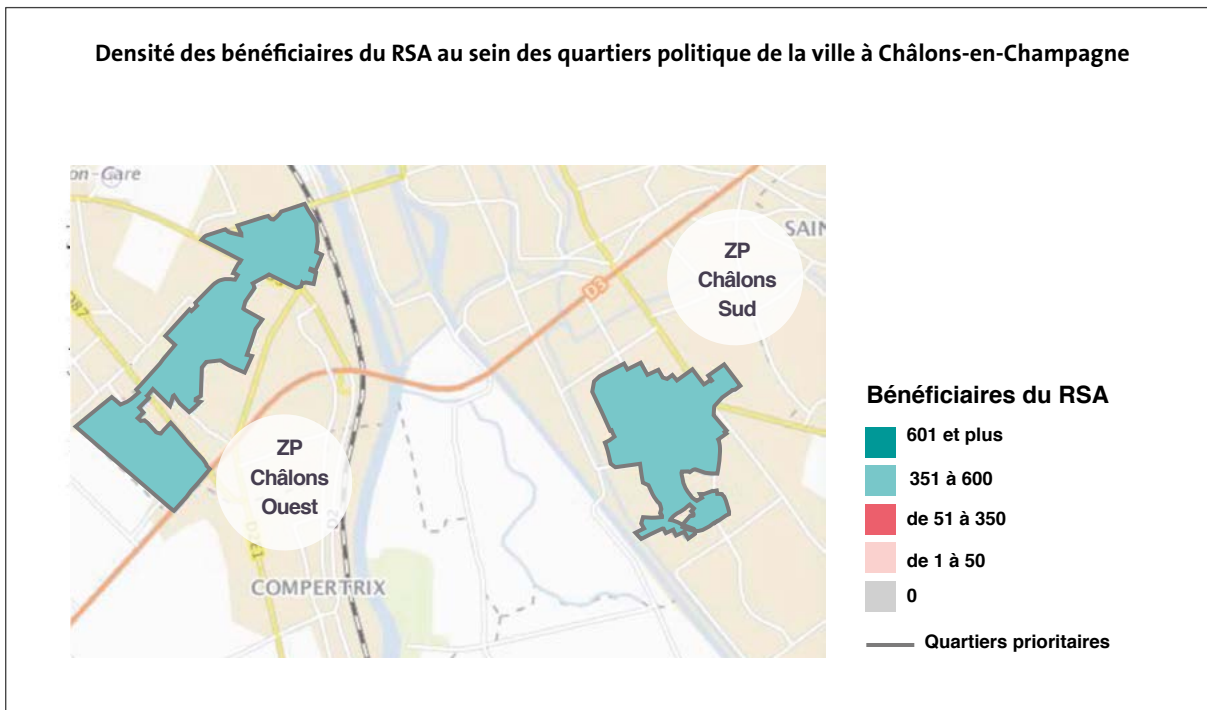
2018, 16,5 % des ménages (2 445) et subit une augmentation depuis 2013 de 11 % contre une moyenne départementale de 10 %.



Le bassin de Châlons se caractérise ainsi par un taux de concentration de 74 % de bénéficiaires sur sa ville centre, puis viennent ensuite les communes de Saint-Memmie et Sainte-Ménéhould qui représentent respectivement 6 % et 5 % des bénéficiaires du bassin châlonnais.

### b. La part des bénéficiaires du RSA domiciliés en Quartiers Politique de la Ville (QPV)

Châlons-en-Champagne présente la plus forte concentration de publics domiciliés en quartiers politique de la ville du département de la Marne. Avec 39 % de publics en QPV, elle devance Reims et Épernay (respectivement 38 % et 32 % de bénéficiaires en QPV).



### c. La particularité du bassin de Châlons-en-Champagne en matière de typologie des publics

Le bassin de Châlons-en-Champagne est marqué par une **augmentation importante du nombre de bénéficiaires du RSA âgés de 25 à 29 ans** (+ 23 % depuis 2013), alors que la dynamique départementale traduit sur la même période une baisse (- 0,6 %).

On note par ailleurs une hausse importante de bénéficiaires âgés de 50 à 59 ans sur le bassin châlonnais qui, si elle répond à une tendance départementale (+ 13 %), y est très largement supérieure (+ 24 %).

Ces bénéficiaires appartiennent à des ménages composés majoritairement de femmes isolées avec enfant et d'hommes isolés (30 % pour chacune de ces typologies). Cette proportion est très légèrement inférieure à la moyenne départementale.

S'agissant du niveau de diplôme, le bassin de Châlons présente une proportion de publics dont le niveau de qualification est égal ou inférieur au CAP ou au BEP, supérieur à la moyenne départementale (64 % contre 60 %).

### d. Les principaux freins à l'insertion identifiés sur le bassin de Châlons-en-Champagne

A l'instar de la majorité de l'ensemble des bassins d'emplois marnais, les freins de nature sociale ont augmenté sur le bassin de Châlons-en-Champagne. Les Contrats d'Engagements Réciproques

à orientation sociale sont ainsi passés de 33 % à 38 % depuis 2013. Cette augmentation est près de deux fois et demie supérieure à celle constatée sur le bassin de Reims.

Les freins liés à la santé constituent comme pour les autres bassins d'emploi de la Marne, la première typologie de freins rencontrés par des bénéficiaires. Ce sont ainsi près de 38 % des bénéficiaires qui sont confrontés à ce type de difficultés. Cette proportion reste cependant sensiblement inférieure à la moyenne départementale qui atteint 44 %. La présence d'un établissement hospitalier, la densité de médecins généralistes ou spécialistes sur la ville centre, combinés à des acteurs relais importants (comme l'UDAF qui porte le dispositif APS) concourent probablement à cette situation.

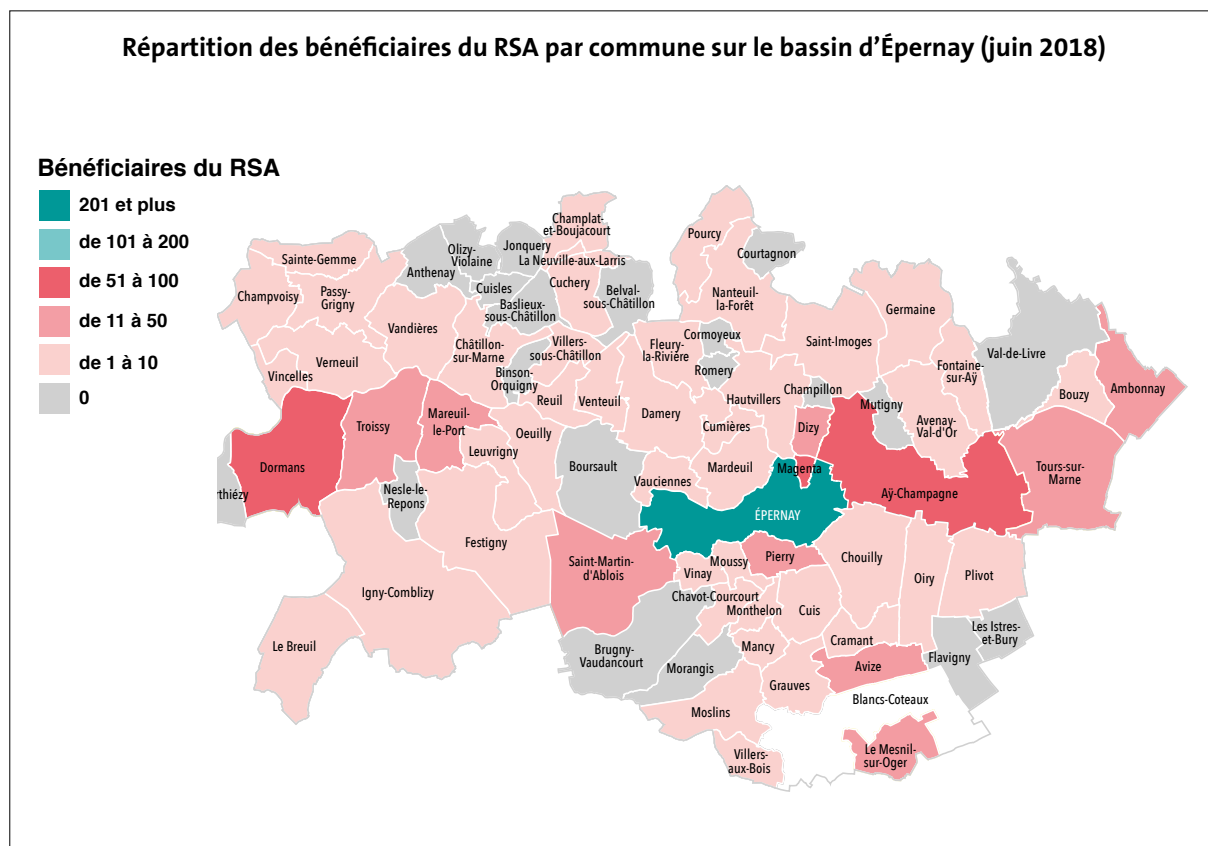
Les freins liés à la famille (parentalité, garde d'enfants, séparation) constituent la deuxième grande typologie de freins rencontrés sur le bassin châlonnais avec près de 15 %, dans une proportion sensiblement supérieure à la moyenne départementale (+ 3 %). La proportion importante de femmes isolées avec enfant(s) domiciliées sur ce bassin (près de 30 %) et dont la proportion a augmenté de près de 9 % depuis 2013 explique l'importance de cette problématique sur le bassin.

## 2 • Le bassin d'emploi d'Épernay

### a. La répartition géographique au sein du bassin

Le bassin d'emploi d'Épernay est numériquement le second bassin d'emploi marnais le plus faible en nombre de foyers bénéficiaires du RSA de la Marne. Il concentre ainsi fin octobre 2018, 7,1 %

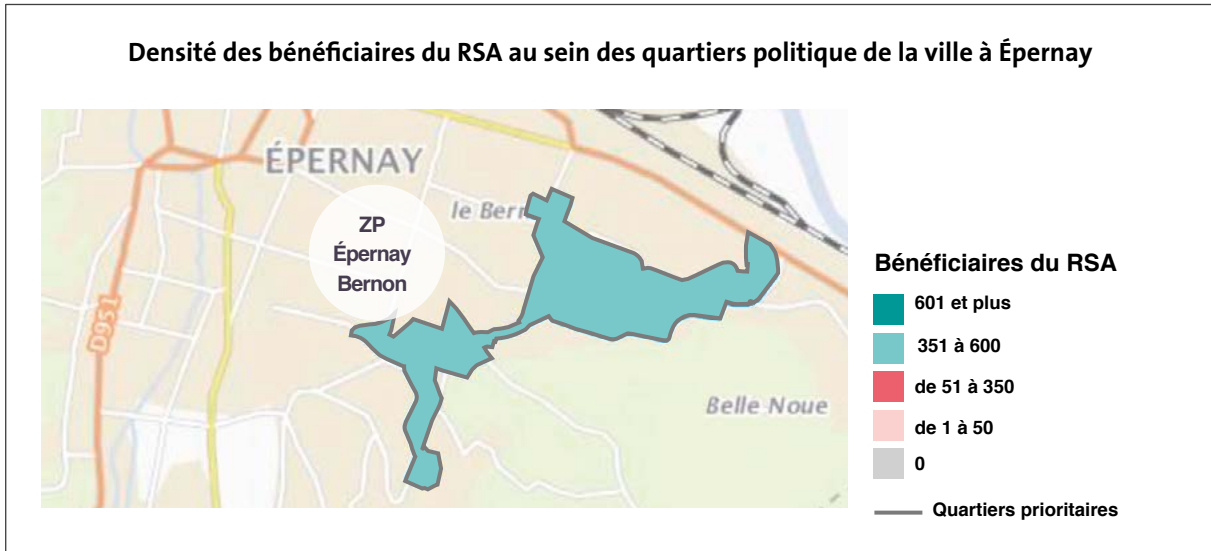
des ménages marnais (1 045). Il subit cependant avec Reims la plus forte augmentation du département depuis 2013 avec une hausse de 13 % contre une moyenne départementale de 10 %.



78 % des bénéficiaires du RSA du bassin d'emploi d'Épernay résident sur la commune centre, puis viennent ensuite les communes de Dormans et Aÿ-Champagne où sont domiciliés respectivement 6 et 5 % des bénéficiaires du bassin sparnacien.

### b. La part des bénéficiaires du RSA domiciliés en Quartiers Politique de la Ville (QPV)

Le bassin d'Épernay présente un taux de concentration de 32 % des publics bénéficiaires du RSA domiciliés en quartiers politique de la ville, en deçà de Châlons (39 % et Reims 32 %).



### c. La particularité du bassin d'Épernay en matière de typologie des publics

Le bassin d'Épernay présente une proportion de Contrats d'Engagements Réciproques à vocation professionnelle importante qui, conjugués aux contrats de nature socio-professionnelle et aux orientations sur l'accompagnement global, amènent à la plus faible proportion de CER à orientation sociale. Cette structuration illustre un potentiel d'insertion important qui répond par ailleurs à un contexte économique dynamique.

S'agissant de la typologie des ménages bénéficiaires du RSA, on observe une très forte hausse du nombre de foyers composés d'un homme isolé sans enfant, ceux-ci représentant un tiers des foyers (en hausse de 21 % depuis 2013). A l'instar du profil départemental, les femmes isolées avec enfants correspondent à la seconde typologie rencontrée sur le bassin représentant 27 % des ménages.

Les bénéficiaires du RSA âgés de 25 à 29 ans sont comme pour Châlons-en-Champagne en très forte hausse sur le bassin sparnacien (+ 35 %), a contrario de la tendance départementale (-0,5 %). On doit enfin noter l'augmentation très préoccupante des bénéficiaires de plus de 60 ans sur le bassin depuis 2013 (+ 80 %).

S'agissant du niveau de qualification des bénéficiaires, la part des personnes dont le niveau de qualification est inférieur ou égal au CAP/BEP atteint 68 % (en hausse de 6 % depuis 2013), tandis que sur la même période les titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat ont augmenté de près de 25 %.

### d. Les principaux freins à l'insertion identifiés sur le bassin d'Épernay

Les freins liés à la santé constituent comme pour les autres bassins d'emploi du département de la Marne, la première typologie de freins rencontrés par les bénéficiaires. Ce sont ainsi, comme pour le bassin châlonnais, près de 38 % des bénéficiaires qui sont confrontés à ce type de difficultés. Cette proportion reste cependant sensiblement inférieure à la moyenne départementale qui atteint 44 %.

Les freins liés à la famille (parentalité, garde d'enfants, séparation) constituent la deuxième grande typologie de freins rencontrés sur le bassin d'Épernay avec près de 15 %, dans une proportion sensiblement supérieure à la moyenne départementale (+ 3 %). La proportion impor-

tante de femmes isolées avec enfant(s) domiciliées sur ce bassin (près de 27 %) et dont la proportion a augmenté de près de 6 % depuis 2013 explique l'importance de cette problématique sur le bassin.

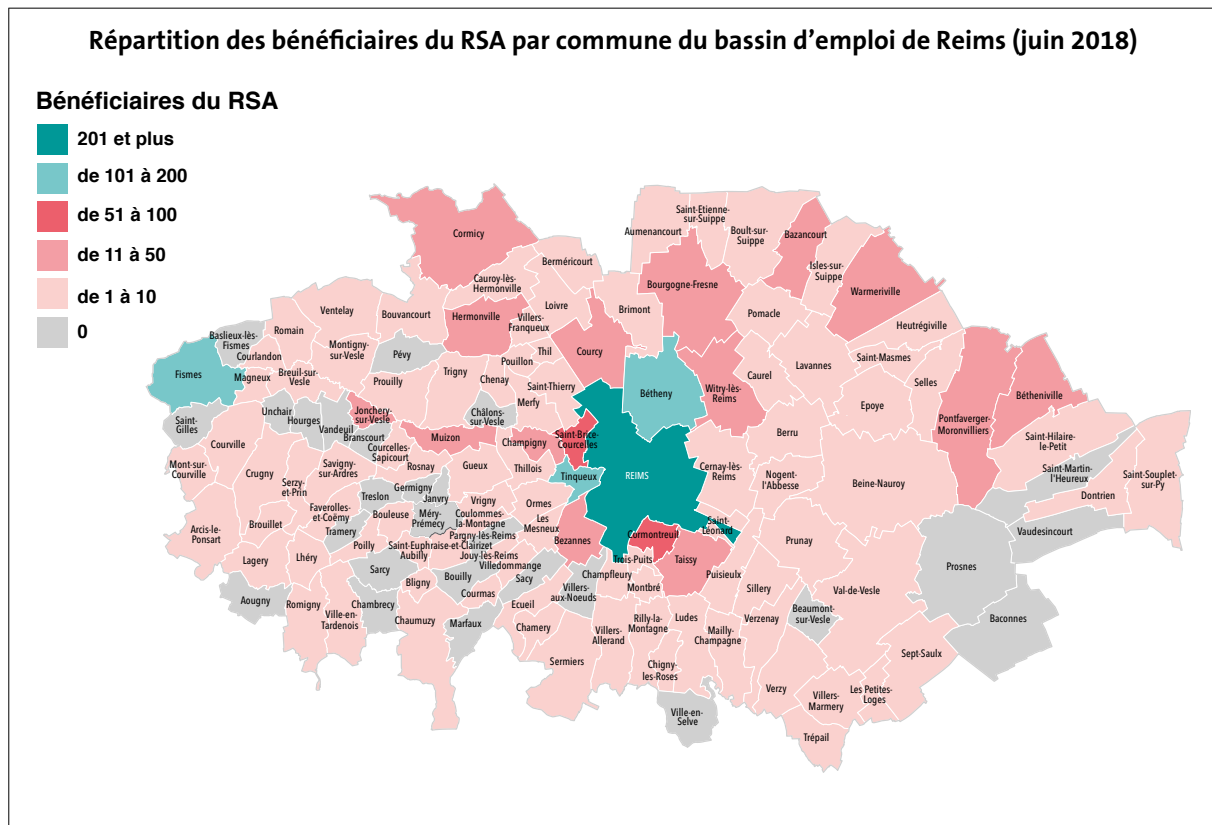
Enfin, s'agissant des freins de nature pré-professionnelle (mobilité, droit du travail, savoir-être, définition d'un projet professionnel), le bassin d'Épernay affiche un taux très supérieur à la moyenne départementale (19 % des CER contre 12 %). Si cette proportion est importante, elle est logiquement à corrélérer à une proportion de CER à vocation professionnelle ou socioprofessionnelle plus importante que dans les autres bassins d'emploi.

## 3. Le bassin d'emploi de Reims

### a. La répartition géographique au sein du bassin

Conformément à son poids démographique au sein du Département, le bassin d'emploi de Reims concentre la majorité des foyers bénéficiaires du RSA de la Marne avec près de deux tiers d'entre eux (65 %). Cette part relative n'a cessé

de s'accroître depuis 2013 où elle représentait déjà 63 %. L'augmentation du nombre de foyers observée depuis 2013 a ainsi atteint 13 % contre 10 % en moyenne départementale.



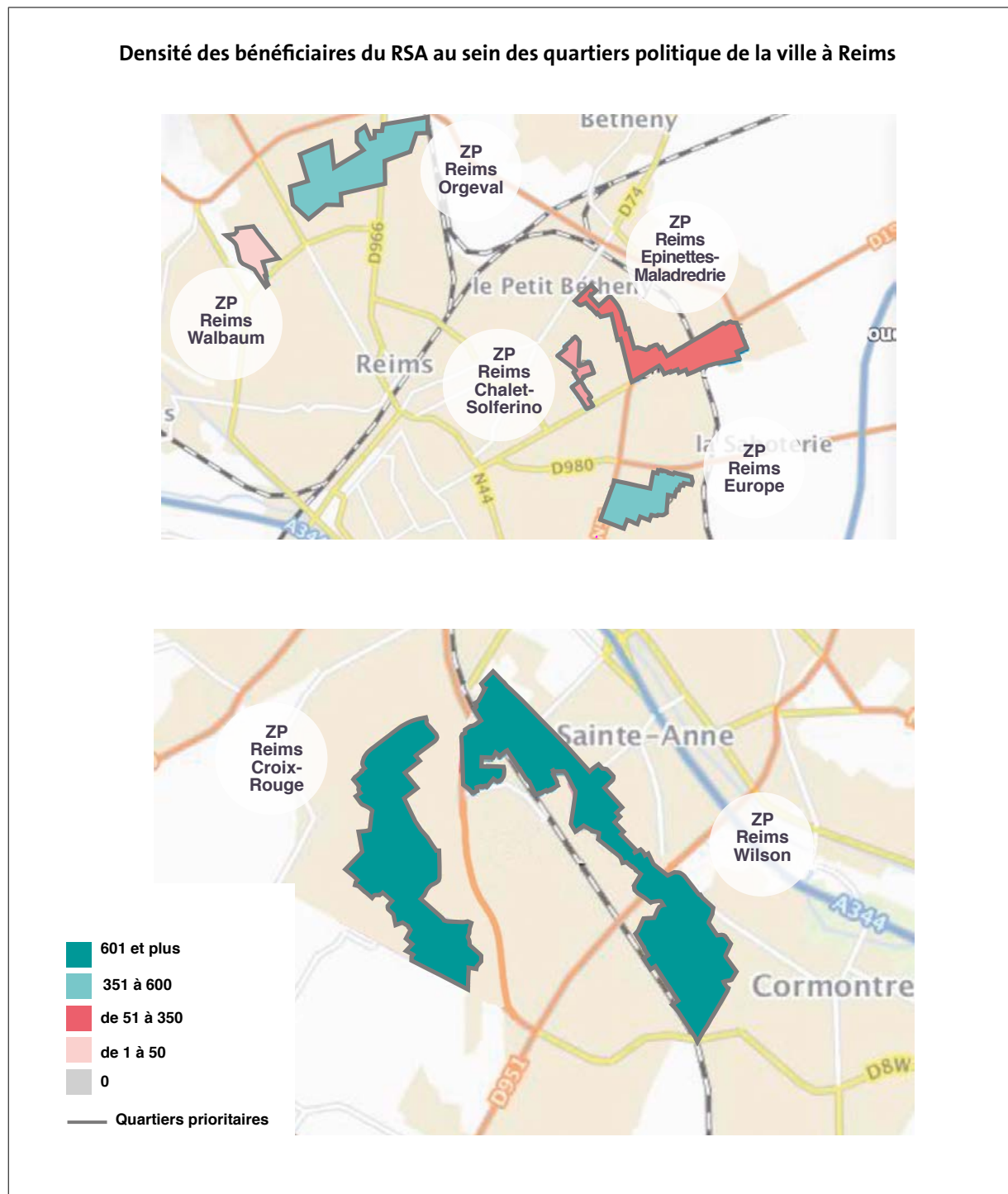
Le bassin de Reims présente un très fort taux de concentration sur sa commune centre puisque 92 % des bénéficiaires du bassin sont domiciliés à Reims. Viennent ensuite très loin derrière la com-

mune de Reims, celles de Fismes et Tinquieux qui concentrent respectivement 1,5 % et 1,1 % des bénéficiaires du bassin.

### b. La part des bénéficiaires du RSA domiciliés en Quartiers Politique de la Ville (QPV)

Au sein de la commune de Reims, une attention particulière doit être portée sur les publics domiciliés en quartiers politique de la ville puisque 38 %

des bénéficiaires du RSA, (soit 4 309) résident au sein des 7 QPV de la commune de Reims.



### c. La particularité du bassin de Reims en matière de typologie des publics

La composition des ménages bénéficiaires du RSA habitant le bassin rémois s'inscrit dans la même dynamique que les autres bassins du département. En effet, en 2017, près d'un tiers des ménages est composé d'un homme isolé sans enfant (32 %) et un second tiers par des femmes isolées avec enfant (31 %). À l'exception des couples sans enfant, l'ensemble de la typologie des ménages bénéficiaires du RSA a vu son nombre croître entre 2013 et 2017, selon des proportions toutefois très variables : allant de 54 % pour les hommes isolés avec enfants à 3 % pour les couples avec enfant. Globalement, les femmes isolées représentent 48 % des ménages bénéficiaires du RSA du bassin rémois, devant les hommes (34 %), le solde relevant de couples.

La très forte augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA intervenue sur le bassin de Reims a concerné la totalité des tranches d'âge, à l'exception des jeunes de moins de 25 ans qui a baissé

de près de 42 %. Toutes les tranches d'âges ont vu leur proportion augmenter de 12 à 27 %, la part des bénéficiaires âgés de plus de 60 ans faisant même un bond de plus de 56 % sur la période.

S'agissant du niveau de qualification, le bassin rémois présente la singularité d'afficher une part de bénéficiaires du RSA disposant d'un diplôme d'un niveau supérieur au bac, plus élevée que sur l'ensemble des autres bassins. La localisation à Reims des principaux établissements d'enseignement supérieur du département et de l'ouest de la région justifie cette situation. Fait particulièrement illustratif, fin 2017, ce sont près de 1 200 bénéficiaires du RSA d'un niveau supérieur à baccalauréat + 2 qui résidaient sur le bassin rémois et très majoritairement sur la commune centre. Cette singularité a justifié la mise en place d'une action spécifique de coaching destinée à ce public.

### d. Les principaux freins à l'insertion identifiés sur le bassin de Reims

Contrairement à la majorité des bassins d'emploi du département, le bassin de Reims présente la particularité d'une très grande stabilité dans la répartition des Contrats d'Engagements Réciproques conclus entre 2013 et 2017. Ainsi, les contrats à vocation professionnelle sont restés majoritaires à hauteur de 49 % des contrats conclus sur cette période, la poussée des contrats à vocation sociale restant contenue à 2 % d'augmentation pour atteindre 41 % des situations. Seul le bassin d'Épernay enregistre une diminution de la proportion des CER sociaux (-1 %).

A l'instar des autres bassins d'emploi du département, **les problématiques liées à la santé** constituent la première typologie de freins à l'insertion rencontrée sur le bassin de Reims. Toutefois,

**cette proportion est très largement supérieure** à celle rencontrée sur les autres bassins puisqu'elle atteint 48 % des cas.

Les **difficultés de socialisation** apparaissent au deuxième rang des freins rencontrés correspondant à 14 % des situations soit 2 % au-dessus de la moyenne départementale. Les autres freins sociaux qu'ils soient liés à la famille ou au logement sont eux moins fréquemment rencontrés.

S'agissant **des freins pré-professionnels** (mobilité, projet professionnel), ils figurent en troisième position des difficultés rencontrées par les allocataires mais dans une proportion légèrement inférieure aux autres bassins d'emploi.

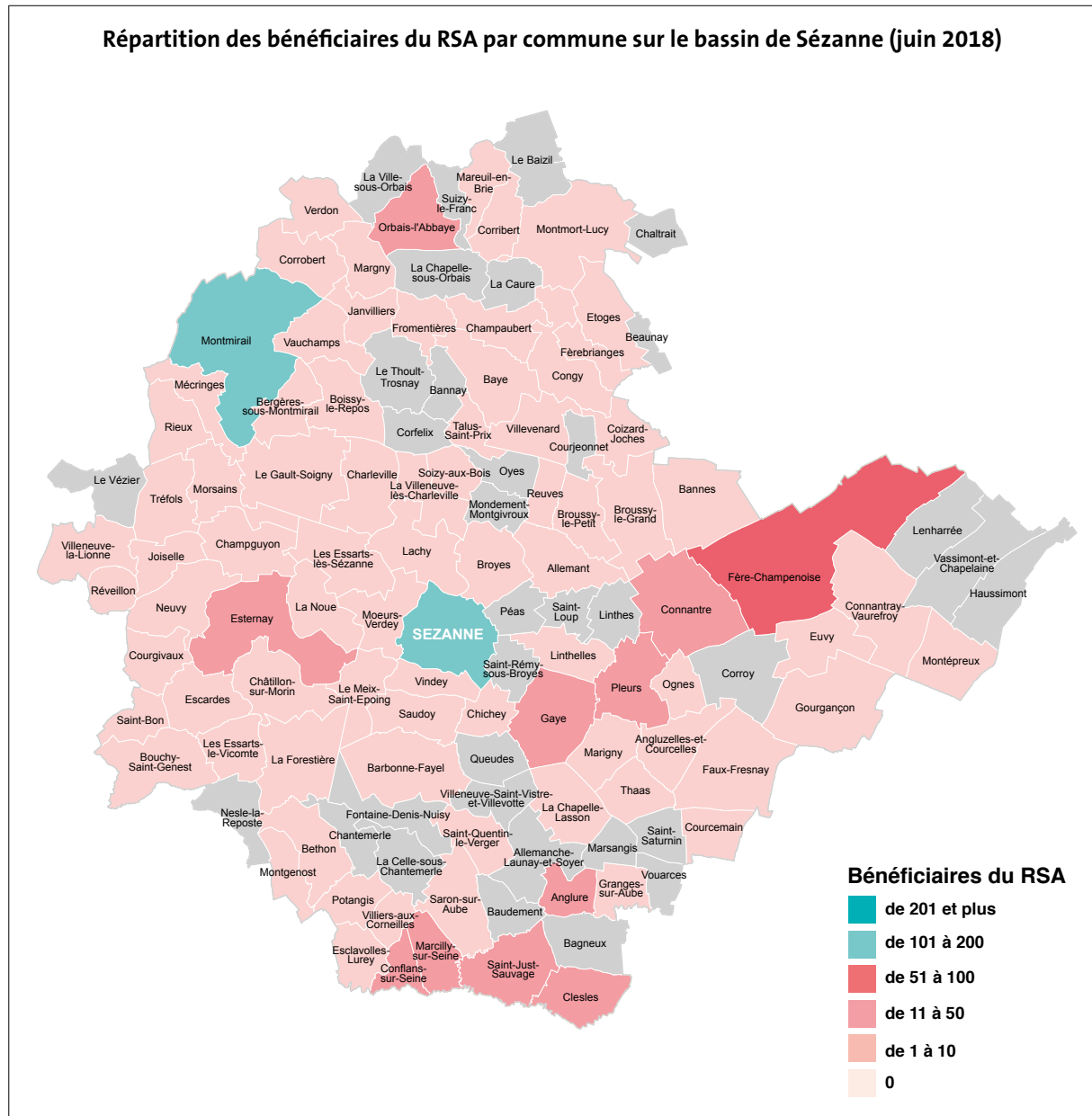


## 4. Le bassin d'emploi de Sézanne

### a. La répartition géographique au sein du bassin

Le bassin d'emploi de Sézanne est numériquement le bassin d'emploi marnais le plus faible en nombre de foyers bénéficiaires du RSA de la Marne. Il concentre ainsi fin octobre 2018, 4,2 % des ménages marnais (621). Il ne subit par ail-

leurs pas de hausse substantielle de son nombre de foyers bénéficiaires depuis 2013, restant stable alors que le département subit une hausse de 13 % sur la période.



25 % des bénéficiaires du RSA du bassin d'emploi de Sézanne sont domiciliés sur la commune centre.

Le bassin de Sézanne présente ainsi une très grande particularité du fait du caractère très éclaté de la domiciliation des bénéficiaires du RSA. Corollaire de ce constat, Montmirail (17 %)

et Fère-Champenoise (11 %) concentrent un nombre élevé de bénéficiaires. Cette singularité du bassin de Sézanne justifie l'expérimentation d'une déclinaison territoriale de certains dispositifs d'accompagnement sur des communes complémentaires à Sézanne et la prise en compte des problématiques de mobilité.

## b. La particularité du bassin de Sézanne en matière de typologie des publics

S'agissant de la typologie des ménages bénéficiaires du RSA, on observe une très forte hausse du nombre de foyers composés d'un homme isolé sans enfant (+ 36 % depuis 2013). Ceux-ci représentent désormais 30 % des ménages du bassin.

A l'instar du profil départemental, les femmes isolées avec enfants correspondent à la seconde typologie rencontrée sur le bassin représentant 27 % des ménages, en baisse toutefois de 13 % depuis 2013.

Le nombre de bénéficiaires du RSA du bassin de Sézanne est demeuré quasiment stable entre 2013 et 2017 avec près de 580 bénéficiaires recensés sur le bassin. Derrière cette impression de stabilité apparaît toutefois une précarisation accrue des situations illustrée au travers de deux indicateurs flagrants :

- une hausse de la proportion des CER sociaux (49 %)

- mais surtout un accroissement de 27 % des bénéficiaires de plus de 50 ans, proportion qui atteint même 116 % pour les plus de 60 ans. Parallèlement, l'ensemble des autres classes d'âges ont baissé sur le bassin.

S'agissant du niveau de qualification des bénéficiaires, la part des personnes dont le niveau de qualification est inférieur ou égal au CAP/BEP atteint 62 % (en baisse de près de 5 % depuis 2013), tandis que sur la même période les titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au bac ont augmenté de près de 15 %.

## c. Les principaux freins à l'insertion identifiés sur le bassin de Sézanne

Le bassin de Sézanne présente une proportion importante de bénéficiaires du RSA bénéficiant d'un Contrat d'Engagements Réciproques à orientation sociale (49 % contre 35 % pour Épernay).

Si avec 37 %, les freins liés à la santé demeurent au premier rang des freins constatés, ils se situent bien en deçà de la proportion constatée à l'échelle départementale (44 %).

En matière de freins sociaux, le bassin de Sézanne se singularise très fortement des autres bassins d'emploi dans la proportion rencontrée des freins

liés au logement ou à des problématiques budgétaires (surendettement,...). Ceux-ci représentant respectivement 13 % et 9 % des freins identifiés dans les CER, 6 % au-dessus des moyennes départementales.

On doit par ailleurs souligner que les freins liés à la parentalité ou la garde d'enfant représentent 13 % également des freins rencontrés, dans une proportion sensiblement inférieure aux autres bassins d'emploi. La baisse importante du nombre de foyers composés d'une femme avec enfant(s) justifie en grande partie ce constat (moins 13 %).

## 5. Le bassin d'emploi de Vitry-le-François

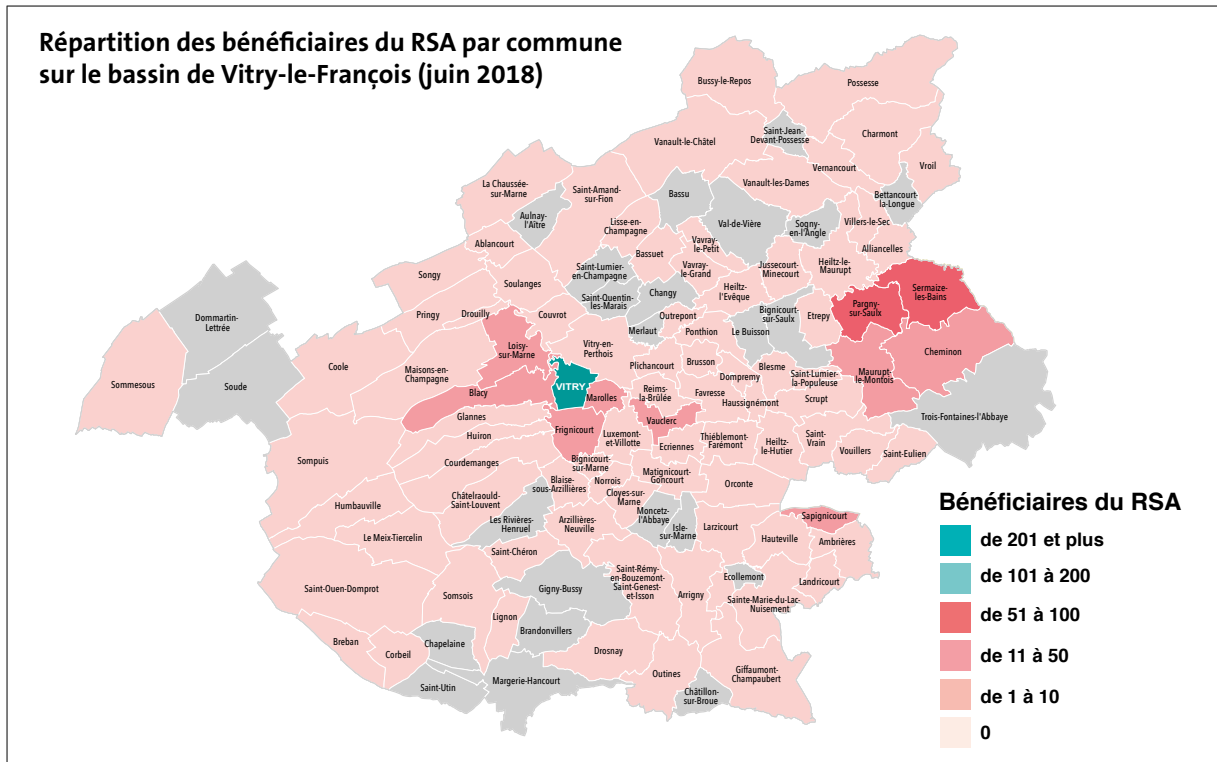
### a. La répartition géographique au sein du bassin

Le bassin d'emploi de Vitry-le-François est numériquement le bassin d'emploi marnais le plus faible derrière celui de Sézanne en nombre de bénéficiaires du RSA. Il concentre ainsi fin 2018, 7,2 % des bénéficiaires marnais (1079). Il est par ailleurs le seul bassin d'emploi ayant subi une baisse sur la période 2013-2017 (moins 10 %),

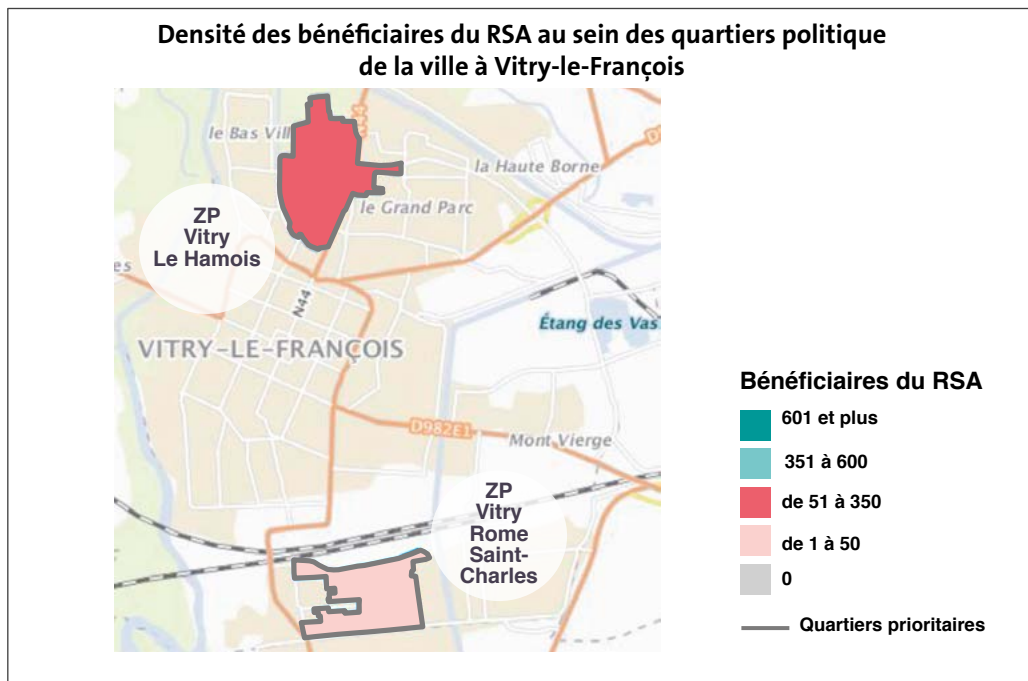
alors que concomitamment le département faisait face à une augmentation de 10 % de ses bénéficiaires.

Cette tendance s'est toutefois atténuée en 2018, année au cours de laquelle le bassin a subi avec celui de Sézanne une hausse de 4 %, a contrario de la tendance départementale.

**b. La part des bénéficiaires du RSA domiciliés en Quartiers Politique de la Ville (QPV)**



60 % des allocataires du bassin sont domiciliés à Vitry-le-François et 13 % dans les communes de Sermaize-les-Bains et Pargny-sur-Saulx.



14 % des bénéficiaires du RSA domiciliés dans la commune de Vitry-le-François résident en QPV. Bien que ce chiffre apparaisse comme le plus faible du département, il n'est pas significatif de la précarité rencontrée au sein de cette commune, dans la mesure où les critères déterminant la qualité de QPV ont fortement été resserrés.

Si l'on adopte une focale plus large, on constate un taux de précarité sensiblement supérieur aux autres villes centres, précarité notamment illustrée par la proportion importante des CER sociaux et le faible niveau de qualification des publics.

### c. La particularité du bassin de Vitry-le-François en matière de typologie des publics

S'agissant de la composition des ménages, le bassin de Vitry-le-François a vu depuis 2013, la quasi-totalité des typologies de foyers bénéficiaires baisser sur la période. La seule typologie faisant exception est celle des hommes isolés sans enfant qui a cru d'un peu plus de 11 %.

La ventilation des principales typologies (hommes sans enfants, femmes isolées avec ou sans enfant) est ainsi relativement proche, représentant respectivement 29,6 %, 26,2 % et 23,8 % des situations. Cette proportion de femmes isolées sans enfant est relativement atypique puisqu'elle se situe 5 % au-dessus de la moyenne départementale.

La majeure partie des tranches d'âge des bénéficiaires du RSA a bénéficié de la baisse constatée sur le bassin vitryat, à l'exception des jeunes de 25 à 29 ans et des plus de 50 ans. La proportion des plus de 60 ans est par ailleurs passée de 4 à 7 % de l'ensemble des classes d'âge.

Enfin, le bassin de Vitry-le-François voit en 2017, 68 % de ses bénéficiaires du RSA disposer d'un niveau de qualification inférieur au CAP ou au BEP, soit une dégradation de 3 % comparative-ment à 2013. Le nombre de diplômés d'un niveau baccalauréat ou supérieur, a baissé, illustration du départ d'une partie de cette catégorie vers d'autres bassins pour y trouver un emploi.

### d. Les principaux freins à l'insertion identifiés sur le bassin de Vitry-le-François

Comme évoqué plus haut (a), le bassin de Vitry-le-François a vu le nombre de foyers bénéficiaires du RSA domiciliés en son sein fortement baisser entre 2013 et 2017 (moins 10 %). Si cet indicateur est très favorable, l'augmentation des foyers bénéficiaires au cours de l'année 2018, conjuguée à une proportion de publics rencontrant des freins sociaux plus lourds et donc plus éloignés de l'emploi augurent de perspectives moins favorables à l'avenir.

Le bassin vitryat a en effet vu passer la part des CER à vocation sociale de 45 % en 2013 à 53 % en 2018, soit une hausse de 8 % sur la période. Parallèlement, les CER à vocation professionnelle ou les Projets Personnalisés d'Accès à l'Emploi (PPAE) chutaient de 7 %, le différentiel (1 %) majorant la part des contrats à vocation socio-professionnelle.

Les freins liés à la santé figurent au premier rang des freins rencontrés par les bénéficiaires du bassin vitryat. Le bassin présente ainsi avec Reims une récurrence de ce type de difficultés dans une proportion très supérieure aux autres bassins (les bénéficiaires rémois et vitryats étant confrontés à cette difficulté dans 47 et 48 % des cas contre moins de 38 % sur les autres bassins). La moindre

densité des services de soins disponibles sur le bassin vitryat, par ailleurs marqué par un caractère relativement rural illustre l'enjeu particulier qu'est celui de l'accès aux soins sur ce territoire.

Le second frein de nature sociale auxquels sont fréquemment confrontés les bénéficiaires du RSA concerne la parentalité (garde d'enfants, séparations,...). Le bassin vitryat est en proportion plus marqué par cette problématique (15 % des situations), à l'instar des bassins de Châlons et Épernay.

Enfin, on peut relever que les problèmes liés au logement ne représentent que 6 % des freins identifiés, taux le plus bas du département. L'absence de tension sur le parc de logements sociaux est sans nul doute une des justifications de cette spécificité.

Enfin, les freins principaux de nature socio-professionnelle rencontrés sur le bassin touchent à la mobilité et la définition d'un projet professionnel (14 % des situations), proportion proche de la moyenne départementale pour partie justifiée par la très forte poussée des bénéficiaires à orientation sociale.

## LA SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU DÉPARTEMENT ET DE SES BASSINS D'EMPLOI

### Données démographiques (source : Département de la Marne décembre 2018)

Indicateur	Bassin de Châlons- en-Ch.	Bassin de Reims	Bassin d'Épernay	Bassin de Sézanne	Bassin de Vitry-le- François	Marne
Population globale <sup>(1)</sup>	121 479	298 740	74 270	41 053	48 566	<b>584 108</b>
Nombre de bénéficiaires du RSA (hors ayants droit)	2 468	9 624	1 139	602	1 079	<b>14 912</b>
Part de la population au RSA	2,0 %	<b>3,2 %</b>	1,5 %	1,5 %	2,2 %	<b>2,6 %</b>
Nombre de foyers bénéficiaires	2 118	8 195	922	537	892	<b>12 664</b>

<sup>(1)</sup> source : Insee décembre 2018

Les données s'entendent des bénéficiaires avec droits ouverts et versables

### Typologie des publics (source : Département de la Marne décembre 2018)

Indicateur	Bassin de Châlons- en-Ch.	Bassin de Reims	Bassin d'Épernay	Bassin de Sézanne	Bassin de Vitry-le- François	Marne
Part des hommes isolés sans enfant	29,6 %	<b>32,3 %</b>	<b>33,3 %</b>	29,3 %	29,6 %	<b>31,6 %</b>
Part des femmes isolées avec enfant(s)	29,9 %	<b>30,8 %</b>	27,4 %	26,8 %	26,2 %	<b>29,9 %</b>
Part des BRSA dont l'ancienneté dans le dispositif est ≥ 2 ans	56,1 %	<b>59,9 %</b>	53,0 %	50,8 %	<b>58,7 %</b>	<b>58,2 %</b>
Part des BRSA de plus de 50 ans	21,1 %	20,6 %	<b>22,6 %</b>	<b>28,2 %</b>	<b>25,7 %</b>	<b>21,5 %</b>

**Données relatives au retour à l'emploi** (source : Département de la Marne décembre 2018)

Indicateur	Bassin de Châlons- en-Ch.	Bassin de Reims	Bassin d'Épernay	Bassin de Sézanne	Bassin de Vitry-le- François	Marne
Nombre de demandeurs d'emploi <sup>(1)</sup>	8 823	26 605	5 675	3 058	3 743	<b>47 904</b>
Nombre de BRSA inscrits à Pôle Emploi <sup>(1)</sup>	1 324	4 749	707	336	458	<b>7 574</b>
Part des BRSA dans les demandeurs d'emploi <sup>(1)</sup>	<b>15,0 %</b>	17,9 %	<b>12,5 %</b>	<b>11,0 %</b>	<b>12,2 %</b>	<b>15,8 %</b>
Part des BRSA ayant un CER Emploi ou PPAE	52 %	49 %	50 %	<b>40 %</b>	<b>27 %</b>	<b>48 %</b>
Nombre de contrats initiaux signés en chantier d'insertion dans l'année	57	986	13	14	23	<b>205</b>
Nombre de BRSA entrés en accompagnement global dans l'année <sup>(2)</sup>	244	611	135	110	131	<b>871</b>
Nombre de BRSA en accompagnement global sortis à l'emploi dans l'année <sup>(2)</sup>	51	132	18	25	25	<b>251</b>
Taux de retour à l'emploi au titre des sorties de l'année <sup>(2)</sup>	37,2 %	37,0 %	<b>31,6 %</b>	<b>31,6 %</b>	43,9 %	<b>36,5 %</b>
Nombre de bénéficiaires en emplois aidés (CEC)	15 (dont 9 initiaux)	72 (dont 45 initiaux)	19 (dont 12 initiaux)	3 (dont 2 initiaux)	14 (dont 7 initiaux)	<b>123 (dont 75 initiaux)</b>
Nombre de BRSA ayant déposé au moins un CV sur actif51	254	670	129	71	57	<b>1 181</b>

<sup>(1)</sup> source : Pôle Emploi (zooms territoriaux mars 2019)

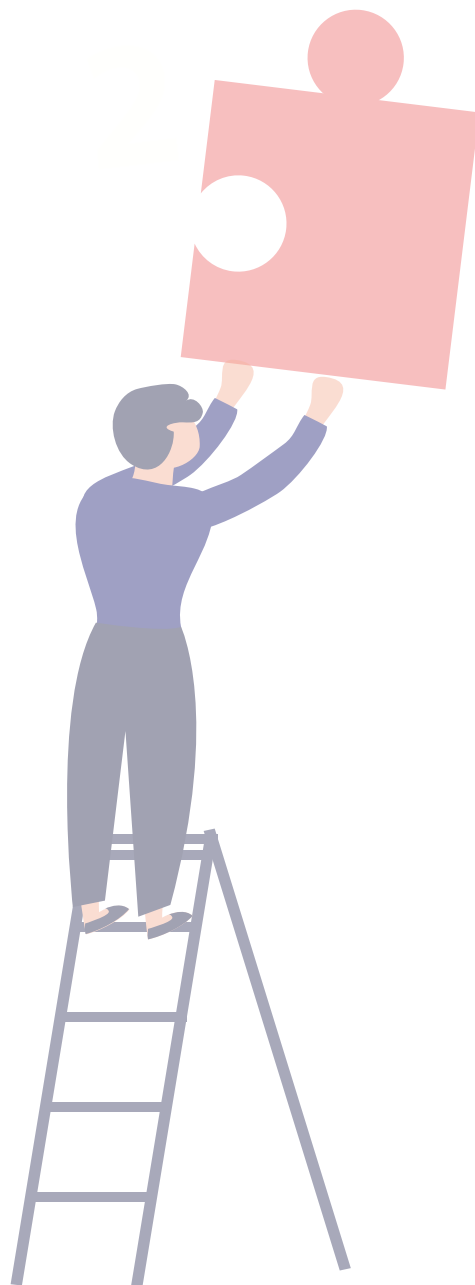
<sup>(2)</sup> source : Pôle Emploi (bilan de l'accompagnement global décembre 2018)

## Compétences et savoirs (source : Département de la Marne décembre 2018)

Indicateur	Bassin de Châlons-en-Ch.	Bassin de Reims	Bassin d'Épernay	Bassin de Sézanne	Bassin de Vitry-le-François	Marne
Part des BRSA dont le niveau de qualification est ≤ CAP/BEP	73 %	63 %	72 %	77 %	74 %	67 %
Nombre de BRSA disposant d'un diplôme au moins égal à bac+2	215	656	103	25	58	1 057
Nombre de BRSA ayant accédé à la formation professionnelle dans l'année	ND	ND	ND	ND	ND	708

## Freins sociaux rencontrés (source : Département de la Marne décembre 2018)

Indicateur	Bassin de Châlons-en-Ch.	Bassin de Reims	Bassin d'Épernay	Bassin de Sézanne	Bassin de Vitry-le-François	Marne
Part des CER sociaux	38 %	41 %	35 %	49 %	53 %	41 %
Part des bénéficiaires dont l'ancienneté est > 5 ans	30 %	35 %	27 %	28 %	58 %	33 %
Part des bénéficiaires dont l'ancienneté est < 6 mois	14 %	12 %	14 %	14 %	15 %	13 %
Difficultés de santé	38 %	48 %	38 %	37 %	47 %	44 %
Difficultés liées au logement	9 %	6 %	5 %	13 %	5 %	7 %





# Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2019-2021



## Un PTI-PDI intégré

Dans un souci de territorialisation de la politique départementale d'insertion, ce nouveau Pacte Territorial d'Insertion marnais s'inscrit dans une stratégie à deux échelles :

- l'échelle départementale qui détermine les grandes orientations communes à l'ensemble des territoires et des publics,
- l'échelle de chaque bassin d'emploi en identifiant des enjeux qui leur sont spécifiques et les opportunités liées à l'écosystème des acteurs qui y interviennent.

C'est pour favoriser cette logique que le présent document a été élaboré à l'issue d'un cycle de réunions départementales associant les principaux partenaires du Département intervenant dans le champ de l'insertion, et des réunions par bassin d'emploi associant les principaux acteurs de terrain. Chacun de ces prismes a fait l'objet d'un diagnostic dont la focale a été ajustée.

## LA GOUVERNANCE

Le Pacte Territorial d'Insertion vise à fédérer les principaux acteurs du champ de l'insertion autour d'orientations communes.

Il ne peut véritablement s'inscrire dans la durée qu'à la condition de s'adapter rapidement aux problématiques rencontrées par les différents publics et territoires.

C'est dans cette optique que les signataires du PTI ont prévu d'assurer un suivi régulier des actions mises en œuvre à l'occasion d'un comité de suivi annuel. Celui-ci sera complété par des comités à l'échelle de chaque bassin d'emploi, selon la même fréquence.

## LES CONVENTIONS-CADRES DE PARTENARIAT

La mise en œuvre de la politique départementale d'insertion s'appuie par ailleurs sur des partenariats bilatéraux engagés entre le Département et ses principaux partenaires.

Ainsi le Département a signé des conventions spécifiques portant :

- sur la gestion du RSA avec les organismes payeurs que sont la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui assurent le rôle d'instruction et de liquidation des allocations au profit des bénéficiaires, ainsi que la réalisation de contrôles.
- sur l'organisation de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, que ce soit sous le prisme d'un accompagnement social ou socioprofessionnel (convention d'orientation conclue avec la CAF, les CCAS et CIAS) ou de l'insertion professionnelle (convention cadre avec Pôle Emploi),

• sur l'accès à la formation professionnelle des bénéficiaires du RSA avec la Région Grand Est dans un souci d'une montée en compétence des publics et d'une meilleure articulation de l'action des deux collectivités pour répondre aux enjeux d'insertion marnais,

• sur le financement d'actions spécifiques dans le cadre notamment :

- a. du Programme Opérationnel National FSE 2014-2020,
- b. du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion, puis dans un second temps le plan de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi,
- c. des crédits de la politique de la ville.

Le Département s'est par ailleurs engagé dans un partenariat avec les chambres consulaires afin de répondre aux défis rencontrés par les entreprises en matière de difficultés de recrutement. Ce par-

tenariat s'appuie notamment sur le recours à la plateforme actif51 destinée au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

## LES ENJEUX TRANSVERSAUX

Une très grande majorité des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle sont confrontés aujourd'hui à des enjeux communs touchant les publics dont ils assurent l'accompagnement.

Parmi ces principaux défis figurent particulièrement l'adaptation des publics aux enjeux induits par le numérique, les problématiques de mobilité qu'elles soient physique ou psychologique et les problématiques linguistiques. Ce constat partagé ressort notamment des échanges formulés à l'occasion des réunions organisées sur chaque bassin d'emploi au titre de l'élaboration du PTI, mais aussi du panorama des dispositifs aujourd'hui financés par certains acteurs (Département, Région, Pôle Emploi, État, CCAS/CIAS).

Les signataires du Pacte Territorial d'Insertion souhaitent donc améliorer sensiblement la coordination de leurs efforts, dans une logique territorialisée. Cette coordination fondée sur une complémentarité dans une logique de parcours, voire de mutualisation pourra trouver sa déclinaison par l'intermédiaire des Contrats de Développement Social Territorial (CDST), du financement d'opérations relevant de la politique de la ville, des différents schémas départementaux (schéma départemental des services aux familles, schéma enfance et famille, schéma directeur de l'animation de la vie sociale...) et des conventions de partenariats spécifiques.

### 1 • S'agissant du numérique

Les orientations fixées par le gouvernement dans le cadre du Plan Action Publique 2022 visant une digitalisation de 100 % des démarches administratives, combinées aux évolutions technologiques affectant un grand nombre de métiers, témoignent de l'enjeu de plus en plus prégnant d'accompagner les publics face à cette évolution.

Ce défi est d'autant plus marqué que les modalités même de retour à l'emploi, d'accès aux droits ou à la formation impliquent de plus en plus souvent d'utiliser le numérique.

Les publics les plus précaires sont particulièrement concernés par un risque d'éloignement accru de leur perspective d'insertion sociale et professionnelle du fait de problématiques d'accès matériels, d'appréhension des outils ou de montées en compétences.

Les initiatives coordonnées à l'échelle d'un territoire répondant particulièrement aux besoins d'accès physique (réseau, matériel), d'accès aux droits ou aux savoirs, à l'acquisition de compétences de base ou professionnelles des allocataires du RSA seront vivement encouragées.

## 2 • S'agissant des difficultés de mobilité qu'elles soient physique ou psychologique

La mobilité, comme l'illustrent les thématiques investies dans le Grand Débat, figure au centre des interventions des acteurs de l'accompagnement social ou professionnel. Elle est comme le numérique, un enjeu d'accès physique à un dispositif ou un accompagnement, mais aussi une condition souvent déterminante de retour à l'emploi.

De nombreuses initiatives existent aujourd'hui sur chaque bassin d'emploi, mais peinent à être pérennisées faute de financements ou de coordination suffisante alors même que les besoins apparaissent évidents.

Aussi, les signataires du PTI s'engagent à favoriser l'émergence de réponses coordonnées en fonction des expériences, besoins et opportunités liées à chaque bassin, en visant tout à la fois à répondre à d'éventuels besoins ponctuels de mobilité concourant à l'accès aux dispositifs proposés, mais aussi et surtout à encourager l'autonomie des publics.

## 3 • S'agissant des besoins d'apprentissage ou de maîtrise de la langue

La maîtrise de la langue, qu'elle concerne l'apprentissage du français ou la lutte contre l'illettrisme, constitue un frein de plus en plus prégnant pour une part substantielle des publics bénéficiaires du RSA. Cette maîtrise est à la fois un enjeu de cohésion, d'insertion sociale et d'accès à l'emploi. Elle contribue à affermir les liens et la cohésion de notre société et s'avère un préalable à l'entrée au sein de nombreux dispositifs.

L'État, par l'intermédiaire de l'OFII ou de Pôle Emploi, et les collectivités régionales et départementales s'investissent aujourd'hui particulièrement pour répondre à cet enjeu.

Pour exemple, l'augmentation des heures de formation découlant des obligations liées au Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), si elle constitue

une opportunité, ne suffit pas aujourd'hui et implique une mobilisation de dispositifs complémentaires tels que Parcours Langue ou Espace Linguistique Professionnel, leviers privilégiés de notre politique départementale d'insertion.

Afin de rendre leur action plus efficiente et garantir durablement l'accès à ce savoir de base pour les publics qui en ont besoin, les signataires du PTI s'engagent à favoriser l'articulation de leurs actions dans une logique de parcours, à contribuer à l'évaluation du niveau de maîtrise des publics et à la reconnaissance du niveau acquis dans une perspective d'insertion durable de ces publics.

## LES CINQ GRANDES ORIENTATIONS DU PTI

### Orientation 1 • Le retour à l'emploi

Le retour à l'emploi constitue sans aucun doute le vecteur le plus durable d'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA. Il favorise pour chacun la réalisation d'un épanouissement personnel, d'une place au sein de la société et d'un meilleur niveau de vie. Il n'est cependant possible que sous réserve que soient levés les freins liés à la qualification, à la mobilité et au savoir-être.

Traditionnellement dévolue aux acteurs du service public de l'emploi, l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, parmi lesquels les bénéficiaires du RSA, implique un engagement fort et massif des différents partenaires chargés de leur insertion. D'ores et déjà, plusieurs actions contribuent à renforcer l'étayage autour de ce public cible. Sans prétention d'exhaustivité, l'on citera particulièrement l'accompagnement global qui concerne plus de 1 200 bénéficiaires du RSA au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette approche est remarquable car, au-delà du binôme d'accompagnement mis en place entre un chargé de mission RSA et un conseiller Pôle Emploi ainsi que des effets induits qu'il suscite en terme de cohérence de soutien, elle permet un effet levier sur bon nombre de situations où les freins sociaux entravaient les trajectoires d'insertion professionnelle. Ainsi, on compte près de 37 % de retour à l'emploi après ce type d'accompagnement.

Autre grand dispositif d'accompagnement au retour à l'emploi, les 23 chantiers d'insertion du département permettent avec l'appui du cofinancement apporté chaque année par l'État et le Département de faciliter l'insertion professionnelle de l'équivalent de plus de 230 bénéficiaires du RSA répartis sur l'ensemble du département. La variété des activités proposées (textile, espaces verts, maraîchage, travaux viticoles, bâtiments, mécanique,...) permettent à un grand nombre des personnes concernées de retrouver une dynamique professionnelle marquée par la reprise d'un emploi pérenne, transitoire ou d'une formation.

Pour autant, si cette action doit être poursuivie, voire amplifiée, force est de constater que la population cible des quelques 5 à 6 000 foyers bénéficiaires doit pouvoir être suivie de manière beaucoup plus personnalisée et soutenue. C'est une des principales ambitions de ce plan qui entend mener une politique très volontariste sur le champ professionnel. Afin d'y parvenir, il convient :

- de limiter autant que faire se peut l'ancienneté dans le dispositif RSA, notamment parce que statistiquement, elle dégrade les potentialités des individus et agit négativement sur les efforts entrepris en les éloignant de la barrière de l'employabilité. A titre d'illustration, il faut souligner dans ce cadre que fin 2017, 34 % des publics sont bénéficiaires du RSA depuis plus de 5 ans contre 18 % en 2013 et que la majorité des reprises d'emploi bénéficient à ceux qui le sont depuis moins de 5 ans (ceux-ci représentant 66 % des bénéficiaires du RSA en 2017 contre 82 % en 2013),
- d'adopter des mesures proactives efficaces permettant de limiter l'augmentation de la charge de l'allocation RSA. Le challenge est en effet de maintenir voire d'amplifier un haut niveau de dépenses d'insertion sur des actions à haut potentiel de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA tout en contenant la pression budgétaire de l'allocation.

Deux axes déclinent cette volonté :

- compléter et amplifier les actions à vocation professionnelle pour faciliter la sortie vers l'emploi dans un contexte de reprise économique ;
- accroître les compétences et savoirs-être des bénéficiaires pour les rendre autonomes dans leurs démarches d'insertion.

## Orientation 2 • La mission d'amortisseur social et de remobilisation

Même si l'orientation du PTI est clairement assumée s'agissant du retour à l'emploi comme objectif prioritaire, il n'en demeure pas moins qu'une partie importante des bénéficiaires du RSA (plus d'un tiers) rencontre de manière structurelle des difficultés en matière de parentalité, de santé, de logements ou encore de maîtrise de leur budget auxquelles bien souvent viennent s'agréger d'autres problèmes d'accès aux droits (qui récemment ont tendance à s'aggraver du fait de la fracture numérique).

La mobilisation de dispositifs comme les Parcours d'Accompagnement Individuels Spécifiques (PAIS) ou l'Accès Personnalisé à la Santé (APS) visent particulièrement à répondre à la problématique d'accès aux soins qui représente un objectif pour 44 % des Contrats d'Engagements Réciproques signés par les allocataires du RSA.

On doit par ailleurs souligner l'isolement marqué de certains publics, auxquels les « Ateliers d'intégration » visent à répondre sur l'ensemble des bassins d'emploi du département.

Ces freins mettent en échec toute tentative d'insertion socio-professionnelle voire sociale, et peuvent alimenter un phénomène de déclassement puis de rupture sociale.

Loin d'être un pis-aller, l'insertion sociale constitue un amortisseur en permettant comme ultime filet de secours aux aléas pour les publics de rester dans la société. Mieux, les actions doivent être envisagées dans la perspective de se projeter vers une future trajectoire d'insertion et ainsi former en quelque sorte la première « brique » du projet individuel à construire pour des publics fragiles ou fragilisés.

La levée de ces freins sociaux constitue en effet très souvent le préalable à toute insertion professionnelle. Aussi, le Département en étroite collaboration avec les principaux acteurs du champ social (CAF, MSA, CCAS, associations) s'engage à imaginer, adapter ou maintenir des dispositifs répondant à ces problématiques.

L'accompagnement des personnes vulnérables appelle des complémentarités d'intervention entre professionnels issus d'institutions diverses, alors que notre histoire en matière de mise en œuvre des politiques sociales, d'insertion et d'emploi est d'abord une histoire de segmentation de catégories de publics (les bénéficiaires du RSA, les jeunes, les femmes, les demandeurs d'emploi de longue durée...) et de création de dispositifs spécifiques pensés au regard de ces catégories.

Il s'agit à la fois, de repositionner les interventions de chacun sur son champ de compétence, indépendamment des statuts ou des catégories, et de promouvoir parallèlement des méthodes de travail plus globales et partagées autour des situations qui appellent une complémentarité ; chacun apportant alors son expertise propre (au niveau social, professionnel, médical...) au bénéfice d'un parcours sans rupture vers l'autonomie.

Deux axes de travail ont été retenus pour cette orientation :

- poursuivre la logique de décroisement des interventions (emploi, social, logement...) et simplifier l'accès aux droits,
- renforcer la capacité du « référent unique » à mobiliser l'ensemble des ressources disponibles au profit des personnes qu'il accompagne et indépendamment de son institution d'appartenance.

### **Orientation 3 • Garantir une gestion rigoureuse de l'allocation dans un esprit de justice sociale**

Une attention particulière doit par ailleurs être portée à l'application d'un juste droit au RSA.

Le contexte marnais est marqué par la progression du nombre d'allocataires et des dépenses d'allocation RSA dont le Département assure la gestion et le financement. Cette progression sensible est à la fois due à l'augmentation de la précarité et au caractère attractif du département de la Marne, notamment en raison de l'importance de son parc de logements sociaux et à l'indexation régulière du montant du RSA.

Ainsi, le budget dédié au RSA n'a cessé de croître depuis 2009 et atteint désormais près de 80 millions d'euros. La contrainte croissante que représente le montant du budget dédié à l'allocation, impacte non seulement l'équilibre financier du Département mais restreint aussi les autres politiques menées, qu'elles soient sociales ou non, ainsi que la politique d'insertion elle-même.

Face à ce défi, le Département affirme l'ambition d'assurer la gestion la plus juste possible de cette allocation, comme réponse aux enjeux d'égalité de traitement, de justice sociale et de bonne gestion des fonds publics.

Ainsi depuis 2016, une vérification des conditions d'éligibilité des droits au RSA au niveau du Conseil départemental a été mise en place, portant sur l'adéquation des pièces administratives avec les ressources et situations déclarées. Elle se poursuit au long cours, territoire par territoire.

Les objectifs poursuivis consistent, en lien avec le plan de contrôle de la CAF et la MSA à :

- vérifier les conditions d'éligibilité et réduire les versements à mauvais escient,
- établir les concordances des sanctions entre Pôle Emploi et les suspensions RSA,
- accompagner la démarche de vérification afin qu'elle soit connue et comprise par les usagers et les partenaires.

L'attribution du RSA est par ailleurs subordonnée au respect par le bénéficiaire des obligations qui lui incombent en termes de démarches d'in-

sertion dont le contenu est déterminé au sein de son Contrat d'Engagements Réciproques (CER). L'absence de respect de ces obligations peut conduire à une suspension de l'allocation ou à une radiation du bénéficiaire dans une logique de juste droit.

Il est utile d'insister ici sur la notion de « juste droit », qui signifie prestation exacte, calculée et versée sans erreur. Parmi les erreurs, certaines minorent des droits (les allocataires touchent moins que ce qu'ils doivent), d'autres les majorent (ils touchent plus que ce à quoi ils peuvent prétendre). Ces erreurs sont volontaires dans le cas des fraudes, mais elles sont aussi involontaires, passant par des oublis de déclaration ou une méconnaissance. Au cœur de cette question se trouvent les limites d'un système déclaratif qui fait reposer une grande partie de la gestion de leurs dossiers sur les allocataires eux-mêmes.

Les actions de contrôles permettent de détecter des situations de paiements indus mais également des droits non réclamés par les allocataires.

Le Département souhaite donc poursuivre ce plan de vérification des conditions d'éligibilité afin de garantir le « juste droit » et lutter contre les indus et la lutte contre la fraude.

Il convient dès lors :

- de systématiser nos actions de vérification sur pièces dans un flux continu,
- de poursuivre le partenariat avec la CAF sur des actions de contrôle coordonnées et donc plus efficaces, étant entendu que la politique de prévention des indus, corollaire, de l'accès aux droits, menée par la CAF, a vocation également à se poursuivre,
- d'engager des actions de communication auprès du public bénéficiaire (informations et flyers sur les droits et les devoirs) afin d'animer la logique des droits et devoirs et de responsabiliser les usagers.

## Orientation 4 • La coordination des acteurs

L'efficacité de la politique départementale d'insertion dépend intimement de l'articulation des efforts réalisés par chacun de ses acteurs. La coordination qu'elle implique suppose ainsi à la fois :

- une appréhension commune des enjeux et des dynamiques, que ce soit à l'échelle du département, des bassins d'emploi ou même des quartiers prioritaires de la ville (les bénéficiaires du RSA résidant dans certaines communes pour près de 40 % au sein de ces quartiers),
- une articulation des interventions dans le respect de la compétence et de l'expertise de chaque acteur et le cas échéant la mutualisation de moyens,
- un suivi conjoint et régulier du déploiement de la stratégie élaborée.

Pour ce faire, le déploiement de la stratégie

départementale d'insertion marnaise s'appuiera sur la réunion d'une instance annuelle de gouvernance départementale associant les signataires du PTI et d'une instance propre à chaque bassin réunie selon la même fréquence.

Cette coordination de nature politique et stratégique sera doublée d'une coordination opérationnelle territorialisée assurée par des Comités de Coordination Territoriaux (CCT). Leur objectif est de fluidifier la diffusion simultanée et uniforme d'informations relatives aux dispositifs d'insertion, d'en assurer un taux de remplissage maximum et de garantir une égalité d'accès des bénéficiaires quelle que soit la structure en charge de son accompagnement.

Cette coordination sera par ailleurs confortée par les instances propres à chaque Contrat de Développement Social Territorial (CDST) dont l'insertion figure parmi les axes de travail.

## Orientation 5 • L'observation des publics et l'évaluation des dispositifs

La réalisation du bilan du PDI sur la période 2013-2017 a démontré la difficulté liée à l'exploitation des données caractérisant les flux d'allocataires RSA.

Elle a mis en exergue la nécessité d'appréhender au-delà des grandes tendances départementales, des dynamiques infra-départementales sensibles que ce soit en termes d'évolution du nombre d'allocataires, de leurs profils (niveau de qualification, composition familiale, ancienneté dans les dispositifs...) ou des freins qu'ils rencontrent.

Il apparaît dès lors nécessaire de suivre l'évolution de ces phénomènes de manière régulière et ainsi garantir l'adaptation des dispositifs mis en œuvre pour y répondre. Ce suivi interviendra via un tableau de bord qui a vocation à constituer un socle de référence quant aux évolutions à venir.

Parallèlement, afin d'optimiser les effets découlant de ces dispositifs, il importe d'améliorer l'évaluation de ces derniers que ce soit au titre de la pertinence de leur cahier des charges ou de leur effet à court et moyen terme en matière d'insertion.

Ces enjeux sont à la fois dictés par un objectif d'efficacité de la politique départementale d'insertion et d'optimisation des fonds publics

mobilisés et par les exigences légitimes découlant d'une mobilisation du Fonds Social Européen (FSE).

Pour y répondre, un nombre limité d'indicateurs particulièrement illustrants ont été définis conjointement. Ils constitueront un corpus de références stables permettant à l'échelle départementale et/ou de chaque bassin d'emploi d'apprécier à mesure de son déploiement l'efficacité de notre politique d'insertion sociale et professionnelle.

L'efficacité et la pertinence de cette évaluation supposeront en outre :

- de prendre en compte des facteurs exogènes (cadre national lié aux conditions d'éligibilité au RSA, facteurs et dynamiques économiques,...),
- la création d'éventuels outils spécifiques d'évaluation (questionnaires, études,...)
- l'alimentation, voire la participation à des travaux d'études extérieurs dépassant la seule politique départementale d'insertion mais dont les interactions avec celles-ci sont évidentes ou potentiellement riches d'enseignement (Observatoire des territoires, études universitaires,...).



Le Président du Département de la Marne



**Christian BRUYEN**

Le Préfet de la Marne



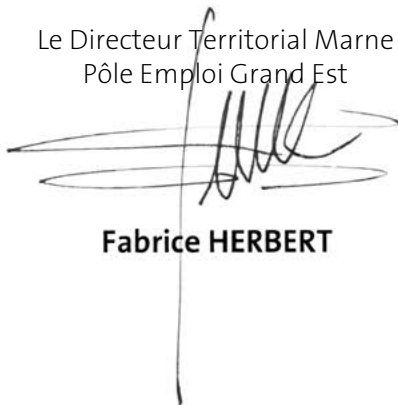
**Denis CONUS**

Le Président de la Région Grand Est



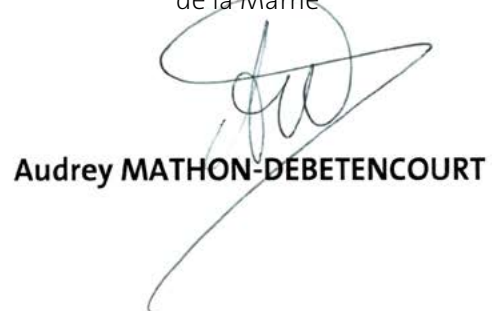
**Jean ROTTNER**

Le Directeur Territorial Marne  
Pôle Emploi Grand Est



**Fabrice HERBERT**

La Directrice de la CAF  
de la Marne




**Audrey MATHON-DEBETENCOURT**

Le Directeur Général de la Mutualité Sociale  
Agricole Marne, Ardenne, Meuse



**Hubert BRUNEEL**

Le Président de l'Union Départementale  
des CCAS de la Marne



**Franck NOËL**



# Le Plan Départemental d'Insertion (PDI) 2019-2021



## Axe 1 • Favoriser le retour à l'emploi

### Axe 1 A • Compléter et amplifier les actions à vocation professionnelle pour faciliter la sortie vers l'emploi dans un contexte de reprise économique

#### Les dispositifs destinés à favoriser un accès à l'emploi

• Les Ateliers et Chantiers d'Insertion .....	54
• Les emplois aidés des secteurs marchands et non marchands.....	55
• L'Accompagnement Global .....	56
• La plateforme actif51 .....	57
• La Prestation d'Appui à l'Utilisation de la Plateforme actif51.....	58
• Le Partenariat intérim.....	59
• L'accompagnement des bénéficiaires du RSA à la création et au développement de leur entreprise .....	60
• Le coaching.....	61
• L'Espace Linguistique Pro (ELP) .....	62
• L'accès aux métiers saisonniers et à l'agriculture.....	63
• Renov' et Form' .....	64

### AXE 1 B • Accroître les compétences et savoirs être des bénéficiaires du RSA pour les rendre autonomes dans leurs démarches d'insertion

#### Les dispositifs destinés au renforcement des compétences et savoirs être des bénéficiaires

• L'accès à la formation professionnelle .....	65
• Le Parcours Langue .....	66
• Les Diagnostics Individuels Approfondis (DIA).....	67
• Activ' competences .....	68
• Itinéraire bis.....	69
• Les Ateliers d'Initiation aux Savoirs de Base Numérique (ISBN).....	70
• Le partenariat Garantie Jeunes (expérimental).....	71
• Le service civique.....	72
• L'Ecole de la 2 <sup>e</sup> Chance (E2C) .....	73

#### Les dispositifs dédiés à la levée des freins périphériques des bénéficiaires

• La Navette Insertion.....	74
• Le soutien à la mobilité autonome (expérimental) .....	75
• Le soutien à la garde d'enfants (expérimental) .....	76

## Axe 2 • Maintenir un rôle d'amortisseur social

#### Les dispositifs destinés à faciliter l'accès à la santé

• Le Parcours d'Accompagnement Individuel à la Santé (PAIS).....	77
• L'Accompagnement Personnalisé à la Santé (APS) .....	78

#### Les dispositifs destinés à favoriser la socialisation

• Les Ateliers d'Intégration .....	79
• REAGIR .....	80

#### Les dispositifs destinés à l'intégration ou le maintien dans le Logement

• L'accompagnement lié au logement (APLL, ASLL,...).....	81
• Les actions collectives liées au logement.....	82
• Les aides financières à l'accès ou au maintien dans le logement (FSL).....	83
• Les dispositifs d'accompagnement pour une meilleure maîtrise des dépenses d'énergie .....	84

### Les dispositifs destinés à favoriser l'autonomie sociale et budgétaire

- L'accompagnement budgétaire (PCB, AEB, MJAGBF) .....85
- L'accompagnement social personnalisé (MASP, MAJ, mesures de protection) .....86
- L'accompagnement par les travailleurs sociaux en matière d'accès au droit .....87
- Les aides des épiceries sociales .....88

### Axe 3 • Garantir une gestion rigoureuse de l'allocation dans un esprit de justice sociale

- La coordination des contrôles des bénéficiaires du RSA..... 89
- Le partenariat sur l'échange d'informations et les contrôles dans le cadre du CODAF..... 90

### Axe 4 • Améliorer la coordination des acteurs

- La Plateforme d'Évaluation et d'Orientation (PEO) ..... 91
- Le Comité de suivi départemental du PTI ..... 92
- Les Comités de suivi par bassin d'emploi..... 93
- Les Comités de Coordination Territoriale (CCT) ..... 94

### Axe 5 • Améliorer l'observation des publics et l'évaluation des dispositifs

- L'observation de la typologie des bénéficiaires du RSA..... 95
- L'évaluation du parcours des participants ..... 96
- L'élaboration d'études sectorielles ..... 97
- La création d'indicateurs de suivi territorialisés ..... 98
- La mise en place d'une bonification au résultat..... 99



Les Ateliers et Chantiers d'Insertion	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>Conformément à l'article L.5132-1 du Code du Travail, « L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires.»</p> <p>A ce titre, les structures de l'IAE mettent en place un accompagnement global des salariés en insertion, combinant un suivi des problématiques sociales et professionnelles particulières.</p> <p>Le Département soutient par le biais d'une convention pluriannuelle 17 ACI pour 23 chantiers aux activités très variées (textile, espaces verts, maraîchage, travaux viticoles, bâtiments, mécanique,...).</p> <p>En 2018, 321 ETP annuels par le biais de contrat CDDI ont été pourvus.</p> <p>Il importe de conforter la coopération entre les ACI et le Département en renouvelant la convention annuelle de partenariat, en garantissant un volume d'orientations suffisant de profils adaptés et en accompagnant le cas échéant l'émergence de nouveaux chantiers.</p>
Objectif(s)	<p>Proposer un accompagnement global des salariés en insertion combinant un suivi des problématiques sociales avec une mise en situation de travail dans le cadre d'une activité professionnelle.</p> <p>Favoriser une reprise d'emploi autonome.</p>
Contenu de l'action	<p>Recrutement en CDDI.</p> <p>Élaboration d'un projet d'insertion adapté aux problématiques socio-professionnelles des salariés en CDDI.</p>
Parcours concernés	Pro-accompagné.
Public cible prioritaire	Bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles empêchant un retour autonome à l'emploi.
Partenaires	Ateliers et Chantiers d'Insertion du département.
Articulation avec un autre dispositif	<p>Accompagnement global.</p> <p>Partenariat Intérim.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Taux de pourvoi des postes conventionnés.</p> <p>Respect des objectifs de sorties par typologie (emploi durable, emploi de transition et sorties positives).</p> <p>Fréquence du suivi des orientations.</p>

## Les emplois aidés des secteurs marchand et non marchand

Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>L'accès à l'emploi peut prendre plusieurs formes au regard du degré d'employabilité des personnes, de la nécessité d'assurer une progressivité du retour à l'emploi et du degré d'autonomie des publics au regard notamment de leurs freins périphériques.</p> <p>Dans une logique proche de celle poursuivie par les chantiers d'insertion, les emplois aidés visent à conjuguer une sécurisation des parcours en maintenant un accompagnement exigeant et mobilisateur tant pour le public que pour l'employeur partenaire.</p>
Objectif(s)	<p>Optimiser la consommation de l'enveloppe d'emplois aidés annuelle attribuée au Département quel qu'en soit le prescripteur.</p> <p>Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA dans un cadre progressif, garantissant le maintien d'un accompagnement et une montée en compétence des publics.</p> <p>Simplifier et faciliter les démarches à réaliser par l'utilisation de la plateforme actif51 et l'accompagnement administratif et humain proposé par les services du Département et ses partenaires.</p>
Contenu de l'action	<p>Diffusion des offres proposées par les recruteurs au sein d'actif51</p> <p>Accompagnement des publics et vérification de leur éligibilité administrative et de la pertinence de l'orientation au regard de leur parcours</p> <p>Accompagnement au cours du contrat afin de garantir la qualité de l'encadrement proposé par le recruteur (tutorat et l'accès à la formation)</p> <p>Préparation et accompagnement vers l'emploi dans le cadre du retour au droit commun</p>
Parcours concernés	Pro-accompagné et Pro-autonome.
Public cible prioritaire	Publics proches de l'emploi ou nécessitant une reprise de confiance en soi. Employeurs de type associatifs ou non, établissements publics,...
Partenaires	Etat, Pôle Emploi, Missions locales, CAP Emploi, Établissements publics d'enseignement, Région Grand Est.
Articulation avec un autre dispositif	actif51, partenariat intérim,...
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de CEC prescrits par le Département et ses partenaires.</p> <p>Nombre de CIE prescrits par le Département.</p> <p>Taux de pérennisation dans l'emploi ou d'accès à un emploi durable.</p>

axe 1A

Compléter et amplifier les actions à vocation professionnelle pour faciliter la sortie vers l'emploi dans un contexte de reprise économique

**axe 1A**

Compléter et amplifier les actions à vocation professionnelle pour faciliter la sortie vers l'emploi dans un contexte de reprise économique

L'Accompagnement global	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>Les Départements et Pôle Emploi de par leur qualité de chefs de file des politiques d'insertion et de principal opérateur du service public de l'emploi partagent la priorité d'agir pour l'insertion des publics éloignés de l'emploi.</p> <p>Afin de coordonner les actions d'accompagnement des demandeurs d'emploi et notamment des bénéficiaires du RSA, le Département de la Marne s'est engagé dès 2016 auprès de Pôle Emploi dans la mise en œuvre d'une nouvelle modalité d'accompagnement s'appuyant sur les compétences des conseillers de Pôle Emploi et des chargés de mission RSA du Département.</p> <p>Le bilan de l'accompagnement global tant au niveau national que départemental révèle que ce dispositif permet d'augmenter significativement le taux de retour à l'emploi durable.</p> <p>En effet, au 30 septembre 2018, 1022 bénéficiaires du RSA ont intégré ce mode d'accompagnement. Sur 468 sorties, 37 % des personnes suivies ont retrouvé un emploi.</p> <p>Il importe donc de conforter la coopération entre Pôle Emploi et le Département en renouvelant la convention annuelle de partenariat, tout en garantissant un volume d'orientations suffisant de profils adaptés.</p>
Objectif(s)	A partir d'un diagnostic partagé, proposer un accompagnement conjoint par le conseiller de Pôle Emploi et le chargé de mission RSA du Département, permettant de simplifier et faciliter les démarches d'accès à l'emploi et de lever les freins sociaux. Un suivi de 100 bénéficiaires minimum par binôme sera réalisé chaque année.
Contenu de l'action	<p>Etablissement d'un diagnostic socio-professionnel.</p> <p>Identification des problématiques professionnelles et sociales et élaboration d'un plan d'action visant un retour à l'emploi durable.</p> <p>Mobilisation de l'ensemble des dispositifs de Pôle Emploi et du Département permettant de lever les freins sociaux et d'accéder aux offres d'emploi.</p>
Parcours concernés	Pro-autonome et Pro-accompagné.
Public cible prioritaire	Bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle et confrontés à des freins sociaux susceptibles d'être levés dans un délai de 12 mois.
Partenaires	Acteurs locaux de l'insertion.
Articulation avec un autre dispositif	Tous dispositifs du PDI, PFR.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'entrées dans le dispositif.</p> <p>Taux de retour à l'emploi.</p> <p>Taux d'entrée en formation.</p> <p>Nombre de réunions de réseaux assurées pour une meilleure connaissance des dispositifs de chacun et une articulation de l'ensemble des acteurs.</p>



La plateforme actif51	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	La particularité des bénéficiaires du RSA dans la Marne réside dans le fait que près de 50 % d'entre eux disposent d'un Contrat d'Engagements Réciproques à orientation professionnelle ou d'un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi. Le Département souhaite donc compléter le panel de dispositifs existants par des actions orientées vers les entreprises, en faisant l'acquisition d'une plateforme de mise en relation entre employeurs et bénéficiaires du RSA du Département.
Objectif(s)	Faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA de la Marne via une plateforme : <ul style="list-style-type: none"> <li>- permettant la mise en relation entre les bénéficiaires du RSA et les emplois à pourvoir;</li> <li>- aidant les bénéficiaires à mieux cibler les emplois de proximité, et à se situer sur le marché du travail;</li> <li>- constituant une CVthèque structurée sur les bases du référentiel métier;</li> </ul> Faciliter les démarches de recrutement des employeurs. L'objectif poursuivi est d'assurer une réactivité de mise en relation et ainsi permettre aux candidats d'être visibles pour le recruteur dès le dépôt d'une offre d'emploi.
Contenu de l'action	La plateforme actif51 est un outil intuitif permettant de constituer un profil de candidat par la mise en ligne d'un CV en prenant en considération plusieurs critères, tels que les compétences, la mobilité ou les contraintes horaires, puis en les mettant en relation avec les offres d'emploi identifiées. L'outil repose sur deux principes innovants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la géolocalisation : le bénéficiaire fixe un temps de transport maximal selon son moyen de locomotion et visualise toutes les offres d'emploi correspondant à son profil selon sa mobilité géographique;</li> <li>- le matching des compétences avec les offres d'emploi : les algorithmes permettent d'analyser la pertinence des profils et de recommander des bénéficiaires selon les critères définis par l'employeur.</li> </ul> L'outil permet en outre aux bénéficiaires d'identifier des solutions pour faire face à leurs besoins de formation professionnelle, mobilité, garde d'enfants ou logement.
Parcours concernés	Pro-accompagné et Pro-autonome.
Public cible prioritaire	Tous les bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi.
Partenaires	Région, Pôle Emploi, CCAS et CIAS, CAF, MSA, Organismes consulaires..
Articulation avec un autre dispositif	PAUPA (Prestation d'Appui à l'Utilisation de la Plateforme actif51).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de CV déposés. Nombre de postes proposés. Nombre de matching et de candidatures et taux de retour d'emploi.

**axe 1A**

Compléter et amplifier les actions à vocation professionnelle pour faciliter la sortie vers l'emploi dans un contexte de reprise économique

La prestation d'Appui à l'Utilisation de la Plateforme actif51 (PAUPA)	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	Le Département de la Marne a souhaité faire l'acquisition d'une plateforme de mise en relation entre employeurs et bénéficiaires du RSA, favorisant ainsi le retour à l'emploi de ces derniers. Afin d'optimiser cette alternative innovante pour chaque bénéficiaire du RSA en recherche d'emploi, il semble nécessaire de proposer un accompagnement spécifique pour les personnes manquant d'autonomie face à l'outil informatique.
Objectif(s)	Accompagner les bénéficiaires du RSA à l'utilisation de la plateforme actif51. Proposer une approche individuelle permettant une appropriation de l'outil actif51.
Contenu de l'action	La démarche pédagogique est progressive afin de favoriser une bonne appropriation de la plateforme actif51; elle contient : - Une présentation de la plateforme actif51; - La mise à disposition d'un ordinateur par participant; - Un soutien humain à l'inscription du participant sur la plateforme actif51; - Un accompagnement à l'enregistrement du profil du bénéficiaire sur la plateforme actif51; - Un accompagnement du participant à la mise en ligne de son CV.
Parcours concernés	Pro-autonome et Pro-accompagné.
Public cible prioritaire	Tous les bénéficiaires du RSA à la recherche d'emploi, ayant besoin d'un accompagnement pour l'inscription et l'utilisation d'actif51.
Partenaires	Prestataires : LADAPT, AEFTI, BBF, Alméa Formation, PISTE.
Articulation avec un autre dispositif	actif51.
Indicateurs de suivi	Taux de participation à la prestation. Taux d'inscription à la plateforme actif51. Taux de dépôt de CV sur la plateforme actif51.

Le partenariat Intérim	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	Dans un contexte général de reprise du marché du travail et notamment de l'Intérim, le Département a souhaité développer des passerelles vers le secteur de l'Entreprise.
Objectif(s)	Faciliter la reprise d'emploi progressive des bénéficiaires RSA au travers d'un partenariat privilégié avec le secteur du travail temporaire.
Contenu de l'action	Sélection des publics par les référents RSA, informations collectives, entretiens individuels et inscription au sein de l'agence de travail temporaire locale concernée. Mises en relations auprès des entreprises clientes, formations au préalable si nécessaire. Suivis dans l'emploi mensuels voire hebdomadaires. Évaluation en cours de parcours par la psychologue du travail du Département si des freins au retour à l'emploi sont identifiés.
Parcours concernés	Pro-autonome et Pro-accompagné.
Public cible prioritaire	Bénéficiaires du RSA en recherche active d'emploi.
Partenaires	Agences de travail temporaire.
Articulation avec un autre dispositif	Prestations Pôle Emploi/PRF/actif51.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'heures en emploi. Nombre de personnes entrées dans le dispositif. Nombre de sorties du dispositif RSA.

**axe 1A**  
Compléter et amplifier les actions à vocation professionnelle pour faciliter la sortie vers l'emploi dans un contexte de reprise économique

**axe 1A**

Compléter et amplifier les actions à vocation professionnelle pour faciliter la sortie vers l'emploi dans un contexte de reprise économique

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA à la création et au développement de leur entreprise	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>Fin 2018, la Marne comptait près de 437 bénéficiaires du RSA enregistrés comme travailleurs non-salariés, tous statuts juridiques confondus, dont l'activité ne leur permet pas de disposer de revenus suffisants. Un accompagnement spécifique doit leur permettre de développer leur autonomie financière.</p> <p>Par ailleurs, la création d'entreprise constitue une opportunité d'insertion réelle des bénéficiaires du RSA dès lors que le projet d'activité se révèle réfléchi et pertinent au regard de l'environnement économique. Un accompagnement en amont permet d'améliorer la viabilité d'une activité.</p>
Objectif(s)	<p>Favoriser l'insertion professionnelle par la création d'une activité non salariée pérenne.</p> <p>Faciliter le développement et la viabilité économique de l'activité indépendante des bénéficiaires du RSA.</p> <p>Accompagner la cessation d'activité indépendante et la réorientation professionnelle.</p>
Contenu de l'action	<p>Information aux porteurs de projet par le biais de réunions d'informations collectives des étapes clés de la création, des aides et financement mobilisables et des obligations liées au statut de chef d'entreprise.</p> <p>Proposition d'un diagnostic et d'un accompagnement individuel renforcé aux travailleurs non-salariés.</p>
Parcours concernés	Pro-accompagné.
Public cible prioritaire	Bénéficiaires du RSA porteurs d'un projet de création d'entreprise et travailleurs non-salariés bénéficiaires du RSA.
Partenaires	Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE). Pôle Emploi.
Articulation avec un autre dispositif	Accompagnement global-Partenariat Intérim.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'accompagnements à la création d'entreprise.</p> <p>Nombre de créations d'entreprise.</p> <p>Nombre de réorientations professionnelles durables.</p>

Le coaching	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>Un nombre croissant de bénéficiaires du RSA dispose d'un diplôme supérieur ou égal à un niveau III validé, sans trouver toutefois au sein de leur bassin d'emploi ou du Département des postes qui correspondent à leur qualification.</p> <p>Une réorientation professionnelle peut être envisagée, se basant sur la transférabilité des compétences des intéressés.</p> <p>Au-delà de ce public diplômé d'au moins niveau III, la définition d'une stratégie individuelle reste primordiale pour tout public dans un contexte de concurrence nécessitant de se singulariser et de valoriser ses atouts.</p>
Objectif(s)	Accompagner les bénéficiaires du RSA dans leur stratégie de recherche d'emploi en adéquation avec le marché du travail, en développant la connaissance de soi, en identifiant ses atouts et ses freins à la recherche d'emploi.
Contenu de l'action	<p>Évaluation des atouts et freins de retour à l'emploi, motivation, besoins en formation.</p> <p>Remobilisation sur le projet professionnel et validation du projet.</p> <p>Appui aux techniques de recherche d'emploi (savoir communiquer et échanger, connaissance du marché du travail, estime de soi et redynamisation, préparation à l'entretien d'embauche).</p> <p>Période d'immersion en entreprise.</p> <p>Aide au maintien dans l'emploi.</p>
Parcours concernés	Pro-autonome et Pro-accompagné.
Public cible prioritaire	<p>Coaching jeunes diplômés : Bénéficiaires du RSA diplômés depuis au moins 6 mois et justifiant d'un diplôme de niveau III minimum, validé en France</p> <p>Coaching généraliste : tous bénéficiaires du RSA en parcours Pro-autonome ou Pro-accompagné.</p>
Partenaires	Pôle Emploi, Région, EPCI, Communes...
Articulation avec un autre dispositif	Prestations Pôle-emploi /APEC /Parrainage/actif51/Contrat de ville/PRF/Etat.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Taux de retour à l'emploi à 3 mois- 6 mois-9 mois.</p> <p>Emploi durable et de transition.</p>

**axe 1A**

Compléter et amplifier les actions à vocation professionnelle pour faciliter la sortie vers l'emploi dans un contexte de reprise économique

<b>L'Espace Linguistique Pro (ELP)</b>	
Niveau territorial concerné	Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay, Vitry-le-François
Enjeux/Contexte	Un certain nombre de publics bénéficient d'une expérience professionnelle ou de compétences dont l'exercice est freiné par l'absence de maîtrise de la langue française. Ainsi, alors que les besoins de main-d'œuvre s'avèrent criants dans certains secteurs d'activité, un vivier potentiel de bénéficiaires reste éloigné de ces postes, alors qu'ils ne font face à aucun autre frein majeur.
Objectif(s)	L'objectif de cette action est d'acquérir une autonomie linguistique dans les démarches socioprofessionnelles en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorant la communication orale et écrite;</li> <li>- acquérant les bases linguistiques pour faciliter le passage à l'écrit dans diverses situations de la vie quotidienne;</li> <li>- définissant un projet professionnel cohérent, réaliste et réalisable;</li> <li>- découvrant des métiers et notamment les métiers « porteurs d'emploi » par une approche concrète du marché du travail;</li> <li>- favorisant les relations socioprofessionnelles et s'adaptant à la vie en entreprise;</li> <li>- valorisant les compétences ou les capacités techniques, sociales et culturelles dans l'environnement professionnel;</li> <li>- gagnant en autonomie dans la sphère socioprofessionnelle;</li> <li>- S'inscrivant dans une démarche active d'insertion professionnelle (emploi, formation,...);</li> <li>- réalisant une à deux périodes en entreprise.</li> </ul>
Contenu de l'action	L'action repose sur l'acquisition de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- compétences langagières;</li> <li>- compétences sociales;</li> <li>- l'environnement professionnel et culture d'entreprise;</li> <li>- connaissance des métiers et secteurs d'activité;</li> <li>- techniques de recherche de stage et d'emploi;</li> <li>- compétences numériques, internet et emploi;</li> <li>- immersion en entreprise (2 semaines).</li> </ul>
Parcours concernés	Pro-accompagné.
Public cible prioritaire	Bénéficiaires du RSA sortis de l'action Parcours Langue.
Partenaires	Prestataire : AEFTI, Région.
Articulation avec un autre dispositif	Parcours Langue en amont. Objectif Compétences de Base en aval.
Indicateurs de suivi	Taux de participation. Taux de retour à l'emploi. Taux d'entrée en formation.

## L'accès aux métiers saisonniers et aux emplois agricoles

axe 1A

Compléter et amplifier les actions à vocation professionnelle pour faciliter la sortie vers l'emploi dans un contexte de reprise économique

Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>La Marne figure parmi les premiers départements agricoles de France, bénéficiant d'un Pôle de Compétitivité Industries et Agro-Ressources, de la deuxième foire agricole de France et d'un terroir viticole prestigieux. Ce dynamisme se traduit par une proportion d'emplois agricoles de 9 % de la population et par un potentiel d'emplois important, qu'il soit de nature saisonnière (vendanges, betteraves, asperges, ...) ou plus pérenne (culture céréalière, viticulture...).</p> <p>Les importants besoins de main d'œuvre du secteur militent pour une mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire qu'ils soient publics, privés, consulaires ou relevant du champ de l'insertion afin que l'agriculture et la viticulture puissent constituer des « terreaux d'insertion » valorisant l'employabilité des publics, contribuant à leur qualification et confortant l'économie dans son ensemble.</p> <p>Le Département contribue dans ce cadre depuis près de 10 ans à favoriser la réalisation des vendanges par les bénéficiaires du RSA en neutralisant les ressources liées aux vendanges dans le calcul des droits.</p> <p>Le PDI 2019/2021 est l'occasion de donner une nouvelle dimension à son engagement en engageant des actions en faveur de la majorité des métiers saisonniers et du secteur agricole et viticole dans leur ensemble.</p>
Objectif(s)	<p>Élaboration d'actions spécifiques en lien avec les professionnels du secteur (communication, mise en relation recruteurs/bénéficiaires, accès à la formation).</p> <p>Incitation à la réalisation des travaux saisonniers.</p>
Contenu de l'action	<p>Conforter la dynamique d'incitation initiée dans le cadre des vendanges par la neutralisation des ressources liées à certains emplois saisonniers en pénurie de main d'œuvre.</p> <p>Élaborer des actions spécifiques en favorisant la rencontre entre offre et demande par l'intermédiaire d'actif51, d'informations collectives et d'actions de communication.</p> <p>Engager des partenariats destinés à valoriser l'image des métiers agricoles et viticoles et favoriser l'accès à des formations qualifiantes des publics dans ces domaines.</p>
Parcours concernés	Pro-autonome et pro-accompagné.
Public cible prioritaire	Publics proches de l'emploi ou nécessitant une montée en compétence.
Partenaires	Chambre départementale d'agriculture, Syndicat Général des Vignerons, CIVC, Pôle Emploi, région Grand Est, Chantiers d'insertion...
Articulation avec un autre dispositif	actif51, accès à la formation professionnelle, coaching...
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de bénéficiaires du RSA ayant bénéficié d'une neutralisation des ressources liées aux travaux saisonniers.</p> <p>Nombre d'actions spécifiques mises en œuvre et de recrutement/accès à la formation.</p> <p>Nombre de conventionnements avec les interlocuteurs spécialisés.</p>

**axe 1A**

Compléter et amplifier les actions à vocation professionnelle pour faciliter la sortie vers l'emploi dans un contexte de reprise économique

<b>Renov' et Form'</b>	
Niveau territorial concerné	Reims
Enjeux/Contexte	<p>Dans le cadre d'une politique de rénovation urbaine d'ampleur sur le territoire rémois, Renov' et Form' est une action à la croisée de l'amélioration de l'habitat social et l'insertion professionnelle.</p> <p>Pour répondre aux besoins des entreprises du secteur du bâtiment, des opportunités d'emplois dans le secteur du bâtiment sont à saisir, notamment par un public BRSA vivant dans les quartiers visés par la réhabilitation.</p>
Objectif(s)	<p>L'objectif général est de faire participer des demandeurs d'emploi à la rénovation de leur habitat, leur quartier et se servir de ce tremplin pour les engager dans des démarches de retour à l'emploi et/ ou de formation.</p> <p>Au travers la formation Renov' et Form' : les stagiaires sont préparés à l'accès aux emplois proposés dans le cadre des marchés publics (clauses d'insertion) et à l'accès à la qualification, par alternance ou par emploi direct, conformément à un projet professionnel préalablement validé.</p>
Contenu de l'action	<p>Parcours de formation de 260h en centre et 140h en entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une remise à niveau dans les matières générales ;</li> <li>- un travail particulier sur la mobilité, les savoirs-être et les contraintes spécifiques liées à l'exercice du métier visé;</li> <li>- l'acquisition de premiers gestes techniques par la mise en situation sur plateaux techniques;</li> <li>- l'apprentissage du vocabulaire professionnel.</li> </ul>
Parcours concernés	Pro-autonome et Pro-accompagné.
Public cible prioritaire	Demandeurs d'emploi prioritairement issus des quartiers de rénovation urbaine du bassin de Reims.
Partenaires	Région Grand Est, Pôle Emploi.
Articulation avec un autre dispositif	Clauses d'insertion.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Taux d'entrée en formation qualifiante.</p> <p>Taux de retour à l'emploi durable et de transition.</p>



## L'accès à la formation des bénéficiaires du RSA

Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>Aujourd'hui, près de deux tiers des bénéficiaires du RSA ont un niveau de formation inférieur au niveau V (CAP-BEP), voire même aucun diplôme. Parallèlement, certains bénéficiaires disposent de diplômes de niveau I sans trouver toutefois dans leur bassin d'emploi ou le département des postes qui correspondent à leur qualification.</p> <p>Dans ce contexte, et eu égard aux besoins de main d'œuvre importants des entreprises constatés sur les territoires, l'accès à la formation constitue un enjeu de tout premier plan pour faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.</p>
Objectif(s)	<p>Renforcer, dans un souci d'efficacité, le partenariat entre la Région Grand Est et le Département en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mutualisant les moyens existants, dans le cadre des compétences de chacun, en matière d'accompagnement, de formation et d'insertion professionnelle des publics demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA;</li> <li>- précisant les axes opérationnels de collaboration et leurs modalités d'intervention;</li> <li>- définissant des engagements réciproques et leurs modalités de suivi.</li> </ul>
Contenu de l'action	<p>Contractualiser dans le cadre d'une convention pluriannuelle les axes d'une collaboration conjointe portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le partage d'informations et des expertises sur la thématique Emploi-Formation-Insertion;</li> <li>- le repérage des publics et accès à la formation;</li> <li>- la coordination des offres de services Formation/Accompagnement;</li> <li>- l'expérimentation d'actions et/ou d'approches pédagogiques innovantes adaptées aux besoins des territoires, des entreprises et au potentiel des publics.</li> </ul>
Parcours concernés	Pro-autonome et Pro-accompagné.
Public cible prioritaire	Tous les BRSA et particulièrement ceux disposant d'un niveau de qualification inférieur au niveau V.
Partenaires	Région Grand Est, Pôle Emploi.
Articulation avec un autre dispositif	Dispositifs de mobilité, garde d'enfant, actif51.
Indicateurs de suivi	Nombre de bénéficiaires du RSA accédant à la formation professionnelle.

axe 1B

Accroître les compétences et savoirs-être des bénéficiaires du RSA pour les rendre autonomes dans leur démarche d'insertion

axe 1B

Accroître les compétences et savoirs-être des bénéficiaires du RSA pour les rendre autonomes dans leur démarche d'insertion

Le Parcours Langue	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>La maîtrise de la langue Française est une condition indispensable afin d'engager un parcours d'insertion social et/ ou professionnel réussi.</p> <p>Les personnes rencontrant des difficultés dans la maîtrise de la langue française, qu'il s'agisse des primo-arrivants, des étrangers installés depuis plusieurs années, français issus ou non de l'immigration doivent avoir la possibilité de trouver une réponse permettant de lever ce frein à l'insertion.</p>
Objectif(s)	<p>L'objectif de cette action individualisée est de permettre au bénéficiaire de progresser à son rythme dans l'apprentissage de la langue française.</p> <p>La réalisation de cette action s'appuie sur une permanence dans l'accueil, l'évaluation et l'accompagnement tout au long de la formation dispensée.</p>
Contenu de l'action	<p>Cette action repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des ateliers organisés en groupe permettant d'acquérir les savoirs de base nécessaires à une intégration sociale et professionnelle durable;</li> <li>- la présentation au test de niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).</li> </ul> <p>Le niveau A1 en langue française permet de communiquer dans la vie de tous les jours.</p>
Parcours concernés	Remobilisation Sociale.
Public cible prioritaire	Bénéficiaires RSA ne maîtrisant pas la langue française.
Partenaires	<p>Prestataire : AEFTI.</p> <p>OFII, Pôle Emploi.</p>
Articulation avec un autre dispositif	Prestation de l'OFII, Espace Linguistique Pro, OCB, Diagnostics Individuels Approfondis.
Indicateurs de suivi	Nombre de bénéficiaires ayant intégré Parcours Langue.

Les Diagnostics Individuels Approfondis (DIA)	
Niveau territorial concerné	Reims, Châlons-en-Champagne
Enjeux/Contexte	<p>La maîtrise de la langue française constitue un facteur déterminant de l'intégration sociale et professionnelle des publics et apparaît de plus en plus fréquemment comme un savoir de base non maîtrisé par une partie de ce dernier.</p> <p>Parallèlement l'absence de maîtrise du numérique génère une marginalisation accrue de certains publics (illettrisme) entravant l'accès aux droits de ces derniers ou l'engagement d'un certain nombre de démarches d'insertion sociale ou professionnelle.</p> <p>Enfin, les capacités psycho-cognitives de certains publics peuvent être dans certains cas limitées et supposent une détection rapide et l'élaboration d'un accompagnement adapté, à défaut desquelles un certain nombre de dispositifs d'accompagnement ne pourront porter pleinement leurs effets.</p> <p>Si des réponses existent d'ores et déjà comme le dispositif CLEA ou les diagnostics et l'accompagnement réalisé par l'OFII en ce qui concerne l'apprentissage ou la maîtrise de la langue, l'élaboration de diagnostics portant sur tout ou partie de ces trois domaines peut s'avérer un préalable à la définition d'un parcours adapté aux capacités ou potentiels de certains bénéficiaires.</p>
Objectif(s)	Élaboration de diagnostics individuels approfondis portant sur la maîtrise du français, du numérique ou les capacités psycho-cognitives afin d'améliorer la connaissance des savoirs de base ou du potentiel de bénéficiaires du RSA.
Contenu de l'action	<p>Orientation vers l'élaboration de diagnostics individuels approfondis destinés à compléter le diagnostic initial réalisé par la Plateforme d'Évaluation et d'Orientation (PEO) ou le référent d'insertion.</p> <p>Adaptation du contenu, de la durée ou de la composition des cohortes d'accompagnement afin d'en garantir l'homogénéité et d'optimiser l'accompagnement réalisé.</p>
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	Nouveaux entrants.
Partenaires	OFII, Pôle Emploi, Région, CAF, MSA, CCAS et CIAS, prestataires, ...
Articulation avec un autre dispositif	Plateforme d'évaluation et d'orientation, Parcours Langue, Ateliers ISBN, coaching...
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de diagnostics approfondis réalisés par typologie.</p> <p>Part de prescriptions de diagnostics au regard du public accueilli.</p> <p>Niveau de compétence atteint par typologie.</p>

axe 1B

Accroître les compétences et savoirs-être des bénéficiaires du RSA pour les rendre autonomes dans leur démarche d'insertion

Activ'compétences	
Niveau territorial concerné	Reims – Quartiers prioritaires Politique de la Ville
Enjeux/Contexte	38 % des bénéficiaires du RSA sont domiciliés à Reims au sein d'un Quartier prioritaire Politique de la Ville. Ce projet initié en 2017 par l'État (DIRECCTE) dans le cadre de la politique de la ville en lien avec le Grand Reims participe à l'insertion sociale et professionnelle des plus éloignés de l'emploi.
Objectif(s)	Mettre en place un dispositif d'accompagnement vers l'insertion sociale et/ou professionnelle pour les habitants du quartier Croix Rouge éloignés du service public de l'emploi en visant à : - identifier les compétences des participants; - accompagner ceux-ci vers un premier niveau d'apprentissage des fondamentaux; - favoriser les passerelles vers le droit commun dans une logique de continuité de parcours; - animer et mettre en synergie les acteurs du territoire dans le repérage des publics les plus éloignés et la construction d'un parcours d'insertion.
Contenu de l'action	Dispositif d'accompagnement personnalisé : - ateliers thématiques relatifs au français usuel, à la posture et l'employabilité des personnes accompagnées, à l'agilité numérique et à la découverte des métiers porteurs et des filières émergentes; - réalisation d'entretiens individuels avec une psychologue du travail permettant d'effectuer un diagnostic de situation et un accompagnement tout au long du parcours; - immersion professionnelle au sein d'une entreprise ou d'un centre de formation.
Parcours concernés	Pro-autonome et Pro-accompagné.
Public cible prioritaire	Publics éloignés de l'emploi et du Service Public de l'emploi résidant en QPV.
Partenaires	État, Région Grand Est, Ville de Reims, AFPA, tissu associatif local.
Articulation avec un autre dispositif	Parcours Langue, formation pré-qualifiante, actif51.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Évaluation de la réduction des écarts à l'employabilité. Acquisition des compétences de base et accès aux outils numériques. Définition d'un projet professionnel réaliste et réalisable. Mobilisation des acteurs pour assurer la continuité des parcours d'insertion.

Itinéraire Bis	
Niveau territorial concerné	Reims
Enjeux/Contexte	L'accès aux droits et devoirs de bénéficiaires du RSA issus de la Communauté des gens du voyage pose des difficultés particulières liées à leur itinérance et illettrisme endémique. Dans une logique de socialisation et de citoyenneté, l'action doit contribuer à améliorer l'accès aux droits et faire émerger des projets d'intégration sociale.
Objectif(s)	Permettre aux bénéficiaires d'accéder à la citoyenneté par une meilleure intégration sociale et culturelle, en travaillant à partir des problématiques rencontrées, notamment leurs difficultés à s'ouvrir sur le monde extérieur et à s'approprier les moyens d'accéder à un mode de vie plus conventionnel. L'action est en conséquence centrée sur l'illettrisme à travers la socialisation et la citoyenneté dans le cadre des droits et devoirs des bénéficiaires du RSA. A cette fin, l'objectif prioritaire défini est l'obtention de la carte nationale d'identité pour tous les participants à l'action.
Contenu de l'action	La communication orale et écrite. La citoyenneté. La vie sociale et professionnelle. L'informatique. Les plateaux techniques permettant l'acquisition de compétences techniques dans le domaine du bâtiment second-œuvre.
Parcours concernés	Pro-accompagné.
Public cible prioritaire	Bénéficiaires du RSA issus de la communauté des gens du voyage prioritairement non sédentarisés.
Partenaires	AEFTI MARNE.
Articulation avec un autre dispositif	Dispositif d'aide à la création d'entreprises.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Obtention de la carte d'identité – Accès à la santé et à l'éducation Taux de participation tout au long du dispositif (accompagnement reposant sur l'acquisition de la confiance du public).

axe 1B

Accroître les compétences et savoirs-être des bénéficiaires du RSA pour les rendre autonomes dans leur démarche d'insertion

Les Ateliers d'Initiation aux Savoirs de Base Numérique (ISBN)	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	La lutte contre la fracture numérique passe notamment par la mise en place d'actions d'intermédiation numérique visant à développer l'agilité numérique du public et ainsi permettre à l'ensemble de la population de saisir les opportunités du numérique en devenant autonome face à ces nouveaux usages et outils.
Objectif(s)	Permettre l'acquisition des savoirs de base dans le domaine du numérique afin : - de favoriser l'accès aux droits; - de développer la connaissance et la pratique du numérique pour favoriser l'inclusion sociale et professionnelle du bénéficiaire; - d'accompagner les bénéficiaires dans les espaces numériques du territoire.
Contenu de l'action	Mise en place d'ateliers d'acquisition des savoirs numériques de base en lien avec les collectivités locales œuvrant dans ce domaine. Orientation des bénéficiaires du RSA vers les espaces numériques existants.
Parcours concernés	Pro-accompagné.
Public cible prioritaire	Tous publics RSA
Partenaires	Région, CCAS, Organismes de formation, villes, intercommunalités
Articulation avec un autre dispositif	Tous dispositifs du PDI.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de participants aux ateliers. Bilan de fréquentation des espaces publics numériques du département par les bénéficiaires du RSA.

Le Partenariat Garantie Jeunes (expérimental)	
Niveau territorial concerné	Sainte-Ménehould
Enjeux/Contexte	L'insertion des jeunes étant l'un des enjeux de la politique d'insertion du Département, il est important de garantir une politique dynamique permettant aux jeunes marnais d'accéder à une situation sociale et professionnelle favorable.
Objectif(s)	Améliorer l'insertion des jeunes marnais en leur permettant d'accéder à des dispositifs complémentaires à ceux proposés au sein du parcours dont ils relèvent (RSA ou Garantie Jeunes) en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- définissant les modalités d'un partenariat accru entre le Département de la Marne et la Mission locale du Châlonnais;</li> <li>- garantissant une approche transversale dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Développement Social Territorial de Châlons-en-Champagne ainsi que de Sainte-Ménehould;</li> <li>- élaborant des actions communes</li> </ul>
Contenu de l'action	Expérimenter un partenariat étroit portant sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la construction de réflexions communes permettant de partager des diagnostics, d'échanger des connaissances mutuelles, et d'assurer un relais de communication;</li> <li>- l'accès au parcours d'accompagnement proposé dans le cadre de la Garantie Jeunes à des bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans domiciliés sur le périmètre des communautés de communes de l'Argonne Champenoise et de la région de Suippes;</li> <li>- un hébergement « relais » permettant un accès effectif des jeunes bénéficiaires du RSA en zone rurale;</li> <li>- l'ouverture aux actions collectives mises en œuvre en matière d'accompagnement lié au logement aux jeunes en Garantie Jeunes;</li> <li>- l'élaboration d'actions communes sur les thématiques de l'intermédiation numérique, la mobilité, le coaching.</li> </ul>
Parcours concernés	Pro-accompagné.
Public cible prioritaire	Jeunes de moins de 26 ans.
Partenaires	Mission Locale du Châlonnais.
Articulation avec un autre dispositif	Garantie Jeunes, Service civique, actif51, action collective logement.
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes orientées. Taux de retour à l'emploi. Taux d'entrées en formation.

axe 1B

Accroître les compétences et savoirs-être des bénéficiaires du RSA pour les rendre autonomes dans leur démarche d'insertion

Le Service civique	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>Depuis 2010, l'engagement de service civique permet aux jeunes de 16 à 25 ans de développer à la fois leur citoyenneté et leurs compétences professionnelles en accomplissant une mission d'intérêt général.</p> <p>L'engagement réalisé auprès de collectivités locales ou d'organismes à but non-lucratif s'avère une véritable passerelle vers l'insertion professionnelle sociale et citoyenne.</p> <p>Il constitue l'occasion en outre de disposer d'une prestation d'un montant supérieur au RSA.</p>
Objectif(s)	<p>Faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans au travers d'une expérience d'intégration au sein d'un collectif et d'une mission spécifique confiée aux jeunes.</p> <p>Mettre en situation un jeune afin de lui permettre d'acquérir de l'expérience, une plus grande confiance en lui et de d'acquérir de nouvelles compétences.</p>
Contenu de l'action	Amélioration de l'accès aux missions de service civique (informations collectives, partenariat mission locale ou la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations auprès des chargés de mission RSA et des bénéficiaires du RSA.
Parcours concernés	Pro-accompagné.
Public cible prioritaire	Bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans.
Partenaires	<p>Direction Départementale interministérielle chargée de la Cohésion Sociale.</p> <p>Agence du service civique, Missions Locales</p>
Articulation avec un autre dispositif	Garantie Jeunes, E2C, actif51
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de bénéficiaires du RSA engagés en missions de service civique.



L'École de la 2 <sup>e</sup> Chance	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>Mise en œuvre dans la Marne depuis 2002, l'École de la 2<sup>e</sup> Chance constitue un dispositif d'accompagnement organisé autour d'un parcours individualisé mêlant acquisition de savoirs de base et confrontation à des situations de travail au travers de temps en alternance.</p> <p>Grâce à elle, au cours de l'année 2018, près de 220 marnais ont pu bénéficier d'un accompagnement ayant débouché pour 53 % d'entre eux vers une sortie positive alors même que 75 % des participants ne disposaient d'aucune expérience professionnelle.</p> <p>Alors que les dispositifs souffrent pour partie de la concurrence de la Garantie Jeunes et du Service civique, elle présente l'avantage de s'adosser à un parcours de formation susceptible d'accroître les chances d'insertion des bénéficiaires du RSA qui pourraient y prétendre. C'est dans cet objectif qu'un partenariat avec l'École de la 2<sup>e</sup> Chance est initié.</p>
Objectif(s)	Permettre à des jeunes n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire, ne poursuivant pas leurs études ou leur formation, d'assurer leur intégration professionnelle ou sociale.
Contenu de l'action	<p>Élaboration d'un parcours pédagogique avec le jeune à partir d'une validation de ses acquis et d'une reconnaissance de ses qualifications.</p> <p>Alternance en entreprise dans un contexte de coopération entre l'entreprise d'accueil et le centre de formation.</p> <p>Suivi et accompagnement réalisé sur une durée d'un an maximum à la sortie de l'E2C.</p>
Parcours concernés	Pro-accompagné.
Public cible prioritaire	Bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans, voire moins de 30 ans dans le cadre d'une convention partenariale.
Partenaires	Alméa.
Articulation avec un autre dispositif	Garantie Jeunes, Service civique.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de bénéficiaires du RSA intégrant l'E2C.

axe 1B

Accroître les compétences et savoirs-être des bénéficiaires du RSA pour les rendre autonomes dans leur démarche d'insertion

La Navette Insertion	
Niveau territorial concerné	Bassin d'emploi d'Épernay et de Sézanne avant un élargissement potentiel à d'autres territoires ruraux le cas échéant.
Enjeux/Contexte	Les bassins d'Épernay et de Sézanne présentent la particularité d'une localisation des bénéficiaires du RSA relativement diffuse. Cette spécificité met en évidence un enjeu prégnant en termes d'accès aux actions d'insertion d'autant plus que les solutions de mobilité sont limitées. Il s'agit de construire une réponse adaptée aux besoins en renforçant l'offre de mobilité existante notamment en territoires ruraux.
Objectif(s)	Lever les freins liés à la mobilité permettant l'émergence d'un parcours d'insertion dynamique. Faciliter l'accès aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle.
Contenu de l'action	Transport quotidien entre Épernay et Sézanne. Transport à la demande après validation. Concourir à une prise de conscience des capacités des intéressés à dépasser des freins de nature psychologique.
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	Bénéficiaires du RSA orientés vers un dispositif d'insertion départemental et ne possédant pas de moyens de locomotion.
Partenaires	Initiaux : Club de Prévention d'Épernay/Mission locale des pays d'Épernay, de Brie et Champagne.
Articulation avec un autre dispositif	L'ensemble des dispositifs d'insertion du Département.
Indicateurs de suivi	Taux de saturation des dispositifs d'insertion du territoire. Nombre de trajets effectués et kilométrage parcourus. Nombre d'utilisateurs de la navette.

## Le soutien à la mobilité autonome (expérimental)

Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>Près de 12 % des Contrats d'Engagements Réciproques signés durant l'année 2018 mettent en perspective des freins de nature socioprofessionnelle. Parmi ceux-ci figurent notamment les problématiques de mobilité, lesquelles peuvent à la fois être de nature matérielle ou psychologique.</p> <p>A titre d'illustrations statistiques de freins matériels au déplacement, près de 48 % des bénéficiaires du RSA inscrits sur la plateforme actif51 au 30 mai 2019 ne disposaient pas du permis de conduire.</p> <p>L'enjeu de ce dispositif expérimental est de favoriser l'insertion des bénéficiaires en prenant en charge tout ou partie des frais liés à leur mobilité pour accéder à un dispositif d'insertion, à une formation ou un emploi et de favoriser l'obtention du permis de conduire ou ce qui concourt à l'usage d'un véhicule</p>
Objectif(s)	<p>Favoriser la mobilité des bénéficiaires du RSA afin de leur permettre d'accéder aux dispositifs du PDI, à des actions de formation ou à un emploi.</p> <p>Intervenir sur les freins de nature psychologique liés au déplacement.</p>
Contenu de l'action	<p>Prise en charge totale ou partielle de frais liés à la mobilité (cartes de bus, frais de déplacement, frais d'assurances, aides individuelles au permis, réparations, locations de véhicules) en articulation avec les partenaires intervenant déjà sur cette thématique (Pôle Emploi, CCAS de Reims, Région Grand Est et autres acteurs locaux).</p> <p>Aide versée directement au bénéficiaire par le Département ou son partenaire, accordée après avis des chargés de mission RSA au regard de la dynamique d'insertion engagée par le bénéficiaire.</p> <p>Création d'un espace spécifique au sein d'actif51 afin de communiquer sur les aides financières proposées et leurs conditions d'éligibilité.</p>
Parcours concernés	Pro-autonome et Pro-accompagné.
Public cible prioritaire	Public proche de l'emploi.
Partenaires	État, Europe (FSE) CAF, CCAS et CIAS, Région Grand Est, Pôle Emploi, collectivités locales.
Articulation avec un autre dispositif	Accompagnement global, accès à la formation, actif51...
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de personnes aidées.</p> <p>Nombre d'aides par objectif (reprise d'emploi, formation, dispositifs d'insertion).</p> <p>Taux de retour à l'emploi.</p>

axe 1B

Accroître les compétences et savoirs-être des bénéficiaires du RSA pour les rendre autonomes dans leur démarche d'insertion

axe 1B

Accroître les compétences et savoirs-être des bénéficiaires du RSA pour les rendre autonomes dans leur démarche d'insertion

Le soutien à la garde d'enfants (expérimental)	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>Au 31 décembre 2017, un peu plus de 45 % des foyers bénéficiaires du RSA ont un ou plusieurs enfants à charge dont 30 % de femmes isolées.</p> <p>Bien que le montant de l'allocation RSA soit déterminé en fonction de la composition des ménages, cette responsabilité implique un engagement et des contraintes personnelles susceptibles de freiner l'engagement des bénéficiaires dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle parfois long et exigeant.</p> <p>Si une part substantielle des bénéficiaires ne met pas prioritairement en avant cette problématique, la parentalité apparaît dans 12 % des Contrats d'Engagements Réciproques signés comme un frein majeur à l'insertion du public.</p> <p>L'enjeu de ce dispositif expérimental est de favoriser l'insertion des bénéficiaires en prenant en charge tout ou partie des frais liés à la garde d'enfant et d'accompagner les publics dans la démarche parfois difficile de « séparation parent-enfant ».</p>
Objectif(s)	L'objectif est de soutenir les parents, notamment dans le cas des familles monoparentales, dans leurs démarches de formation, de recherche d'emploi, de reprise d'emploi ou lorsque des démarches particulières doivent être effectuées.
Contenu de l'action	<p>Prise en charge totale ou partielle des frais de garde (crèche, halte, cantine, ...) selon un cahier des charges déterminé après concertation avec les partenaires intervenant déjà sur cette thématique (CAF, Pôle Emploi, CCAS de Reims, Région Grand Est et autres acteurs locaux).</p> <p>Aide accordée après avis des chargés de mission RSA au regard de la dynamique d'insertion engagée par le bénéficiaire.</p> <p>Création d'un espace spécifique au sein d'actif51 afin de communiquer sur les aides financières proposées et leurs conditions d'éligibilité.</p>
Parcours concernés	Pro-autonome et Pro-accompagné.
Public cible prioritaire	Familles monoparentales.
Partenaires	Etat (plan pauvreté) CAF, CCAS de Reims, Région Grand Est, Pôle Emploi Structure d'accueil collectif ou individuel d'enfants.
Articulation avec un autre dispositif	Accompagnement global, accès à la formation, actif51...
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de personnes aidées.</p> <p>Nombre d'aides par objectif (reprise d'emploi, formation, prestations, RDV).</p> <p>Taux de retour à l'emploi.</p>

Le Parcours d'Accompagnement Individuel Spécifique (PAIS)	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>L'analyse des situations individuelles met en évidence la problématique de la santé et de l'accès aux soins comme variables déterminantes dans l'initiation d'un parcours d'insertion socio-professionnelle pour des publics très déstructurés.</p> <p>Ainsi, concomitamment aux actions de sensibilisation à destination de l'ensemble des bénéficiaires du RSA, à l'examen périodique de santé de la CPAM, le Département souhaite développer un accompagnement spécifique d'accès aux soins et de parcours de santé.</p>
Objectif(s)	<p>Faciliter l'amorce d'un parcours d'accès aux soins.</p> <p>Prendre conscience de son état de santé et y remédier.</p> <p>S'engager activement dans une démarche d'insertion en posant les bases d'une possibilité de changement.</p>
Contenu de l'action	<p>Cette action permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'évaluation de la problématique médico-psychologique individuelle;</li> <li>- l'accompagnement à la prise de conscience de la problématique détectée;</li> <li>- l'accompagnement aux démarches auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH);</li> </ul> <p>En effet, cette action est dédiée aux personnes fragilisées d'un point de vue médico-psychologique, dont la prise de conscience de leur problématique est quasi absente, et qui pourraient relever du champ du handicap. Dans ce dernier cas, et afin de faire reconnaître cette situation, les éléments d'évaluation rassemblés par le prestataire pourront servir de support à la constitution d'un dossier de demande auprès de la MDPH.</p>
Parcours concernés	Remobilisation sociale.
Public cible prioritaire	Bénéficiaires du RSA ayant une problématique de santé constituant un frein à l'insertion professionnelle.
Partenaires	MDPH.
Articulation avec un autre dispositif	Accompagnement Personnalisé à la Santé (APS)
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de suivis.</p> <p>Taux d'orientation vers la MDPH.</p>

**axe 2**

Conforter la mission d'amortisseur social de la politique d'insertion départementale

<b>L'Accompagnement Personnalisé à la Santé (APS)</b>	
Niveau territorial concerné	CSD Épernay, CSD Fismes, CSD Vitry-le-François, CSD Sézanne, CSD Sainte-Ménehould, CSD Châlons-en-Champagne ainsi que les territoires ruraux du Département.
Enjeux/Contexte	<p>L'accès aux soins est un enjeu essentiel afin de favoriser la mobilisation des bénéficiaires du RSA dans un parcours d'insertion. Le retard ou l'absence d'accès aux soins et un contexte social défavorable peuvent entraîner une accentuation des troubles physiques et/ou psychologiques.</p> <p>De plus l'imbrication des problèmes de santé et des difficultés d'insertion milite pour un regard appuyé sur l'accès et l'accompagnement aux soins, notamment dans les territoires ruraux.</p> <p>Près de 44 % des bénéficiaires RSA accompagnés dans le cadre de l'insertion font mention de problématiques liées à la santé.</p>
Objectif(s)	<p>Offrir un accompagnement de proximité d'accès aux soins individualisé pour des bénéficiaires du RSA n'ayant pas fait l'objet d'un accompagnement socio-professionnel ou d'un suivi médical récent.</p> <p>Les objectifs de cet accompagnement sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer à l'amélioration de l'état de santé de ces personnes;</li> <li>- permettre la reprise d'un parcours socio-professionnel.</li> </ul>
Contenu de l'action	<p>Le suivi permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accompagner à la prise de conscience par le bénéficiaire de sa difficulté de santé;</li> <li>- d'aider à la mise en œuvre de la dynamique de soins;</li> <li>- d'élaborer un plan d'accompagnement au parcours de soins défini par le corps médical, notamment au travers de l'examen périodique de santé organisé par la CPAM ;</li> <li>- de contribuer à la levée des freins relatifs à la santé, afin de permettre à la personne de développer son projet d'insertion avec son référent.</li> </ul>
Parcours concernés	Remobilisation sociale.
Public cible prioritaire	Les bénéficiaires du RSA présentant un problème de santé constituant un frein dans leur parcours d'insertion et n'ayant engagé aucun parcours d'accès aux soins.
Partenaires	UDAF.
Articulation avec un autre dispositif	Parcours d'Accompagnement Individuel Spécifique (PAIS)
Indicateurs de suivi	<p>Taux de parcours de soins engagé.</p> <p>Nombre d'accompagnements physiques.</p>

## Les Ateliers d'Intégration

(Ex-action collective d'intégration et de projet - Acip)

Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	Rompre l'isolement et rétablir des liens sociaux sont des variables déterminantes dans l'initiation d'un parcours d'insertion socio professionnelle pour des publics très déstructurés. Ainsi, le Département souhaite développer un accompagnement spécifique pour ces publics au sein d'ateliers collectifs où l'inclusion sociale et l'élaboration de pré-projets d'insertion sont favorisées.
Objectif(s)	Sortir de l'isolement, rétablir les liens sociaux, favoriser l'insertion dans la vie locale et retrouver un équilibre personnel. Valoriser au travers de projets personnels ou collectifs, l'expérience de la réussite. Prendre conscience des problèmes majeurs, engager des démarches pour les résoudre et valoriser les capacités à reprendre confiance. Comprendre l'environnement social et administratif.
Contenu de l'action	Deux volets devront être plus particulièrement traités : - volet social : organiser son quotidien avec les contraintes afférentes, le budget et les besoins; - volet accompagnement professionnel (en fonction des attentes du groupe et de la trajectoire d'insertion). À titre indicatif, le format d'un Atelier d'Intégration peut s'articuler comme suit : - module autonomie vis-à-vis de la gestion quotidienne (90 heures); - module découverte de l'activité artistique et culturelle (90 h); - module sensibilisation et émergence d'un projet d'insertion socio-professionnelle (90 heures).
Parcours concernés	Remobilisation sociale.
Public cible prioritaire	Tous bénéficiaires du RSA.
Partenaires	Maisons de quartiers, Centre socio-culturels, service social CSD.
Articulation avec un autre dispositif	Pré-insertion professionnelle, Parcours d'Accompagnement Individuel Spécifique (PAIS).
Indicateurs de suivi	Indicateurs quantitatifs : - taux d'occupation des ateliers d'intégration (initial et final); - nombre d'heures assurées prestataire et nombre d'heures déléguées; - taux de participation; - taux de satisfaction des participants; - indicateurs qualitatifs; - pertinence et cohérence des interventions au regard des besoins repérés; - impact sur le suivi social en lien avec les CSD; - impact sur la socialisation des participants hors ateliers d'intégration.

axe 2

Conforter la mission d'amortisseur social de la politique d'insertion départementale

axe 2

Conforter la mission d'amortisseur social de la politique d'insertion départementale

REAGIR	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	Pour certains agriculteurs, le contexte économique difficile mais aussi les aléas climatiques ont pour conséquence de dégrader leur situation financière avec un retentissement sur leur santé tant physique que psychologique.
Objectif(s)	Accompagnement des agriculteurs bénéficiant du RSA par l'ADASEA qui gère le dispositif REAGIR afin de les aider à retrouver une dynamique positive soit en les confortant dans leur activité agricole soit en les aidant à trouver une nouvelle trajectoire professionnelle.
Contenu de l'action	Information des agriculteurs par les chargés de mission RSA (distribution de flyers) et mise en place de réunions d'information collective dans le cadre d'une approche partenariale. Les étapes de l'accompagnement de l'agriculteur effectuées par REAGIR sur la base du volontariat sont : - diagnostic de la situation; - définition de préconisations pour résoudre le(s) problème(s); - construction d'un plan d'action avec l'agriculteur; - mise en œuvre et suivi du plan d'actions. Un comité technique trimestriel partenarial permet un regard croisé des situations.
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	Bénéficiaires du RSA travailleurs non-salariés relevant du régime agricole.
Partenaires	ADASEA (Porteur de l'action), MSA, Région Grand Est.
Articulation avec un autre dispositif	APS.
Indicateurs de suivi	Nombre de suivis de bénéficiaires du RSA réalisés par an. Nombre de bénéficiaires du RSA qui poursuivent leur activité ou qui stoppent leur activité. Nombre de sorties positives du RSA.



L'accompagnement lié au logement	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>La loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement (loi BESSON) institue le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) copiloté par le Département et l'Etat, ainsi que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) dont elle fixe le cadre. Le Département assure depuis 2004 la responsabilité administrative et financière du FSL.</p> <p>Celui-ci est un outil incontournable des politiques sociales du logement mais également un outil d'insertion qui s'articule avec l'ensemble des dispositifs de lutte contre l'exclusion. Il vise de manière générale à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer l'offre d'hébergement et de logements « très sociaux »;</li> <li>- lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique;</li> <li>- fluidifier et sécuriser les parcours résidentiels.</li> </ul>
Objectif(s)	<p>Prévenir les situations d'impayés le plus en amont possible et sécuriser les parcours résidentiels ultérieurs.</p> <p>Accompagner les ménages déjà logés rencontrant des difficultés liées au logement pour leur permettre de s'y maintenir.</p> <p>Favoriser la médiation locative par la mise en place de baux glissants.</p>
Contenu de l'action	<p>Accompagnement Préventif : mis en place dès l'entrée dans les lieux à l'initiative du bailleur, visant des primo accédants n'ayant jamais vécu seuls ou des personnes fragiles (séparation,...) qui accèdent au logement. Durée 3 mois non renouvelable.</p> <p>Accompagnement dans le logement afin de garantir une insertion durable des ménages défavorisés en grande précarité sociale dans leur logement et inciter les bailleurs à accueillir ou maintenir dans leur parc les ménages cumulant des difficultés.</p> <p>Baux glissants permettant à un organisme ou une association reconnue pour son action dans le domaine de l'insertion par le logement, de louer un logement du parc social ou privé et d'en être titulaire du bail sur une période déterminée, d'installer une famille dans le cadre d'une convention déclinant les modalités de prise en charge et le terme du contrat.</p>
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	Tout public, sans condition de ressources, rencontrant des difficultés liées à la gestion de son logement.
Partenaires	UDAF, Club de Prévention d'Épernay, CCAS de Châlons, CCAS de Reims, Croix Rouge Française, Armée du Salut, bailleurs sociaux.
Articulation avec un autre dispositif	Actions collectives logement, aides financières et dispositifs d'accompagnement à une meilleure maîtrise de l'énergie.
Indicateurs de suivi	Nombre d'accompagnements réalisés par dispositifs, pour un public bénéficiaire du RSA et autres, par typologie de composition familiale.

**axe 2**

Conforter la mission d'amortisseur social de la politique d'insertion départementale

Les actions collectives liées au logement	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>La loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement (loi BESSON) institue le Plan Départemental d'Action pour le logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) copiloté par le Département et l'Etat, ainsi que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) dont elle fixe le cadre. Le Département assure depuis 2004 la responsabilité administrative et financière du FSL.</p> <p>Celui-ci est un outil incontournable des politiques sociales du logement mais également un outil d'insertion qui s'articule avec l'ensemble des dispositifs de lutte contre l'exclusion. Il vise de manière générale à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer l'offre d'hébergement et de logements « très sociaux »;</li> <li>- lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique;</li> <li>- fluidifier et sécuriser les parcours résidentiels.</li> </ul>
Objectif(s)	<p>Élaboration d'actions collectives destinées à apporter des connaissances théoriques et pratiques sur le thème du logement et à transmettre une approche globale sur le budget lié au logement.</p> <p>Sensibiliser les accédants au logement sur les démarches liées à l'accès au logement et développer l'autonomie des participants.</p>
Contenu de l'action	<p>Les actions collectives se déclinent par le biais de demi-journées au profit de groupes de 8 à 10 jeunes bénéficiaires.</p> <p>Elles s'articulent autour des démarches à effectuer lors de l'accès au logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en amont : économiser, monter son projet, rechercher;</li> <li>- à l'entrée : bien vivre au quotidien dans son logement;</li> <li>- à la sortie : démarches à effectuer pour rendre son logement.</li> </ul> <p>Ce type d'action est un outil d'aide en direction des personnes dont l'évaluation fait apparaître des difficultés et des carences caractérisées par des critères de fragilité qui peuvent compliquer l'accès ou le maintien dans les lieux, le logement étant un facteur d'insertion pour les ménages en situation de précarité ou d'exclusion.</p>
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	Expérimentation sur les jeunes bénéficiaires de la garantie jeunes inscrits à la Mission locale de Sainte-Ménehould.
Partenaires	Missions locales, bailleurs sociaux, CCAS et CIAS.
Articulation avec un autre dispositif	Accompagnement social lié au logement, aides financières et dispositifs d'accompagnement à une meilleure maîtrise de l'énergie, Accompagnement global.
Indicateurs de suivi	Évaluation des compétences acquises des participants pendant l'action.

## Les aides financières à l'accès ou au maintien dans le logement (FSL)

Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>La loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement (loi BESSON) institue le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) copiloté par le Département et l'Etat, ainsi que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) dont elle fixe le cadre. Le Département assure depuis 2004 la responsabilité administrative et financière du FSL.</p> <p>Celui-ci est un outil incontournable des politiques sociales du logement mais également un outil d'insertion qui s'articule avec l'ensemble des dispositifs de lutte contre l'exclusion. Il vise de manière générale à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer l'offre d'hébergement et de logements « très sociaux »;</li> <li>- lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique;</li> <li>- fluidifier et sécuriser les parcours résidentiels.</li> </ul>
Objectif(s)	<p>Mobiliser les aides financières à destination des ménages aux ressources modestes afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser et garantir l'accès dans les lieux (dépôt de garantie, assurance, mobilier de 1<sup>ère</sup> nécessité...);</li> <li>- favoriser et garantir le maintien dans les lieux (impayés locatifs).</li> </ul>
Contenu de l'action	<p>Le Président du Département de la Marne est le responsable de l'organisation et des décisions en matière de FSL.</p> <p>Pour répondre à sa mission dans le cadre du FSL, des commissions locales sont instituées et sectorisées en fonction des CSD.</p> <p>La Commission Départementale (CDFSL) : évalue le dispositif et les orientations générales du FSL. Elle statue sur les dossiers dont la dette est supérieure à 3 100€.</p> <p>Aides financières à l'accès et au maintien dans les lieux : dépôt de garantie, assurance habitation, mobilier de 1<sup>ère</sup> nécessité, frais d'agence, déménagement, ouverture de compteurs, impayés locatifs, fournitures d'énergie et d'eau.</p>
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	Public défini dans le cadre du PDALHPD.
Partenaires	CAF, MSA, bailleurs sociaux, CCAS/CIAS.
Articulation avec un autre dispositif	Les dispositifs d'accompagnements liés au logement (APLL, ASLL,... et Bail Glissant).
Indicateurs de suivi	Bilan annuel Nombre de dossiers étudiés.

axe 2

Conforter la mission d'amortisseur social de la politique d'insertion départementale

**axe 2**

Conforter la mission d'amortisseur social de la politique d'insertion départementale

L'accompagnement pour une meilleure maîtrise des dépenses d'énergie	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>La loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement (loi BESSON) institue le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) copiloté par le Département et l'Etat, ainsi que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) dont elle fixe le cadre. Le Département assure depuis 2004 la responsabilité administrative et financière du FSL.</p> <p>Celui-ci est un outil incontournable des politiques sociales du logement mais également un outil d'insertion qui s'articule avec l'ensemble des dispositifs de lutte contre l'exclusion. Il vise de manière générale à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer l'offre d'hébergement et de logements « très sociaux »;</li> <li>- lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique;</li> <li>- fluidifier et sécuriser les parcours résidentiels.</li> </ul>
Objectif(s)	<p>Sensibiliser la population aux économies d'énergies .Maintenir la fourniture des différents types de fluides pour les publics en situation d'impayé.</p> <p>Aider par une intervention du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) les ménages en situation de précarité.</p>
Contenu de l'action	<p>Sensibilisation de la population aux économies d'énergies par le biais d'actions innovantes et ludiques : Eco'appart, Casques virtuels ou mise à disposition de kits (mousseurs, douchettes et ampoules eco) aux foyers modestes.</p> <p>Maintien de la fourniture d'énergie par le biais du chèque énergie accordé automatiquement une fois par an selon la situation familiale et les ressources du foyer pour payer les factures énergétiques comme l'électricité, le gaz ou encore l'achat de combustibles (fioul, bois, etc.)</p> <p>Intervention du FSL pour aider les personnes en situation de précarité se trouvant dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'énergie.</p>
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	Public défini par le Règlement Intérieur du FSL.
Partenaires	Fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux et UDAF.
Articulation avec un autre dispositif	Accompagnement social lié au logement, aides financières et actions collectives liées au logement, Accompagnement global.
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'impayés d'énergie par nature</p> <p>Nombre de visiteurs de l'Éco'appart et utilisateurs d'Ecospace.</p>

L'accompagnement budgétaire	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	Les problématiques liées à la gestion du budget figurent parmi celles identifiées lors de l'établissement des Contrats d'Engagements Réciproques. Elles constituent un frein conséquent sur le parcours d'insertion des personnes concernées et limitent leur capacité à se mobiliser psychologiquement et financièrement. Ainsi les différentes formes d'accompagnement budgétaire participent à enrayer ce processus et permettent aux bénéficiaires d'accéder à une plus grande autonomie et renforce leur dynamique d'insertion.
Objectif(s)	Favoriser l'accès aux dispositifs d'accompagnement budgétaire afin d'apporter au public des compétences techniques et administratives et éviter l'aggravation de la situation financière.  Rechercher des solutions adaptées à la résolution des problèmes posés.  Prévenir les situations de surendettement et tendre vers l'autonomie des personnes concernées.
Contenu de l'action	Parmi les dispositifs mobilisables :  - l'Action Educative Budgétaire (AEB) est articulée autour de quatre phases distinctes : un diagnostic avec une formalisation de l'engagement de l'AEB, la mise en place de l'AEB, l'évaluation intermédiaire et la partie synthèse et bilan de la mesure.  - la Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) permet une gestion des prestations familiales exercée à domicile dans l'intérêt des enfants. Elle est centrée sur l'aide et la prévention et vise à rétablir les conditions d'une gestion autonome par le biais des prestations familiales.  - les Points Conseil budget (PCB) présentent deux niveaux distincts : le niveau 1 permet d'apporter des conseils aux personnes concernant leur gestion budgétaire, le niveau 2 permet d'apporter une expertise dans le cas de situations plus complexes, un accompagnement peut alors se mettre en place.
Parcours concernés	Remobilisation sociale.
Public cible prioritaire	AEB et PCB : bénéficiaires ayant des difficultés dans la gestion budgétaire et administrative.  MJAGBF : bénéficiaires dont les facultés ne sont pas altérées mais qui sont en grandes difficultés sociales, qui perçoivent des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité sont menacées par les difficultés qu'ils éprouvent à gérer leurs ressources.
Partenaires	État, UDAF, CCAS/CIAS, CAF, Banque de France.
Articulation avec un autre dispositif	Les dispositifs d'accompagnement social personnalisé.
Indicateurs de suivi	Taux de personnes qui déposent un dossier de surendettement après avoir bénéficié d'un dispositif d'accompagnement budgétaire.

axe 2

Conforter la mission d'amortisseur social de la politique d'insertion départementale

L'accompagnement social personnalisé	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	Les problématiques liées à la gestion du budget figurent parmi celles identifiées lors de l'établissement des Contrats d'Engagements Réciproques. Elles constituent un frein conséquent sur le parcours d'insertion des personnes concernées et limitent leur capacité à se mobiliser psychologiquement et financièrement. Ainsi les différentes formes d'accompagnement social personnalisé enrayent ce processus et permettent aux bénéficiaires d'accéder à l'autonomisation budgétaire et favorisent ainsi une insertion pérenne.
Objectif(s)	Permettre aux bénéficiaires en grande difficulté sociale d'être guidés au travers d'un accompagnement social personnalisé vers une autonomie sociale et budgétaire ou une mesure de protection.
Contenu de l'action	<p>L'autonomie sociale et budgétaire (MASP et MAJ) permet au bénéficiaire de rétablir les conditions d'une gestion autonome de ses prestations sociales par le biais d'action individuelles et/ou collectives.</p> <p>Les mesures de protection des majeurs vulnérables assistent et conseillent la personne dans la gestion du budget et permettent d'assurer sa représentation afin de la protéger.</p> <p>Parmi les dispositifs existant et pouvant être sollicités afin de répondre aux problématiques des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) et la Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ) s'articulent autour d'une prise de conscience du bénéficiaire à comprendre et résoudre ses difficultés. L'autonomisation en est l'objectif principal. En fonction du degré d'autonomie de la personne et de sa situation financière, une gestion par délégation de tout ou partie des prestations sociales s'opèrera.</li> <li>- les mesures de protection des majeurs vulnérables sont ordonnées par des décisions de justice sous forme de curatelle, tutelle et sauvegarde de justice. Ceci permet d'assurer la gestion des revenus du majeur protégé et de l'assister dans tous les actes de disposition.</li> </ul>
Parcours concernés	Remobilisation sociale.
Public cible prioritaire	<p>MASP, MAJ : Bénéficiaires percevant des prestations sociales dont les facultés ne sont pas altérées mais qui rencontrent de grandes difficultés sociales et dont la santé ou la sécurité sont menacées par la difficulté qu'ils éprouvent à gérer leurs ressources.</p> <p>Mesures de protection : Bénéficiaires rencontrant de graves difficultés voire une impossibilité à gérer les aspects administratifs et financiers de leur vie quotidienne excluant toute possibilité d'insertion professionnelle à moyen terme.</p>
Partenaires	État, mandataires judiciaires, Département via le SILS et les CSD.
Articulation avec un autre dispositif	Les dispositifs d'accompagnement budgétaire.
Indicateurs de suivi	Nombre de mesures, durée des mesures.

## L'accompagnement par les travailleurs sociaux en matière d'accès aux droits

Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>La lutte contre l'exclusion passe par l'accès effectif de tous aux droits ou prestations sociales destinées à protéger et/ou accompagner les publics qui en ont besoin.</p> <p>A ce titre, les travailleurs sociaux répartis au sein de 14 Circonscriptions de la Solidarité Départementale (CSD) contribuent à accompagner les publics pour les informer, les guider ou les soutenir dans les démarches à accomplir.</p> <p>Cet enjeu revêt une importance particulière à l'heure où la dématérialisation des démarches administratives peut pour certaines catégories de la population, plus fragiles, plus démunies, constituer un frein supplémentaire à l'accès au droit.</p> <p>Dans un contexte de multiplicité des acteurs de l'accompagnement social (CCAS et CIAS, organismes sociaux, associations), voire de l'insertion, les Circonscriptions de Solidarité Départementales constituent des acteurs territoriaux de premier plan dont la polyvalence des expertises et l'interaction partenariale favorisent la réponse aux besoins des plus fragiles.</p>
Objectif(s)	<p>Garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits</p> <p>Garantir l'apport de réponses coordonnées.</p> <p>Valoriser les droits légaux et l'autonomie des publics avant la mobilisation des différentes aides facultatives.</p>
Contenu de l'action	<p>Les travailleurs sociaux proposent une écoute, une information, une orientation et une aide aux démarches administratives favorisant ainsi l'accès aux droits.</p> <p>Toute personne peut s'adresser à ce service pour connaître ses droits, obtenir une aide à la constitution de dossiers ou être orientée dans les domaines divers liés aux droits sociaux, au budget, à l'enfance, à la santé, au logement, à l'insertion, aux problématiques du vieillissement ou au handicap ...</p>
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	Tous les bénéficiaires du RSA.
Partenaires	CCAS/CIAS, CAF, organismes caritatifs, administrations.
Articulation avec un autre dispositif	Dispositifs liés au logement, à l'insertion, à la santé,...
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'accompagnements réalisés annuellement.</p> <p>Nombre de dossiers d'aides financières constitués.</p>

**axe 2**

Conforter la mission d'amortisseur social de la politique d'insertion départementale

**axe 2**

Conforter la mission d'amortisseur social de la politique d'insertion départementale

Les aides des épiceries sociales	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>Les épiceries sociales en intervenant au profit des publics les plus précaires confortent la dynamique d'insertion sociale et professionnelle engagée par les bénéficiaires du RSA.</p> <p>Elles leur permettent ainsi d'accéder à des aides alimentaires, favorisent leur lien social en générant notamment une dynamique de groupe au travers d'ateliers thématiques, enfin proposent un accompagnement portant sur la maîtrise du budget, l'alimentation ou l'accès au droit.</p> <p>En cela, elles constituent des relais précieux de la politique d'insertion départementale qu'elles complètent par des aides financières et des actions élaborées au plus près des publics.</p>
Objectif(s)	<p>Conforter la politique départementale d'insertion sous le prisme des aides financières apportées aux publics les plus précaires.</p> <p>Favoriser l'émergence de dynamiques de groupe contribuant à une plus grande socialisation des publics.</p> <p>Contribuer à une meilleure maîtrise de leur budget par les publics.</p>
Contenu de l'action	<p>Soutien financier du Département au travers de conventions financières annuelles destinées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apporter une aide alimentaire aux personnes ;</li> <li>- permettre aux personnes accompagnées de bénéficier d'une meilleure insertion sociale par la mise en place d'ateliers ayant pour objet l'information des familles, l'éducation à la santé, à la citoyenneté et enfin permettant la construction du lien social.</li> </ul>
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	Bénéficiaires du RSA et public vulnérable.
Partenaires	CCAS, CIAS.
Articulation avec un autre dispositif	Dispositifs d'accompagnement budgétaire, Ateliers d'Intégration.
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de structures accompagnées.</p> <p>Nombre d'aides attribuées.</p> <p>Nombre et nature des ateliers.</p>



## La coordination des contrôles des bénéficiaires du RSA

Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>Le dispositif du RSA est de plus en plus déclaratif, dématérialisé mais reste complexe. Un équilibre doit être trouvé entre accès aux droits et rigueur de gestion dont la maîtrise des risques joue un rôle déterminant et représente un enjeu de crédibilité du système déclaratif. Par ailleurs, il importe de mieux articuler les actions menées par la CAF et le Département dans le domaine des contrôles des allocataires du RSA et ainsi d'éviter les doubles contrôles.</p> <p>La gestion du RSA doit reposer sur un impératif de paiement juste, rapide et régulier.</p>
Objectif(s)	Permettre à la CAF et au Département de mieux coordonner leurs interventions respectives en matière de contrôles en définissant clairement les procédures mises en œuvre par chaque organisme, avec pour objectif final d'éviter les doubles contrôles des allocataires.
Contenu de l'action	<p>Dans le cadre de leurs compétences respectives en matière de gestion du droit de lutte contre la fraude au RSA, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département échangent des informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions vis-à-vis des publics allocataires qui leur sont communs, dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés.</p> <p>Articulation de la communication de la CAF et du Département notamment sur la valorisation de ce partenariat et sur le volet de la prévention de la fraude et des indus.</p>
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	Tous les bénéficiaires du RSA.
Partenaires	CAF.
Articulation avec un autre dispositif	Sans objet.
Indicateurs de suivi	<p>Volume de dossiers vérifiés.</p> <p>Volume d'anomalies ou de fraudes détectées.</p> <p>Impact financier.</p> <p>Réunion de bilan annuelle entre la CAF et le Département.</p>

axe 3

Garantir une gestion rigoureuse de l'allocation dans un esprit de justice sociale

**axe 3**

Garantir une gestion rigoureuse de l'allocation dans un esprit de justice sociale

Le partenariat sur l'échange d'informations et les contrôles dans le cadre du CODAF (Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude)	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>Les partenaires du CODAF sont amenés à connaître des situations ayant un impact sur le droit au RSA. La mise en place de partenariats spécifiques peut amener à améliorer significativement la déclinaison de certaines dispositions juridiques, d'autant que le nombre de bénéficiaires du RSA et la charge financière afférente sont croissants tandis que le dispositif du RSA est de plus en plus déclaratif, dématérialisé et cependant complexe.</p> <p>A titre illustratif, les bénéficiaires du RSA en situation d'incarcération ne déclarent que très rarement cette situation et continuent de percevoir le RSA au-delà de 60 jours d'incarcération contrairement aux dispositions de l'article R262-45 du Code de l'Action Sociale et des Familles.</p>
Objectif(s)	<p>Permettre au Département d'avoir connaissance de manière certaine et systématique des situations d'incarcération des bénéficiaires du RSA afin de garantir le juste versement de la prestation.</p> <p>Développer d'autres partenariats susceptibles d'améliorer la mise en œuvre des dispositions réglementaires et légales.</p>
Contenu de l'action	<p>En vertu de l'article L114-6 du Code de la Sécurité Sociale, les Parquets de Châlons-en-Champagne et de Reims transmettront de manière confidentielle la liste des nouveaux écroués pour une peine supérieure à 90 jours. Il s'agit dans un premier temps d'une expérimentation de 6 mois (à compter du 1er juin 2019).</p> <p>D'autres partenariats seront envisagés à l'occasion des prochains CODAF.</p>
Parcours concernés	Tous types ou sans parcours.
Public cible prioritaire	Tous les bénéficiaires du RSA.
Partenaires	Parquets de Châlons en Champagne et de Reims, CAF/MSA.
Articulation avec un autre dispositif	Sans objet.
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de dossiers RSA effectivement concernés</p> <p>Impact financier.</p> <p>Bilan semestriel entre les Parquets et le Département.</p>

La Plateforme d'Évaluation et d'Orientation (expérimentale)	
Niveau territorial concerné	Bassins de Reims et de Châlons-en-Champagne
Enjeux/Contexte	<p>La prise en charge rapide des publics, tout comme la bonne articulation des acteurs constitue un facteur essentiel dans l'amorce d'un parcours d'insertion et le maintien d'une dynamique individuelle.</p> <p>Cette prise en charge implique d'appréhender au mieux le potentiel et les freins rencontrés par chaque bénéficiaire afin d'identifier les leviers les mieux à même d'y apporter des réponses.</p> <p>La mise en place d'une plateforme expérimentale tendant à systématiser un premier accueil rapide et la détermination d'un diagnostic étayé concourra à la définition d'un parcours adapté à chaque bénéficiaire et son orientation vers le référent le plus à même d'en assurer le suivi.</p>
Objectif(s)	Création d'un dispositif d'orientation accélérée pour les nouveaux entrants dans le double objectif d'améliorer la qualité de l'orientation et de réduire les délais d'entrée dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle.
Contenu de l'action	<p>Création d'une équipe dédiée compétente sur les bassins d'emploi de Reims et de Châlons-en-Champagne.</p> <p>Information sur les droits et devoirs des bénéficiaires.</p> <p>Élaboration de diagnostics confortant les données disponibles au titre du recueil des données socio-professionnelles.</p> <p>Orientations le cas échéant vers des Diagnostics Individuels Approfondis (compétences langagières et numériques, capacités psycho-cognitives).</p> <p>Définition du parcours d'insertion sociale ou professionnelle pertinent.</p> <p>Orientations vers le référent de parcours adapté à la situation du bénéficiaire.</p>
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	Nouveaux publics bénéficiaires du RSA.
Partenaires	État (Plan pauvreté), Pôle Emploi, CAF, CCAS et CIAS.
Articulation avec un autre dispositif	Diagnostiques Individuels Approfondis, dispositifs du PDI.
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de bénéficiaires accueillis par mois.</p> <p>Délai entre obtention du RSA et première rencontre.</p> <p>Nombre de diagnostics individuels thématiques sollicités.</p> <p>Nombre de parcours initiés distingués par typologie.</p>

Le Comité de suivi départemental du PTI	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>La déclinaison du Pacte Territorial d'Insertion suppose l'instauration d'une gouvernance partenariale régulière afin de favoriser la coordination des acteurs et l'adaptation rapide des dispositifs mis en œuvre, en fonction de l'évolution du contexte départemental ou des publics accompagnés.</p> <p>Il s'agit de développer l'agilité de la politique départementale d'insertion en garantissant l'information régulière des signataires du Pacte Territorial d'Insertion au regard de l'efficacité des actions déployées et de constituer un lieu privilégié d'échanges autour de l'évaluation des dispositifs d'insertion, l'articulation des acteurs et l'identification d'enjeux ou d'opportunités nouvelles.</p>
Objectif(s)	<p>Réunir régulièrement les signataires du Pacte Territorial d'Insertion afin d'assurer le suivi du déploiement de la stratégie départementale d'insertion.</p> <p>Évaluer l'efficacité de cette stratégie et l'adapter le cas échéant au regard des évaluations réalisées et de nouveaux enjeux identifiés.</p> <p>Constituer un espace privilégié d'échanges et d'articulation des politiques mises en œuvre par chaque acteur.</p>
Contenu de l'action	<p>Le comité de suivi départemental constitue une instance de gouvernance destinée à assurer le suivi, l'évaluation et la coordination de la stratégie départementale d'insertion.</p> <p>Se réunissant au minimum une fois par an, il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recenser et suivre l'évolution des besoins en insertion des bénéficiaires du RSA,</li> <li>- évaluer l'efficacité de la stratégie déclinée dans le cadre du PTI;</li> <li>- favoriser la coordination des acteurs et leur information mutuelle;</li> <li>- identifier de nouveaux enjeux supposant l'élaboration d'études ou d'actions nouvelles.</li> </ul>
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	Tous publics bénéficiaires du RSA.
Partenaires	État, Région, CAF, MSA, CIAS et CCAS, Pôle Emploi, principaux EPCI et communes centres des bassins d'emploi...
Articulation avec un autre dispositif	Comité de suivi par bassin d'emploi et Comités de Coordination Territoriaux, Service Public de l'Emploi, CDIAE.
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions annuelles.

Les comités de suivi par bassin d'emploi	
Niveau territorial concerné	Bassin d'emploi
Enjeux/Contexte	<p>La déclinaison du Pacte Territorial d'Insertion suppose l'adaptation de la stratégie départementale aux spécificités de chaque bassin d'emploi dans la mesure où ceux-ci font face à des dynamiques économiques, sociales ou démographiques parfois très différentes.</p> <p>Chaque bassin d'emploi révèle ainsi des enjeux qui lui sont propres (développement économique, précarité, mobilité, ...) au titre desquels les acteurs locaux se mobilisent en articulation avec les acteurs à vocation départementale, régionale ou nationale.</p> <p>Les orientations de la politique départementale d'insertion doivent pouvoir s'articuler au mieux avec ces dynamiques et s'y adapter afin d'en optimiser l'impact. Il s'agit de fédérer les principaux acteurs intervenant sur chaque bassin afin de concourir de manière coordonnée à une meilleure insertion sociale et professionnelle des publics bénéficiaires du RSA et conforter les initiatives portées par les acteurs locaux.</p>
Objectif(s)	<p>Réunir régulièrement les signataires du Pacte Territorial d'Insertion et les acteurs locaux afin d'assurer le suivi du déploiement de la stratégie départementale d'insertion.</p> <p>Évaluer l'efficacité de cette stratégie et l'adapter le cas échéant au regard des enjeux ou opportunités identifiés par les partenaires.</p> <p>Constituer un espace privilégié d'échanges et d'articulation des politiques mises en œuvre par chaque acteur.</p>
Contenu de l'action	<p>Le comité de suivi de chaque bassin constitue une instance de gouvernance territoriale destinée à assurer le suivi, l'évaluation et la coordination de la stratégie départementale d'insertion et son adaptation aux enjeux liés à chaque bassin d'emploi.</p> <p>Se réunissant au minimum une fois par an, il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recenser et suivre l'évolution des besoins en insertion des bénéficiaires du RSA;</li> <li>- évaluer l'efficacité de la stratégie déclinée dans le cadre du PTI;</li> <li>- favoriser la coordination des acteurs et leur information mutuelle; identifier de nouveaux enjeux supposant l'élaboration d'actions nouvelles.</li> </ul>
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	Tous publics bénéficiaires du RSA.
Partenaires	Etat, Région, CAF, MSA, CIAS et CCAS, Pôle Emploi, principaux EPCI et communes centre des bassins d'emploi, chantiers d'insertion, ...
Articulation avec un autre dispositif	Comité de suivi départemental et Comités de Coordination Territoriaux
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions annuelles.

axe 4

Améliorer la coordination des acteurs

Les Comités de Coordination Territoriale (CCT)	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	La coordination des acteurs à l'échelle de chaque territoire est un enjeu essentiel, dans la mesure où ceux-ci rencontrent des dynamiques hétérogènes et reflètent une densité d'acteurs ou de problématiques potentiellement spécifiques.
Objectif(s)	L'objectif de ces réunions vise à confronter les constats et les orientations avec les principaux acteurs du territoire afin que les besoins d'insertion puissent être mieux satisfaits.
Contenu de l'action	Ces comités mensuels animés par la coordinatrice insertion du secteur, aborderont les points suivants : - étude des CER nécessitant une coordination avant la validation du Président du Conseil départemental; - les demandes de candidatures CEC, clauses sociales... - les orientations vers les prestations, plan de mobilisation le cas échéant afin de garantir un consommé de 100 % à échéance; - actualités, projets en cours; - divers.
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	Tous les BRSA.
Partenaires	CAF, CCAS, Pôle Emploi, Région, acteurs locaux de l'insertion.
Articulation avec un autre dispositif	CTDC Région, CTA Pôle Emploi.
Indicateurs de suivi	Nombre de CCT. Taux de participation.

## L'observation de la typologie des bénéficiaires du RSA

Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	Une meilleure connaissance de la typologie des bénéficiaires du RSA permet d'adapter l'offre d'insertion aux besoins repérés. Par ailleurs, l'évolution des demandes mensuelles de remboursement du RSA auprès des organismes payeurs est parfois décorrélée de l'évolution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA et il importe de mieux en apprécier les causes.
Objectif(s)	Déterminer des profils types de bénéficiaires du RSA vers qui cibler des actions d'accompagnement à visée sociale et /ou professionnelle. Améliorer la connaissance de la typologie des bénéficiaires du RSA de la Marne et son impact sur l'allocation versée.
Contenu de l'action	Détermination en lien avec la CAF d'indicateurs pertinents (composition familiale, nombre d'enfants, majoration pour isolement, montant du RSA versé correspondant, lien avec la prime d'activité...) Production régulière par la CAF et le Département de ces indicateurs.
Parcours concernés	Tous types ou sans parcours.
Public cible prioritaire	Tous les bénéficiaires du RSA.
Partenaires	CAF.
Articulation avec un autre dispositif	Sans objet.
Indicateurs de suivi	S'assurer de leur production régulière.

axe 5

Observation des publics et évaluation des dispositifs

**axe 5**

Observation des publics et évaluation des dispositifs

L'évaluation du parcours des participants	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	Le suivi des participants est une obligation du FSE mais elle ne s'impose qu'aux actions cofinancées par ce dernier. Le caractère chronophage de cette saisie impacte le temps dédié à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par leurs référents. Par ailleurs l'évaluation est un impératif qui doit s'étendre à tous types d'actions du PDI afin d'en mesurer la performance.
Objectif(s)	Améliorer le suivi des participants aux actions cofinancées par le FSE. Étendre et harmoniser ce suivi aux actions hors FSE. Obtenir des informations sur la situation des bénéficiaires du RSA 6 mois après leur sortie d'une action. Permettre un meilleur pilotage des actions par le suivi de la consommation des places. Alimenter le PTI/PDI en termes d'indicateurs de performance. Proposer un outil simple et convivial de suivi aux référents RSA, prestataires du Département et aux cadres de la Direction de la Solidarité départementale.
Contenu de l'action	Déploiement d'une solution informatique permettant une collecte des données simples et conforme au formulaire de recueil des données proposé par la DGEFP. L'outil doit permettre également de suivre les participants aux actions 6 mois après leur sortie par l'envoi d'un questionnaire par courriel. La production de tableaux de bord interactifs intégrés à l'outil permettra d'améliorer l'observation de l'impact des actions du PDI.
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	Tous les bénéficiaires du RSA.
Partenaires	État/ Union Européenne.
Articulation avec un autre dispositif	Fonds Social Européen.
Indicateurs de suivi	Nombre d'utilisateurs. Nombre de bénéficiaires du RSA dont les données sont saisies dans la plateforme.



L'élaboration d'études sectorielles	
Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>La déclinaison de la politique départementale d'insertion et son efficacité reposent sur un contexte fluctuant influencé par des tendances macro-économiques, sociologiques ou des parcours de vie individuels extrêmement variés, voire fractionnés.</p> <p>La complexité des facteurs susceptibles d'influencer l'efficacité de la politique départementale d'insertion justifie donc de recourir à des études de différentes natures susceptibles d'éclairer le Département et ses partenaires afin de mettre en perspective des enjeux ou facteurs particuliers dont la prise en compte peut sensiblement améliorer l'efficacité de la politique conduite.</p>
Objectif(s)	<p>Appréhender au mieux les facteurs susceptibles d'entraver ou d'optimiser l'efficacité de la politique départementale d'insertion.</p> <p>S'appuyer sur une approche scientifiquement étayée pour garantir la pertinence des enseignements tirés.</p> <p>Partager ces enseignements dans le cadre du comité de suivi départemental et le cas échéant adapter le contenu de la politique départementale d'insertion.</p>
Contenu de l'action	<p>Identifier, diagnostiquer et étayer des phénomènes, typologies de situations ou de parcours dont les caractéristiques peuvent avoir une influence sur l'efficacité de la politique départementale d'insertion.</p> <p>Recourir à l'expertise d'universitaires, de cabinets d'études ou de stagiaires afin d'étudier selon une approche scientifique des données complexes qui influencent ou concourent à l'effectivité de la politique d'insertion départementale.</p> <p>Analyser et partager les résultats de ces études afin d'ajuster le contenu de la politique d'insertion ou des dispositifs qui y contribuent.</p> <p>Évaluer l'impact de ces ajustements.</p>
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	En fonction des enjeux identifiés.
Partenaires	Université, établissements d'enseignement, signataires du PTI, associations, Europe (FSE).
Articulation avec un autre dispositif	Comité de suivi départemental, évaluation des parcours, évaluation des dispositifs.
Indicateurs de suivi	Nombre d'études réalisées.

**axe 5**

Observation des publics et évaluation des dispositifs

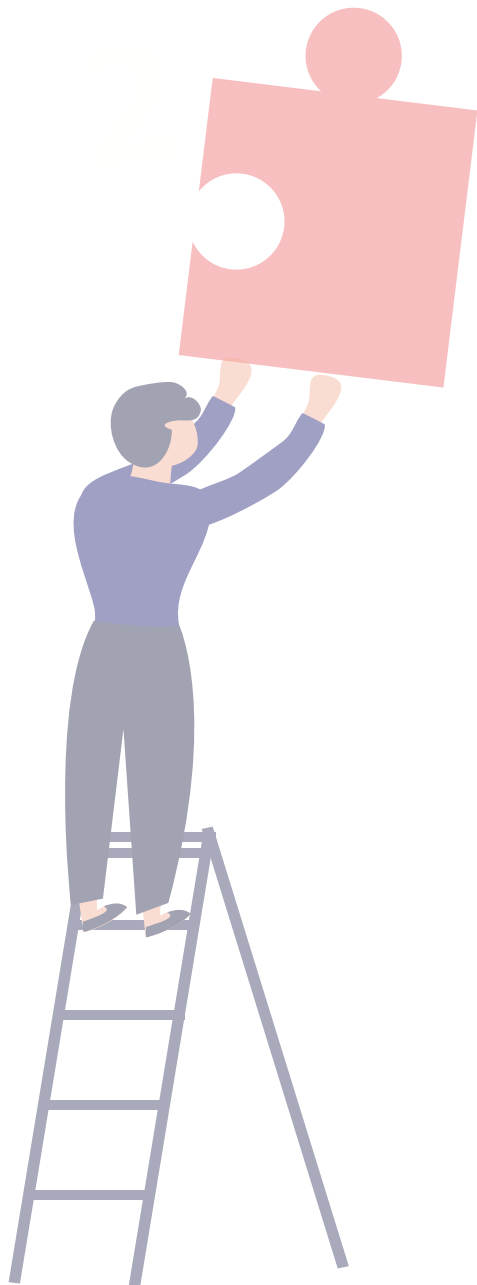
La création d'indicateurs de suivi territorialisés	
Niveau territorial concerné	Département et bassins d'emploi
Enjeux/Contexte	<p>L'observation régulière d'un certain nombre d'indicateurs macro-économiques ou liés à la mise en œuvre des dispositifs du PDI doit permettre aux acteurs de l'insertion de mieux appréhender l'efficacité des politiques menées et le cas échéant d'en ajuster la trajectoire.</p> <p>Cette régularité implique de définir un socle d'indicateurs de référence stable et dont les sources sont clairement identifiées et fréquemment mises à jour.</p> <p>Ces indicateurs doivent permettre de situer le Département vis-à-vis de la dynamique régionale, mais aussi d'appréhender la singularité propre à chaque bassin d'emploi.</p>
Objectif(s)	<p>Définir un socle d'indicateurs concourant à l'observation régulière et partagée du contexte et de la déclinaison des dispositifs d'insertion mis en œuvre à l'échelle départementale et de chaque bassin.</p> <p>Mettre en perspective les enseignements tirés de l'observation de ces indicateurs pour en partager le constat, ajuster la politique d'insertion déployée ou initier de nouveaux partenariats.</p> <p>Mieux caractériser notre territoire pour en révéler la singularité et le potentiel.</p>
Contenu de l'action	<p>Identification d'un nombre limité d'indicateurs pertinents à l'échelle départementale et de chaque bassin.</p> <p>Mise à jour a minima annuelle.</p> <p>Analyse et mise en perspective des constats.</p> <p>Présentation à l'occasion des comités de suivis départementaux et de bassin.</p>
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	Département et ses partenaires.
Partenaires	Signataires du PTI.
Articulation avec un autre dispositif	Comité de suivi départemental et de bassins, fiches action relevant de l'orientation 5 « Observation des publics et évaluation des dispositifs ».
Indicateurs de suivi	Définis dans le tableau de bord inclus au sein du PDI.

## La mise en place d'une bonification au résultat

Niveau territorial concerné	Département
Enjeux/Contexte	<p>Le poids financier que représente pour le Département la gestion du RSA est croissant et a atteint 17 % du budget départemental. Cette charge est d'autant plus lourde et difficile à contenir qu'elle fait l'objet chaque année d'une indexation et qu'elle s'inscrit dans un cadre contraint défini par le Pacte de Cahors portant sur la maîtrise du budget des collectivités qui plafonne à 1,2 % l'évolution de ces dernières.</p> <p>Au-delà de cette contrainte structurelle, il importe d'améliorer la prise en compte de la performance des prestataires qui déclinent au quotidien la politique départementale d'insertion.</p> <p>Tout en garantissant un socle financier contractuel intégré au cahier des charges des prestations de chaque dispositif, il s'agit de valoriser financièrement la performance des prestataires afin de discriminer positivement ceux dont la méthodologie, l'approche ou l'organisation concourent à l'optimisation des effets de la politique départementale d'insertion.</p>
Objectif(s)	Optimiser la déclinaison des dispositifs du PDI en valorisant les prestataires les plus performants.
Contenu de l'action	<p>Définition d'une enveloppe annuelle de réserve de performance.</p> <p>Détermination des dispositifs prioritaires et des modalités d'évaluation de l'efficacité de l'accompagnement réalisé.</p> <p>Communication et définition de modalités objectives et transparentes de mesure de la performance.</p>
Parcours concernés	Tous types.
Public cible prioritaire	Prestataires en charge des dispositifs.
Partenaires	Prestataires et Direction des finances du Département.
Articulation avec un autre dispositif	Intégration au cahier des charges de dispositifs prioritaires.
Indicateurs de suivi	Nombre de prestataires ayant bénéficié du bonus de performance.

**axe 5**

Observation des publics et évaluation des dispositifs



# La convention d'orientation 2019-2021



## Convention d'orientation du Département de la Marne relative au dispositif d'orientation et au droit à l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

### Entre les soussignés,

**Le Département de la Marne**, sis 2 bis rue de Jessaint à Châlons-en-Champagne cedex (51038), représenté par son Président, Monsieur Christian BRUYEN dûment habilité à la signature des présentes en vertu de la délibération en date du 28 juin 2019,

Et

**L'État**, sis 1 rue de Jessaint à Châlons-en-Champagne (51038), représenté par le Préfet de la Marne, Monsieur Pierre N'GAHANE, dûment habilité à la signature des présentes,

**La Région Grand Est**, sise 1 place Adrien Zeller – BP 91006 à Strasbourg (67070), représentée par son Président, Monsieur Jean ROTTNER, dûment habilité à la signature des présentes,

**Pôle Emploi Grand Est**, sis 51 esplanade Fléchambault – CS 40011 à Reims (51725) représenté par son Directeur Territorial Territorial Marne, Monsieur Fabrice HERBERT, dûment habilité à la signature des présentes,

**La Caisse d'Allocations Familiales de la Marne (CAF)**, sise 202 rue des Capucins à Reims (51100) représentée par sa Directrice, Madame Audrey MATHON-DEBETENCOURT, dûment habilitée à la signature des présentes,

**La Mutualité Sociale Agricole Marne, Ardennes, Meuse (MSA)**, sise 24 boulevard Roederer à Reims (51077) représentée par son Directeur Général, Monsieur Hubert BRUNEEL, dûment habilité à la signature des présentes,

**L'Union Départementale des CCAS de la Marne**, sise 11 rue Voltaire – BP 2521 à Reims (51071) représentée par son Président, Monsieur Franck NOËL, dûment habilité à la signature des présentes,

## Préambule

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le RSA est venue confirmer la compétence du Département en matière d'insertion, et confier à son Président le rôle de chef de file des politiques d'insertion.

Dans ce cadre, le Département est investi de la mission d'orientation des bénéficiaires du RSA qu'il met en œuvre sur son territoire avec les partenaires institutionnels au travers de la définition d'un parcours d'insertion adapté à leur situation individuelle.

La présente convention, pièce maîtresse du dispositif du RSA, définit les modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif d'orientation et du droit à l'accompagnement des bénéficiaires du

RSA dans la Marne avec le souci permanent d'offrir un service de qualité à l'utilisateur.

Conscients que la rapidité et la pertinence de l'évaluation de la situation du bénéficiaire et des décisions d'orientation qui en découlent sont les facteurs clés d'une prise en charge efficiente, les signataires s'entendent sur les objectifs prioritaires suivants :

- mobiliser leurs compétences et moyens de droit commun,
- garantir la coordination de leurs interventions,
- garantir une réponse adaptée et personnalisée dans le cadre de l'accompagnement réalisé au cours du parcours d'insertion.

## 1. CADRE DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION

Les signataires s'entendent sur le cadre départemental d'intervention et les notions de la présente convention définies ci-dessous.

### Le droit à un accompagnement

#### -> Son principe

Le droit à un accompagnement s'entend d'une logique de droits et devoirs par lesquels le bénéficiaire s'engage à rechercher un emploi, entreprendre les démarches à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à sa meilleure insertion sociale ou professionnelle.

Tout bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique (art L262-27 et L262-28 du CASF).

#### -> Son champ d'action

Le droit à un accompagnement s'applique tant à la personne bénéficiaire du RSA qu'à son

conjoint, concubin ou partenaire de PACS, chacun s'engageant individuellement par la signature d'un Contrat d'Engagements Réciproques.

Le droit à accompagnement n'est pas étendu aux ayants-droit des bénéficiaires.

Les bénéficiaires du RSA disposant d'un revenu d'activité mensuel inférieur à 500 € sont tenus par l'obligation d'engagement dans l'accompagnement proposé et entrent ainsi dans le champ des droits et devoirs.

Tout bénéficiaire qui n'est pas tenu à l'obligation de s'engager dans l'accompagnement peut solliciter chaque année un rendez-vous pour évoquer les conditions permettant l'amélioration de sa situation professionnelle.

## 2. MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET D'OUVERTURE EN MATIÈRE DE RSA

La présente convention décline les modalités de mise en œuvre des dispositifs d'accueil et du droit à l'accompagnement, ainsi que les critères appréciés pour la définition des parcours d'insertion dès l'entrée dans le dispositif RSA du bénéficiaire.

Elle est complétée par des conventions bipartites des acteurs du champ de l'emploi, de la formation professionnelle, du développement économique et de l'insertion sociale.

### La mise en œuvre du dispositif d'accueil des demandeurs

Les signataires s'entendent sur l'engagement commun de :

- gérer le premier contact avec tout demandeur d'information relative au RSA, quelle que soit la typologie du public se présentant.
- orienter le demandeur vers le partenaire adéquat pour l'instruction du dossier, conformément à la présente convention.

### La mise en œuvre du dispositif d'instruction

#### -> *Instructeurs agréés dans la Marne*

Les signataires s'entendent sur la notion d'instructeurs agréés définie par l'article L262-15 du CASF qui autorise l'instruction des demandes de RSA pour les seuls :

- services de la CAF
- services de la MSA
- services du Département (CSD)
- services des CCAS/CIAS lorsqu'ils ont décidé d'exercer cette compétence par délibération de leur conseil d'administration

#### -> *Répartition des publics*

Le Département maintient, en accord avec ses partenaires, les dispositions d'organisation antérieures et adaptées selon les besoins.

Au regard de la volonté commune de ne pas occasionner de difficultés supplémentaires pour le public dans le repérage de l'interlocuteur prévu et afin de maintenir les éventuelles prises en charge préexistantes, la répartition entre partenaires instructeurs est opérée comme suit de manière privilégiée :

Public monoparental* (éligible au RSA Majoré)	CAF
Public familial (couple avec enfants)	Département
Public familial (couple avec enfants)	Département
Public monoparental (éligible au RSA Non Majoré)	Département
Public affilié au régime de sécurité sociale agricole	MSA
Public en situation d'isolement	CCAS/CIAS volontaires
Public couple sans enfant	CCAS/CIAS volontaires

*\*Y compris monoparental n'ayant pas la garde des enfants*

Cette répartition valable en matière d'accompagnement à l'ouverture des droits peut évoluer au moment de l'orientation en fonction du parcours d'insertion retenu. Le bénéficiaire peut être amené à être suivi par un référent dont l'expertise ou les leviers sont plus adaptés à ses besoins.

La répartition en fonction de la composition familiale reste applicable en ce qui concerne le parcours de remobilisation sociale (dans la limite des accompagnements contractualisés pour ce qui concerne les CCAS et CIAS).

#### -> *L'accès au RSA*

Conscients de l'intérêt pour l'utilisateur d'une ouverture de droits rapides, les signataires accompagnent la dématérialisation des dépôts des demandes dont ils instruisent la constitution, la forme papier devant à terme rester marginale et réservée pour les seuls cas où une impossibilité technique sera relevée.

À cette fin, l'outil @RSA mis à disposition de la CAF est utilisé par l'ensemble des partenaires signataires.

#### -> *Ouverture de droits au RSA*

Le Président du Département délègue à la CAF et à la MSA, la compétence pour certaines décisions individuelles d'ouverture de droits à l'allocation RSA définies dans les conventions de gestion avec ces deux organismes payeurs.



### Identification des publics avec droit ouvert

L'identification des publics bénéficiaires du RSA est rendue possible par la dématérialisation des flux d'informations réciproques entre les partenaires.

Ces flux permettent d'identifier les nouveaux bénéficiaires du RSA dont la Plateforme d'Évaluation et d'Orientation (PEO) a vocation à accélérer l'accompagnement.

Les échanges visent à alimenter les dossiers individuels détenus par l'ensemble des partenaires par le biais de l'intégration des flux dans leurs progiciels.

### Outils mis à disposition du Département

- Les flux d'échanges d'informations CAF/MSA

Le Département intègre quotidiennement :

- le flux instruction collectant des informations de l'outil @RSA,
- le flux journalier bénéficiaire de la CAF recensant toutes les modifications opérées sur les dossiers des bénéficiaires.

Le Département intègre mensuellement :

- le flux mensuel bénéficiaire de la CAF et de la MSA.

Le Département a mensuellement à sa disposition :

- le flux financier justifiant la demande de versement d'acompte mensuel de la CAF,
- le flux des créances transférées par la CAF.

- Les flux d'échanges informatiques Pôle Emploi

Le Département de la Marne bénéficie dans le cadre d'une convention d'un échange de flux avec Pôle Emploi. Ces flux permettent le suivi

des bénéficiaires du RSA inscrits auprès de Pôle Emploi, et notamment celui des personnes relevant d'un parcours d'accompagnement professionnel et orientées en conséquence.

### Outils mis à disposition par les partenaires

- La CAF

@RSA : la CAF met à disposition des partenaires instructeurs des demandes de RSA, l'outil @RSA. Son utilisation fait l'objet d'une habilitation individuelle déléguée par la CAF.

CDAP : La CAF met à disposition l'outil CDAP permettant l'accès aux données individuelles relatives aux prestations versées. Son utilisation fait l'objet d'une habilitation individuelle déléguée par la CAF.

- Pôle Emploi

DUDE : Pôle Emploi met à disposition l'outil DUDE (Dossier Unique du Demandeur d'Emploi) permettant l'accès aux données individuelles du suivi des bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi. Son utilisation est conditionnée à une session de formation organisée par Pôle Emploi et fait l'objet d'une habilitation individuelle gérée par Pôle Emploi.

- MSA

« MSA Pro » : la MSA met à disposition l'outil MSA CG permettant l'accès aux données individuelles relatives aux prestations versées. Son utilisation fait l'objet d'une habilitation individuelle déléguée par la MSA Marne Ardennes Meuse.

### 3. MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS D'ÉVALUATION, D'ORIENTATION ET D'ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE RSA

#### L'évaluation

Conformément aux dispositions de l'article L262-27 du CASF : « le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique ».

Afin d'améliorer l'efficacité de cet accompagnement et optimiser les perspectives d'insertion ouvertes par ce dernier, les bénéficiaires du RSA doivent pouvoir être reçus dans des délais raisonnables afin d'engager rapidement leur parcours d'insertion sociale ou professionnelle. Dans ce cadre, un objectif d'accueil et d'orientation rapide est prévu.

Pour ce faire est créé dans le cadre du Plan Pauvreté précarité une Plateforme expérimentale d'évaluation et d'Orientation qui aura pour mission d'accueillir dans un délai court l'ensemble des personnes venant d'ouvrir un droit au RSA. Celle-ci sera compétente sur le périmètre des CSD de Reims et Châlons-en-Champagne.

Elle sera chargée d'établir un diagnostic individuel qui s'appuiera d'une part sur les données socio-professionnelles recueillies lors de l'ouverture des droits et d'autre part sur un questionnaire d'entrée qui permettra d'appréhender le potentiel d'insertion des intéressés et le cas échéant les freins auxquels ils font face.

Dans ce cadre, et dans l'objectif d'améliorer l'orientation des bénéficiaires, la Plateforme d'Évaluation et d'Orientation (PEO) pourra solliciter la réalisation de diagnostics approfondis portant sur les capacités cognitives, la maîtrise du français et celle du numérique.

Sur les territoires sur lesquels la Plateforme n'est pas amenée à intervenir initialement, sa mission est réalisée par le référent unique du Département.

#### La détermination du parcours individuel d'insertion

Un parcours individuel d'insertion est défini pour chaque bénéficiaire avec l'objectif de faire émerger un projet d'insertion concret, réaliste au regard des freins et aptitudes qui le caractérisent.

Sa construction prend appui sur l'évaluation de ses freins à l'insertion, permettant la définition

d'objectifs à atteindre. Des actions d'insertion jalonnent ce parcours.

Ces actions sont négociées et font l'objet d'une contractualisation dans le cadre du Contrat d'Engagements Réciproques (CER) ou du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) conclu avec le référent unique, sur la base des objectifs partagés et planifiés, régulièrement évalués et susceptibles d'être ajustés.

#### - > Les différents types de parcours

##### Le Parcours Pro Autonome

**Public cible :** Parcours proposé aux personnes immédiatement disponibles pour accéder à un emploi et ne présentant pas de difficulté d'ordre social empêchant un retour à l'emploi.

**Objectifs :** Il permet d'accompagner les personnes vers un accès ou un retour rapide vers l'emploi ou vers la formation (qualifiante, professionnalisante ou certifiante).

**Modalités :** Mis en œuvre par Pôle Emploi, il permettra de mobiliser l'ensemble de son offre de service.

**Référent de parcours :** Pôle Emploi.

##### Le Parcours Pro Accompagné

**Public cible :** Parcours proposé aux personnes disponibles à court ou moyen terme pour occuper un emploi, qui sont volontaires pour travailler à leur insertion professionnelle mais qui rencontrent néanmoins des difficultés d'ordre social ou des freins qui nécessitent d'être accompagnés.

**Objectifs :** Il permet d'apporter un appui global, en travaillant de manière complémentaire sur les champs de l'insertion sociale et professionnelle, dans le but de préparer et de sécuriser l'accès à l'emploi ou à la formation.

**Modalités :** Cet accompagnement reposera sur des entretiens individuels réguliers et sur la mobilisation de l'ensemble des outils à disposition pour organiser la mise en relation avec les employeurs dans le cadre du parcours d'insertion.

**Référent de parcours :** le Département (chargés de missions RSA et animateurs d'insertion du Département)

### Le Parcours de Remobilisation Sociale

**Public cible :** Parcours proposé aux personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou de santé importantes qui freinent leurs possibilités d'accéder à l'emploi à court ou moyen terme, et qui justifient que des étapes de mobilisation et de dynamisation soient mises en œuvre.

**Objectifs :** Il permet de soutenir la remobilisation sociale des personnes à travers un accompagnement régulier, soutenu et fondé sur des objectifs de progression sur les problématiques d'ordre social.

**Modalités :** Cet accompagnement associera des temps individuels réguliers avec le référent RSA identifié et la participation à des actions collectives, en s'appuyant sur le développement des compétences et aptitudes des personnes accompagnées. Des actions concourant à l'élaboration et à la validation d'un projet professionnel, pourront, selon les situations, être intégrées à ce parcours.

**Référent de parcours :** Le Département (chargés de missions RSA ou assistants sociaux du Département) à l'exception des situations décrites ci-après.

Les personnes seules relevant d'un parcours de remobilisation sociale seront orientées vers le CCAS ou CIAS compétent au regard de leur domicile dans les deux cas suivants :

- le CCAS ou CIAS assurait d'ores et déjà au profit de l'intéressé un accompagnement social avant l'ouverture de son droit RSA,
- si conformément à la convention d'accompagnement des bénéficiaires du RSA signée entre le Département et le CCAS ou CIAS, il est nécessaire d'augmenter le nombre de suivis effectivement réalisés par ce dernier.

Les familles monoparentales bénéficiaires du RSA majoré dont le diagnostic d'évaluation fait apparaître une problématique relevant de l'expertise de la CAF (parentalité, logement, séparation) seront orientés par le Département vers cette dernière pour un accompagnement ciblé sur ces problématiques.

### **L'orientation vers le référent unique pertinent**

Au regard de cette évaluation, et conformément à l'article L262-29 du CASF, le Président du Département oriente le bénéficiaire du RSA tenu aux obligations d'insertion vers l'opérateur le plus à même

d'offrir les actions d'insertion adaptées répondant aux problématiques identifiées.

### **La contractualisation**

Le droit à l'accompagnement repose sur le Contrat d'Engagements Réciproques (CER) formalisant les droits et devoirs du bénéficiaire du RSA envers le Département, dont la contrepartie réside dans le versement de l'allocation ou sur le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) pour les publics suivis par Pôle Emploi.

Le CER doit être établi dans les 3 mois de l'ouverture de droit avec le référent unique désigné par le Président du Département et permet d'engager le bénéficiaire du RSA dans son parcours d'insertion.

Il affiche les objectifs négociés avec le bénéficiaire, dans un maximum de trois mois et comporte une ou plusieurs actions d'insertion en conséquence.

Sa durée de validité est déterminée au regard de l'autonomie de la personne et de sa capacité de mobilisation dans les actions prescrites (de 3 à 12 mois).

### **La réorientation éventuelle du parcours**

Les trajectoires individuelles des bénéficiaires sont par nature évolutives menant le cas échéant à devoir redéfinir le parcours d'insertion initialement prévu.

Il s'inscrit dans l'objectif d'une progression permettant à tout public d'accéder à l'issue de son parcours à une insertion professionnelle.

Ces évolutions impliquent donc à l'issue d'un parcours ou du fait d'éléments nouveaux, une éventuelle réorientation.

Conformément à la loi, si l'examen de la situation du bénéficiaire fait apparaître que, compte tenu de ses difficultés, un autre acteur serait mieux à même de conduire les actions d'accompagnement nécessaires, son référent propose au Président du Département de procéder à une nouvelle orientation.

## Le rôle de l'Équipe Pluridisciplinaire Locale (EPL)

### -> Missions

Les EPL émettent des avis, avant la décision du Président du Département notamment sur les propositions de sanctions du RSA pour non-respect du CER.

### -> Organisation territoriale

Afin de répondre à sa mission de coordination des actions d'insertion, le Président du Département définit le ressort des EPL sur la base du découpage des Circonscriptions de la Solidarité Départementale.

Ainsi 7 EPL sont organisées dans le département : Châlons-en-Champagne, Reims, Reims Rural, Épernay, Sézanne, Sainte-Ménehould et Vitry-le-François.

### > Composition

Le Président du Département constitue les Equipes Pluridisciplinaires Locales dont la composition définie par arrêté est la suivante :

- un Conseiller départemental, Président de l'EPL
- un Conseiller départemental, membre titulaire
- deux Conseillers départementaux, membres suppléants
- un représentant de Pôle Emploi
- un représentant de la CAF
- un représentant de la MSA Marne Ardenne Meuse
- un représentant du Service Insertion et Logement Social du Département
- un représentant de la ou des CSD du territoire de l'EPL
- un représentant de chacun des CCAS et/ou CIAS du ressort géographique de l'EPL
- un représentant d'une association œuvrant dans le champ de l'insertion représentant les bénéficiaires du RSA.

## 4. L'ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET L'OFFRE DE SERVICE DES PARTENAIRES

### Les principes de la répartition

Conformément à la loi généralisant le RSA, le public relevant d'une orientation professionnelle est accompagné par les opérateurs du Service Public de l'Emploi et prioritairement Pôle Emploi.

A ce titre, Pôle Emploi assure l'accompagnement des publics relevant d'un parcours pro autonome, le public relevant d'un parcours pro accompagné étant pour sa part accompagné par le Département.

Le public relevant d'un parcours de remobilisation sociale fait l'objet d'une répartition en fonction de la composition du ménage conformément au point 2 «Mise en œuvre des dispositifs d'accueil et d'ouverture des droits en matière de RSA».

Cet accompagnement peut être délégué par voie de convention auprès de partenaires.

### L'offre d'accompagnement dans la Marne

#### -> L'offre de droit commun

Sans préjudice d'une offre plus spécifique, les signataires s'engagent à mobiliser en premier lieu les dispositifs de droit commun pour les bénéficiaires qu'ils accompagnent.

#### -> Le PDI

L'ensemble des actions concourant à l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA est contenu dans le Programme Départemental d'Insertion.

### Les partenaires en charge de l'accompagnement

#### -> L'offre de service du Département

Chef de file du dispositif, le Département organise ses compétences en matière de RSA, au sein de la Direction de la Solidarité Départementale.

Le Service Insertion et Logement Social et les Circonscriptions de la Solidarité Départementale sont chargés de la mise en œuvre des différentes phases d'intervention du dispositif selon les modalités suivantes.

Le Département s'engage ainsi dans ce cadre à assurer :

Au niveau central par l'intermédiaire du Service Insertion et Logement Social

- le recueil et l'analyse des données socio-professionnelles,
- la gestion administrative des dossiers complexes de la prestation, en partenariat avec la CAF/MSA (décision d'opportunité du Président du Département),

- la gestion des indus et du contentieux,
- la gestion des Contrats Uniques d'Insertion relevant de sa compétence,
- l'animation et la coordination de l'offre d'insertion dans le cadre du PDI,
- l'animation des équipes pluridisciplinaires,
- l'animation des Comités de Coordination Territoriale (CCT).

#### Au niveau des CSD

- l'accueil et l'information du public,
- l'instruction administrative de la demande,
- les propositions d'orientation sociale et/ou professionnelle,
- l'accompagnement des publics.

#### **-> L'offre de service de la CAF**

##### Accueil

La CAF gère dans ses différents lieux d'accueil de Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay et Vitry-le-François le premier contact avec tout allocataire qui sollicite le RSA et l'oriente vers le partenaire adéquat pour l'instruction de sa demande. La CAF oriente tous les demandeurs vers la téléprocédure de demande RSA sur le site caf.fr

##### Accompagnement

Les travailleurs sociaux de la CAF n'interviennent plus systématiquement dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA majorés.

L'offre d'accompagnement de la CAF reste cependant mobilisable dans le cadre de la contractualisation réalisée par le Département ; il porte sur les droits et devoirs dans le cadre de l'obligation alimentaire, le maintien des relations avec le parent non gardien, l'accès aux modes de garde et sur les problématiques de vie quotidienne (organisation familiale suite à un décès, accès aux droits, accès et maintien dans un logement décent).

Cet accompagnement de nature individualisé peut être renforcé et complété par une participation à des ateliers collectifs mis en place par la CAF ou par des partenaires.

La volumétrie des accompagnements accessibles au public bénéficiaire du RSA est déterminé par la CAF en concertation avec le Département.

#### **-> L'offre de service de la MSA**

La MSA ne procède pas à l'orientation et à l'accompagnement des publics relevant de sa compétence.

La MSA Marne Ardennes Meuse transfère les données socio-professionnelles du @rSa au Conseil départemental qui prend à sa charge les publics relevant du régime agricole.

Les services du Département appliquent la même procédure d'orientation telle que définie dans le chapitre III de la présente convention

Afin d'assurer la coordination entre les services du Département et les services de la MSA sur la situation des bénéficiaires du RSA salariés et non-salariés agricoles, un correspondant MSA sera désigné. Le rôle de ce correspondant sera de faciliter l'accès aux droits MSA et aux prestations financières extra-légales de ses adhérents.

##### Accueil

Dans le cadre de l'organisation des « Rendez-vous Prestations » tout demandeur du RSA est accueilli dans l'ensemble des agences situées dans le département de la Marne et à son siège.

Au cours de ces rendez-vous, sera présentée la plénitude des droits pour le demandeur (santé, famille, prestations extra-légales).

L'agent d'accueil gèrera le premier contact (outil @rsa) pour tout demandeur d'information sur la prestation, quelle que soit la typologie du public se présentant.

##### Instruction

La MSA Marne Ardennes Meuse s'engage à instruire les demandes des ressortissants du régime agricole, salariés et non-salariés, et procéder au recueil des données socioprofessionnelles des personnes concernées. À cet effet, elle utilisera l'outil @rsa afin de permettre l'orientation des bénéficiaires du RSA.

#### **-> L'offre de service de Pôle Emploi**

##### Accompagnement

Pôle Emploi accompagne, au titre de son offre de service de droit commun, les personnes bénéficiaires du RSA inscrites comme demandeurs d'emploi dont l'orientation est décidée par le Président du Département de la Marne selon les critères précisés par la présente Convention d'Orientation.

Dès l'Entretien d'Inscription et de Diagnostic, le conseiller détermine avec la personne la modalité d'accompagnement la plus adaptée à sa situation et un premier plan d'action contractualisé.

L'objectif du conseiller est de faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin à travers trois modalités de suivi :

- l'accompagnement renforcé concerne les publics les plus éloignés de l'emploi qui ont besoin d'un suivi individuel régulier pour revoir ou élaborer leur projet professionnel et rechercher un emploi.
- l'accompagnement guidé s'adresse aux personnes qui ont besoin d'un appui régulier dans leur recherche d'emploi ou l'élaboration de leur projet professionnel.
- le suivi à la recherche d'emploi est proposé aux demandeurs d'emploi les plus autonomes dans leur recherche d'emploi et proches du marché de l'emploi.

Chaque demandeur est accompagné par un conseiller référent qui assure le suivi du parcours et utilise les prestations et les aides de droit commun de l'offre de service de Pôle Emploi. Pôle Emploi valide les demandes de formation professionnelle des bénéficiaires qu'il accompagne et mobilise des financements (Région, Etat, OPCA, Département, Pôle Emploi).

#### **-> L'offre de service des CCAS et des CIAS**

##### Accueil

Les CCAS/CIAS accueillent et informent les publics sur le dispositif RSA.

##### Instruction

Les CCAS/CIAS instruisent administrativement la demande de RSA et utilisent dans ce cadre @rsa. A l'issue de l'instruction et dans le cadre de l'ouverture de droit, le Président du Département désignera la structure chargée de l'accompagnement (selon l'orientation et les modalités particulières du Contrat de Développement Social Territorial).

##### Accompagnement

Les CCAS/CIAS assurent l'accompagnement de personnes relevant du parcours de remobilisation sociale.

Ils s'engagent à indiquer au Département les besoins des bénéficiaires, et notamment les moyens financiers de droit commun et ceux spécifiques à l'insertion, à mobiliser pour favoriser leur insertion.

Ils proposent également leurs dispositifs pour soutenir le bénéficiaire dans son parcours.

#### **-> L'offre de service de la Région Grand Est**

##### Formation

Les bénéficiaires du RSA, inscrits à Pôle Emploi, sont éligibles aux formations collectives et individuelles financées par la Région Grand Est. Le projet professionnel ainsi que les prérequis sont obligatoirement validés par le prescripteur (Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi) avant l'entrée en formation. De plus, tout bénéficiaire du « RSA socle », accepté sur une formation financée par la Région Grand Est est éligible à une rémunération Région.

Le Département est associé aux rencontres territoriales de formation professionnelle et participe ainsi à l'élaboration de la commande régionale de formation et à la mise en cohérence des actions d'accompagnement socio-professionnelles avec l'offre de formation professionnelle.

Dans les cahiers des charges d'appels d'offres régionaux, la Région incite également les organismes de formation à inviter les représentants du Conseil départemental aux phases de recrutement et aux bilans des formations.

Le Président du Département de la Marne



**Christian BRUYEN**

Le Préfet de la Marne



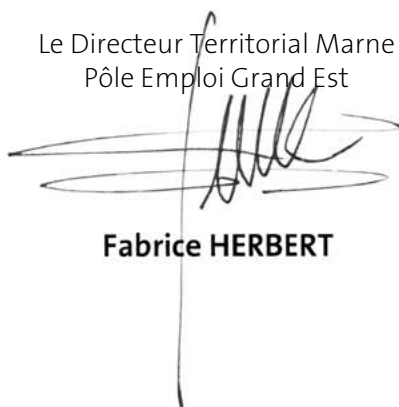
**Denis CONUS**

Le Président de la Région Grand Est



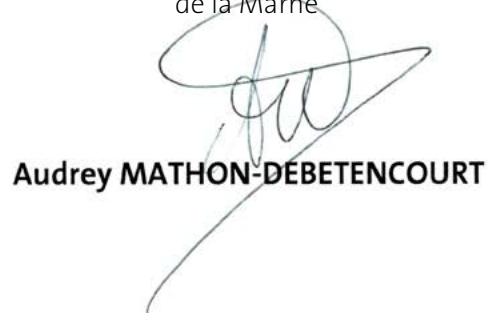
**Jean ROTTNER**

Le Directeur Territorial Marne  
Pôle Emploi Grand Est



**Fabrice HERBERT**

La Directrice de la CAF  
de la Marne



**Audrey MATHON-DEBETENCOURT**

Le Directeur Général de la Mutualité Sociale  
Agricole Marne, Ardenne, Meuse



**Hubert BRUNEEL**

Le Président de l'Union Départementale  
des CCAS de la Marne



**Franck NOËL**

## Lexique des abréviations utilisées

<b>ACI</b>	Atelier et Chantier d'Insertion	<b>CDST</b>	Contrat de Développement Social Territorial
<b>ACIP</b>	Atelier Collectif d'Intégration et de Projet	<b>CEC</b>	Contrat Emploi Compétences
<b>ADASEA</b>	Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles	<b>CER</b>	Contrat d'Engagement Réciproques
<b>ADIE</b>	Association pour le Droit à l'Initiative Economique	<b>CECRL</b>	Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
<b>AEB</b>	Action Éducative Budgétaire	<b>CIAS</b>	Centre Intercommunal d'Action Sociale
<b>AEFTI</b>	Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs Immigrés	<b>CIE</b>	Contrat Initiative Emploi
<b>AFPA</b>	Association pour la Formation Professionnelle des adultes	<b>CIR</b>	Contrat d'Intégration Républicaine
<b>APEC</b>	Association pour l'Emploi des Cadres	<b>CODAF</b>	Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude
<b>APLL</b>	Accompagnement Préventif Lié au Logement	<b>CPAM</b>	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
<b>APS</b>	Accompagnement Personnalisé à la Santé	<b>CSD</b>	Circonscription de la Solidarité Départementale
<b>ASLL</b>	Accompagnement Social Lié au Logement	<b>CTA</b>	Comité Technique d'Animation
<b>BBF</b>	Baudouin Bertrand Formation	<b>CTDC</b>	Comité Territorial de Développement des Compétences
<b>BRSA</b>	Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active	<b>CV</b>	Curriculum Vitae
<b>CAF</b>	Caisse d'Allocations Familiales	<b>CVPP</b>	Confirmation et Validation du Parcours Professionnel
<b>CASF</b>	Code de l'Action Sociale et des Familles	<b>DDCSPP</b>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
<b>CCAS</b>	Centre Communal d'Action Sociale	<b>DGEFP</b>	Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
<b>CCT</b>	Comité de Coordination Territoriale	<b>DIA</b>	Diagnostic Individuel Approfondi
<b>CDDI</b>	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion	<b>DIRECCTE</b>	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
<b>CDFSL</b>	Commission Départementale du Fonds de Solidarité pour le Logement	<b>E2C</b>	École de la Deuxième Chance
<b>CDIAE</b>	Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique	<b>ELP</b>	Espace Linguistique Professionnel
		<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
		<b>EPL</b>	Equipe Pluridisciplinaire Locale
		<b>ESP</b>	Émergence Socio-Professionnelle



<b>ETP</b>	Équivalent Temps Plein	<b>PAIS</b>	Parcours d'Accompagnement Individuel Spécifique
<b>FAP</b>	Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion	<b>PAUPA</b>	Prestation d'Appui à l'Utilisation de la Plateforme Actif 51
<b>FSE</b>	Fonds Social Européen	<b>PEO</b>	Plateforme d'Évaluation et d'Orientation
<b>IAE</b>	Insertion par l'Activité Economique	<b>PDI</b>	Programme Départemental d'Insertion
<b>ISBN</b>	Atelier d'Initiation aux Savoirs de Base Numériques	<b>PISTE</b>	Parcours d'Insertion Sociale par le Travail et pour l'Emploi
<b>MAJ</b>	Mesure d'Accompagnement Judiciaire	<b>PPAE</b>	Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi
<b>MASP</b>	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé	<b>PRF</b>	Plan Régional de Formation
<b>MDPH</b>	Maison Départementale des Personnes Handicapées	<b>QPV</b>	Quartier Prioritaire de la Ville
<b>MJAGBF</b>	Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial	<b>RSA</b>	Revenu de Solidarité Active
<b>MSA</b>	Mutualité Sociale Agricole	<b>TNS</b>	Travailleur Non Salarié
<b>OCB</b>	Objectifs Compétences de Base	<b>UDAF</b>	Union Départementale des Associations Familiales
<b>OFII</b>	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration		





**marne•fr**

**DÉPARTEMENT DE LA MARNE**

Direction de la Solidarité Départementale  
Service Insertion et Logement Social  
2<sup>bis</sup> rue de Jessaint - CS 30454  
51038 Châlons-en-Champagne cedex